



RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2021

CHIFFRES CLES CONSOLIDES.....	2
FAITS MARQUANTS.....	3
RAPPORT D'ACTIVITE.....	6
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	18
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	118

Chiffres clés consolidés

En 2021, les chiffres clés du groupe Casino ont été les suivants :

En millions d'euros	2020 retraité*	2021	Variation totale	Variation TCC ¹
Chiffre d'affaires consolidé HT	31 912	30 549	-4,3%	+0,1%
Marge commerciale	8 195	7 617	-7,1%	
EBITDA ²	2 738	2 527	-7,7%	-4,7% ³
Dotations aux amortissements nettes	(1 316)	(1 334)	+1,4%	
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 422	1 193	-16,1%	-12,5% ³
Autres produits et charges opérationnels	(799)	(656)	+17,9%	
Résultat financier, dont :	(748)	(813)	-8,7%	
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(357)	(422)	-18,3%	
<i>Autres produits et charges financiers</i>	(391)	(391)	+0,1%	
Résultat avant impôts	(125)	(276)	n.s.	
Produit (Charge) d'impôt	(80)	84	n.s.	
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	50	49	-0,9%	
Résultat net des activités poursuivies	(156)	(142)	+8,8%	
<i>Dont part du Groupe</i>	(374)	(275)	+26,4%	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	218	133	-39,0%	
Résultat net des activités abandonnées	(508)	(255)	+49,8%	
<i>Dont part du Groupe</i>	(516)	(254)	+50,7%	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	7	(1)	n.s.	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(664)	(397)	+40,2%	
<i>Dont part du Groupe</i>	(890)	(530)	+40,5%	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	225	133	-41,2%	
Résultat net normalisé, Part du Groupe ⁴	266	94	-64,6%	-59,6 %

¹ A taux de change constant. Le chiffre d'affaires est présenté en variation organique hors essence et calendrier

² EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants

³ À périmètre comparable, taux de change constants et hors hyperinflation.

⁴ Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et (iv) de l'application des règles IFRIC 23.

Note : Leader Price dont la cession a été matérialisée le 30 novembre 2020, est présenté en activités abandonnées en 2020 et 2021 conformément à la norme IFRS 5.

*Les comptes 2020 ont été retraités permettant leur comparabilité aux comptes 2021. Voir note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Faits marquants 2021

Plan de cession d'actifs en France

Le Groupe a lancé un vaste plan de cession d'actifs en France de 4,5 milliards d'euros au total.

Le total des cessions d'actifs finalisées au 31 décembre 2021 s'élève à 3,2 milliards d'euros depuis juillet 2018. En 2021, le Groupe a réalisé les cessions suivantes :

- Le 27 juillet 2021, le Groupe a signé avec BNP Paribas un partenariat et un accord en vue de la cession de FLOA pour 200 millions d'euros¹ (184 millions d'euros encaissés début 2022). Le projet prévoit, d'une part la mise en place d'un partenariat commercial entre BNP Paribas et les enseignes Casino Supermarchés, Géant et Cdiscount, et d'autre part une alliance stratégique entre BNP Paribas et Casino pour le développement de l'activité paiement fractionné "FLOA Pay". Le Groupe dispose en outre d'un earn-out de 30% sur la valeur future créée à horizon 2025. Cette cession a été finalisée le 31 janvier 2022.
- Le 6 décembre 2021, le Groupe a procédé à la cession additionnelle de 3% du capital de Mercialys au travers d'un total return swap (TRS) de maturité mars 2022 pour 24 millions d'euros (encaissés en 2021). Le 21 février 2022, le groupe Casino a procédé à la cession définitive de 6,5% supplémentaires du capital de Mercialys au travers d'un nouveau TRS pour 59 millions d'euros (encaissés début 2022). La participation du Groupe dans Mercialys en termes de droits de vote passe ainsi à 10,3% ;
- Par ailleurs, le Groupe a sécurisé et constaté d'avance 118 millions d'euros de complément de prix dans le cadre des JV Apollo et Fortress (24 millions d'euros encaissés en 2021).

Au vu des perspectives actuelles et des options disponibles, le Groupe est confiant dans sa capacité à finaliser le plan de cession de 4,5 milliards d'euros en France au plus tard fin 2023.

Structure financière du Groupe

Sur l'année 2021, le Groupe a réalisé plusieurs opérations de financement visant à améliorer les conditions financières et étendre la maturité de son échéancier obligataire et de son principal crédit syndiqué.

Le Groupe a procédé à plusieurs opérations de rachats obligataires sur les tranches (2023, 2024, 2025 et 2026) et de refinancement incluant (i) l'émission d'un nouveau prêt à terme (Term Loan B) de 1 milliard d'euros, de maturité août 2025, abondé en novembre 2021 pour un montant de 425 millions d'euros, et (ii) l'émission d'une nouvelle obligation non sécurisée de 525 millions d'euros, de maturité avril 2027, permettant de rembourser par anticipation le prêt à terme précédent de 1,225 milliard d'euros, de maturité janvier 2024.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé en juillet 2021 avoir étendu la maturité de son principal crédit syndiqué (« RCF ») d'octobre 2023 à juillet 2026² pour un montant de 1,8 milliard d'euros.

Enfin, le crédit syndiqué Monoprix qui venait à échéance en juillet 2021 a fait l'objet d'un renouvellement. Le nouveau crédit syndiqué d'un montant de 130 millions d'euros et de maturité janvier 2026 contient une clause d'ajustement annuel de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs RSE.

Suite à ces deux derniers événements, le montant des lignes de crédit du secteur France Retail disponibles à tout moment s'établit à 2,2 milliards d'euros, avec une maturité moyenne de 4,6 ans contre 2,2 ans avant ces opérations.

Au 31 décembre 2021, les fonds sur le compte séquestre dédié au remboursement des dettes financières s'établissent à 339 millions d'euros. Le solde du compte séquestre sécurisé s'élève à 145 millions d'euros.

¹ Incluant 150 millions d'euros relatifs à la cession des titres et un complément de prix de 50 millions d'euros lié à la cession d'actifs technologiques de l'activité de paiement fractionné « FLOA PAY » et au renouvellement des accords commerciaux entre Cdiscount, les enseignes Casino et FLOA

² Échéance juillet 2026 (mai 2025 si le prêt à terme Term Loan B à échéance août 2025 n'est pas refinancé à cette date)

Réorganisation des activités du Groupe en Amérique latine

Après la simplification de la structure du Groupe en Amérique latine achevée en 2019, le Groupe Casino a poursuivi la réorganisation des activités de GPA au Brésil.

La scission des activités de Cash & Carry (Assaí) du reste des activités de GPA a été finalisée fin 2020. La cotation des actions Assaí sur le Novo Mercado et de ses ADRs sur le New York Stock Exchange a débuté le 1^{er} mars 2021.

GPA et Assaí ont également annoncé fin 2021 un projet de cession de 70 Hypermarchés Extra de GPA à Assaí en vue de leur conversion au format Cash & Carry, ainsi que la transformation par GPA des Hypermarchés Extra non cédés en Supermarchés Pão de Açúcar et Mercado Extra.

Opérations de marché sur les filiales Cdiscount et GreenYellow

En avril 2021, le Groupe a annoncé engager activement des travaux préparatoires en vue de potentielles levées de fonds propres additionnels de GreenYellow et Cdiscount qui pourraient prendre la forme (i) d'opérations de marché et (ii) de placements secondaires de titres détenus par le Groupe, tout en maintenant le contrôle de ces filiales stratégiques.

Compte tenu des conditions de marché non favorables, Cnova a annoncé le 8 octobre 2021 un report du projet. En ce qui concerne GreenYellow, une levée de fonds de près de 200 millions d'euros a été réalisée en février 2022 (voir rubrique Événements récents page 16) ; d'autres options de financement continuent d'être explorées en vue de soutenir l'accélération de la croissance de GreenYellow.

Développement de l'offre E-commerce alimentaire

L'épidémie de Covid-19 a accéléré le déploiement de l'offre E-commerce alimentaire du Groupe. En 2021, le groupe Casino a poursuivi ses actions pour déployer son offre de livraison à domicile sur les différents marchés :

Livraison à J+1

Le service de livraison opéré par l'entrepôt O'logistique pour Monoprix (Monoprix Plus) et les enseignes Supermarché Casino et Géant Casino (Casino Plus) a été étendu fin août 2021 à Naturalia (Naturalia Marché Bio). Le Groupe a récemment signé un partenariat autour du développement des services Ocado en France.

Livraison en 2 heures

Le partenariat commercial lancé en 2018, mettant à disposition des membres Amazon Prime résidant à Paris, Nice, Lyon, Bordeaux et les communes environnantes des produits sélectionnés par Monoprix, Casino et Naturalia, a été étendu à Montpellier et Strasbourg en 2021. Monoprix est également devenu en 2021 l'unique partenaire d'Amazon sur les courses livrées à domicile avec l'arrêt de son activité en propre.

Livraison en 30 minutes

Après une première association pendant le premier confinement en avril 2020 avec Géant, Uber Eats et le groupe Casino ont décidé en avril 2021 d'étendre leur partenariat à d'autres enseignes du Groupe pour permettre aux consommateurs de pouvoir commander, via l'application Uber Eats, des centaines de produits du quotidien avec une livraison en moins de 30 minutes. En juillet 2021, Deliveroo et le groupe Casino ont renouvelé pour 2 ans leur partenariat signé en mai 2020.

Livraison en une dizaine de minutes (quick commerce)

- Le groupe Casino et Gorillas ont annoncé en novembre 2021 la signature d'un accord stratégique. Monoprix approvisionne désormais les dark stores Gorillas ;
- Fin novembre 2021, le groupe Casino a accéléré également sur le marché du quick commerce en Amérique latine. La filiale colombienne Grupo Éxito a déployé le service « Turbo » pour assurer des livraisons à domicile en moins de 10 minutes de produits des enseignes Éxito et Carulla.

Développement de partenariats stratégiques

▪ **Le 15 avril 2021, Intermarché et le groupe Casino ont annoncé la conclusion pour une durée de 5 ans d'un partenariat comportant 3 volets distincts, portant sur :**

- le domaine des achats avec la création (i) de « AUXO Achats Alimentaires », une centrale commune dans le domaine alimentaire dont le pilotage est assuré par Intermarché, (ii) de « AUXO Achats Non-Alimentaires », une centrale commune dans le domaine non alimentaire dont le pilotage est assuré par le groupe Casino et (iii) de « GLOBAL RETAIL SERVICES », une structure commune à l'international chargée de vendre des services internationaux aux grands industriels présents sur leurs territoires (Europe et Amérique latine) ;
- le développement de services digitaux dans les secteurs du marketing et de la publicité avec la création de « INFINITY ADVERTISING », une société commune chargée de commercialiser en France une offre Retail Media aux marques alimentaires et à leurs agences ;
- le secteur de l'industrie agro-alimentaire à travers un accord de collaboration.

Le partenariat avec Intermarché sera étendu aux achats non marchands à partir d'avril 2022.

▪ **Le 6 juillet 2021, le groupe Casino, Google Cloud et Accenture ont annoncé la mise en place d'un partenariat stratégique qui permettra d'accélérer le développement digital et technologique du groupe Casino. Il comporte 2 volets :**

- activité de distribution B-to-C du groupe Casino : l'objectif est de déployer au sein des enseignes du groupe des solutions digitales innovantes pour enrichir l'expérience client et l'efficacité opérationnelle, en s'appuyant sur l'expertise unique de Google Cloud et d'Accenture ;
- nouvelles activités B-to-B : l'objectif est d'accélérer le développement de RelevanC, filiale du groupe Casino, en bénéficiant de l'appui commercial et technologique de Google Cloud et d'Accenture auprès de leurs clients internationaux.

▪ **Le 21 décembre 2021, le groupe Casino et GreenYellow ont annoncé une collaboration stratégique avec Amazon Web Services (AWS) dans les domaines de l'énergie et du cloud**

- Le groupe Casino, par l'intermédiaire de sa filiale énergétique GreenYellow, a annoncé la conclusion d'un contrat de droit privé d'achat d'électricité avec Amazon pour un nouveau projet de production d'énergie solaire en France.
- Le groupe Casino et sa filiale GreenYellow bénéficieront des services du Cloud d'AWS alimentés par de l'énergie verte. AWS collaborera également avec RelevanC, la filiale du Groupe spécialisée dans les solutions de marketing de données, pour développer des algorithmes permettant d'améliorer encore davantage l'expérience client.

Plan de sauvegarde Rallye

Le 26 octobre 2021, les sociétés Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris (les « Sociétés ») ont annoncé que sur requête des commissaires à l'exécution des plans et dans le cadre des mesures gouvernementales exceptionnelles mises en place dans le contexte de la Covid-19, le Tribunal de commerce de Paris a décidé de reporter de 2 ans les échéances des plans de sauvegarde des Sociétés et, corrélativement, d'étendre la durée de ces derniers. Les autres dispositions des plans de sauvegarde restent inchangées.

Rapport d'activité

Les commentaires du Rapport Financier annuel sont réalisés en comparaison à l'exercice 2020 sur les résultats des activités poursuivies.

Leader Price, dont la cession a été finalisée le 30 novembre 2020, est présenté en activité abandonnée en 2020 et en 2021, conformément à la norme IFRS 5.

Les comptes 2020 ont été retraités suite à l'application rétrospective de la décision de l'IFRS IC relative aux modalités d'étalement de la dette liée à certains avantages postérieurs à l'emploi.

Les chiffres organiques sont présentés à périmètre constant, taux de change constant, hors essence et hors calendaire. Les chiffres comparables sont hors essence et hors calendaire.

Principales variations du périmètre de consolidation

- Il n'y a pas eu d'opération de périmètre significative sur l'exercice.

Effets de change :

Les effets de change ont été négatifs en 2021 avec une dépréciation moyenne du BRL contre l'EUR de -7,6%, par rapport à 2020.

Activités poursuivies (En millions d'euros)	2020 retraité	2021	Var. totale	Var. TCC ¹
Chiffre d'affaires	31 912	30 549	-4,3%	+0,1%
EBITDA	2 738	2 527	-7,7%	-4,7%
ROC	1 422	1 193	-16,1%	-12,5%
Résultat Net normalisé, Part du Groupe	266	94	-64,6%	-59,6%

PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ACTIVITE DU GROUPE CASINO EN 2021

EN FRANCE

- Enseignes de distribution² :**
 - La crise sanitaire 2020-2021 a particulièrement touché les géographies clés du Groupe telles que Paris et le sud-est de la France (baisse du trafic et des flux touristiques, restrictions d'accès). Le chiffre d'affaires des enseignes de distribution s'établit à 14,1 milliards d'euros avec des ventes comparables en amélioration séquentielle trimestre après trimestre à -3,0% au T4 (+1,3 pt vs T3) et -1,6% sur les 4 dernières semaines³ (+1,4 pt vs T4). Le volume d'affaires Franprix-Proximité progresse de +2,5% au T4 et +5,1% en février³ tiré par l'expansion en franchise.
 - Dans ce contexte, le Groupe s'est profondément transformé et a finalisé son recentrage sur les formats les plus porteurs (premium, proximité, e-commerce) qui représentent désormais 76% des ventes (+16 pts vs 2018). L'expansion s'est accélérée sur les formats en croissance : (i) les magasins de proximité (plus de 730 ouvertures depuis janvier 2021) et (ii) l'e-commerce en hausse de +15% (vs +6% pour le marché⁴), dont +48% sur la livraison à domicile (vs +25% pour le marché⁴).
 - Le Groupe a poursuivi sa stratégie d'innovation omnicanale :
 - Nouveaux services pour les clients : abonnements (210 000 fin 2021 soit un doublement sur un an), parcours client digitalisé, promotions personnalisées, bornes de recharge Tesla ;
 - Déploiement de solutions technologiques best-in-class d'intelligence artificielle en magasins et en logistique (partenariats avec Google Cloud, Amazon Web Service, Belive.ai) ;
 - Renforcement des partenariats avec des acteurs majeurs de l'e-commerce (Ocado, Amazon, Gorillas).
 - Les plans d'économies réalisés durant cette période ont permis de faire baisser la base de coût et de faire progresser à nouveau, de manière pérenne, la rentabilité des enseignes. La marge d'EBITDA des

¹ A taux de change constant. La variation du chiffre d'affaires est présentée en organique, hors essence et calendaire

² France Retail hors GreenYellow, promotion immobilière et Vindémia (cédé au 30 juin 2020)

³ 4 semaines au 20 février 2022

⁴ Source NielsenIQ, P13 cumul annuel mobile

enseignes de distribution progresse ainsi de +83 bps sur 2 ans (+31 bps sur un an) pour atteindre 9,1%, avec une marge de ROC de 3,4%. Cette restructuration s'est accompagnée de charges exceptionnelles, qui ont pesé transitoirement sur la génération de cash-flows.

- **Cdiscount :**

- Le modèle de Cdiscount s'est complètement transformé en 2 ans passant d'un modèle fondé sur les ventes directes à un modèle fondé sur la marketplace, le marketing digital et le B2B, avec une baisse des ventes directes.
- Cdiscount affiche une amélioration de tous les indicateurs sur 2 ans après une année 2020 exceptionnelle : +22% de GMV marketplace (stable sur un an), +75% sur le marketing digital (+32 % sur un an), x3,5 de GMV B2B (+30% sur un an), +8 pts de NPS (+6 pts sur un an), +20% d'abonnés CDAV (+9% sur un an).
- De son côté Octopia enregistre déjà 12 contrats majeurs (dont Rakuten) et sera désormais proposé aux clients d'Ocado.

- **Plan de Cession :**

- L'exécution du plan de cession initié en 2018, qui totalise 3,2 milliards d'euros à ce jour, a ralenti durant la crise sanitaire. 400 millions d'euros de cessions ont été sécurisées en 2021 et début 2022, dont 291 millions d'euros encaissées à ce jour (48 millions d'euros en 2021 et 243 millions d'euros début 2022). Du fait du ralentissement des cessions en 2021 et d'éléments transitoires liés à la transformation du Groupe, la dette nette (hors IFRS 5) France Retail évolue de 3,7 milliards d'euros en 2020 à 4,4 milliards d'euros en 2021 (hors GreenYellow).
- Au vu des perspectives actuelles et des options disponibles, le Groupe est confiant dans sa capacité à finaliser le plan de cession de 4,5 milliards d'euros en France au plus tard fin 2023.

EN AMERIQUE LATINE

En Amérique latine, les géographies du Groupe ont été fortement touchées par la pandémie. Les enseignes du groupe ont dû s'adapter à cette situation. Les opérations structurantes réalisées (spin-off d'Assaí, cessions des hypermarchés Extra de GPA à Assaí) permettent au Groupe de disposer désormais d'actifs adaptés et prêts à accélérer sur leurs marchés respectifs :

- **Assaí sur le Cash & Carry au Brésil :** croissance de +17%¹ et ouverture de 28 magasins sur l'année (parc de 212 magasins). L'enseigne vise 50 ouvertures d'ici 2024 en sus de la conversion des 70 hypermarchés Extra cédés par GPA à Assaí, pour atteindre 100 milliards de réaux brésiliens de ventes brutes d'ici 2024
- **GPA, leader sur les formats porteurs** (premium, proximité et e-commerce) dans les régions les plus porteuses (São Paulo) ;
- **Grupo Éxito, leader en Colombie et en Uruguay :** accélération des ventes de +21%¹ au T4 (vs +7,5% sur l'année) ; l'omnicanal représente 12% des ventes en Colombie (x2,4 vs 2019).

¹ Données publiées par la filiale

FRANCE RETAIL

En millions d'euros	2020 retraité	2021
Chiffre d'affaires HT	15 219	14 071
EBITDA	1 447	1 358
Marge d'EBITDA	9,5%	9,7%
Résultat opérationnel courant	621	535
Marge opérationnelle courante	4,1%	3,8%

Le chiffre d'affaires France Retail s'élève à 14 071 millions d'euros en 2021 contre 15 219 millions d'euros en 2020. Les ventes sont en recul de -5,4% en comparable, hors essence et calendrier. Cette performance s'explique principalement par (i) une base de comparaison défavorable par rapport à une année 2020 exceptionnelle, (ii) une consommation à Paris toujours pénalisée par la baisse des flux touristiques et de bureaux, et (iii) l'impact négatif des mesures sanitaires (confinement au deuxième trimestre, couvre-feux, fermeture des grands centres commerciaux et des rayons dits non essentiels au premier semestre).

Par format, on notera les points suivants sur l'année :

- **Monoprix** enregistre un chiffre d'affaires de 4 408 millions d'euros en 2021, en variation comparable de -3,7%. Le E-commerce enregistre néanmoins une **croissance à deux chiffres**, portée par la **montée en puissance de Monoprix Plus** sur la livraison à J+1 (service élargi cette année à Naturalia) et le succès du partenariat avec **Amazon Prime Now**, étendu cette année à de nouvelles villes (Montpellier et Strasbourg). Monoprix a également développé son offre de livraison rapide avec un nouveau partenariat avec Uber Eats en 2021 (en plus de Deliveroo en 2020) et a élargi son offre au quick commerce avec **Gorillas** fin 2021. L'enseigne a par ailleurs continué de privilégier l'innovation avec l'ouverture de son premier point de retrait piéton et vélo à Paris en avril et a lancé cette année le premier abonnement véritablement omnicanal en France, avec des remises identiques en ligne et en magasins.
- **Franprix** fait état d'un chiffre d'affaires de 1 438 millions d'euros en 2021, en repli de -7,3% en comparable, principalement pénalisé par le recul de la consommation à Paris. L'enseigne a renforcé ses solutions de **click & collect et de livraison à domicile**, notamment avec le développement de partenariats (Deliveroo, Uber Eats et Gorillas), lui permettant d'enregistrer cette année **une croissance du E-commerce à trois chiffres**. Parallèlement, l'enseigne prévoit d'accélérer sa stratégie d'expansion et s'est fixé un objectif de 150 ouvertures en 2 ans, principalement en périphérie des grandes métropoles de Paris, Lyon et Marseille. Enfin, Franprix continue de s'adapter aux nouveaux modes de consommation avec le **développement de services clients adaptés** (presse, réception de colis, restauration du soir, location de vélos électriques) et de **développer son offre non alimentaire** (Décathlon, Claire's).
- Les ventes des **Casino Supermarchés** se sont élevées à 2 996 millions d'euros en 2021, en variation comparable de -5,9%. Le **E-commerce a de nouveau constitué un relai de croissance** avec une progression du chiffre d'affaires à deux chiffres cette année, tirée par le très fort développement du drive, les collaborations avec **Deliveroo** (86 magasins) et **Shopopop** (87 magasins) et la poursuite du déploiement de **Casino Plus** (service de livraison à domicile depuis l'entrepôt automatisé O'logistique). Par ailleurs l'enseigne a continué de déployer des **solutions autonomes** avec 259 magasins équipés à date (+22 magasins sur le quatrième trimestre).
- Le chiffre d'affaires consolidé du segment **Proximité & Divers** s'est élevé à 1 788 millions d'euros (2 125 millions d'euros en volume d'affaires), en variation comparable de -5,1%. Le chiffre d'affaires E-commerce a été dynamisé par la poursuite du développement des partenariats **Uber Eats et Deliveroo** et l'ouverture du **nouveau site mes courses de proximité.com** : 1 263 magasins proposent une solution E-commerce à fin 2021. De plus, le Groupe a accéléré le développement sur ces formats porteurs avec **l'ouverture de nouveaux points de vente** et la création d'une nouvelle enseigne « L'épicerie d'à côté ».

- Les ventes des **Hypermarchés** se sont élevées à 3 442 millions d’euros en 2021 et présentent un recul de -8,1% en comparable sur l’année. L’enseigne a fortement été impactée par les mesures sanitaires 2021 avec les couvre-feux et le pass sanitaire. **Le E-commerce a poursuivi sa bonne dynamique**, notamment grâce aux partenariats avec Uber Eats (19 magasins), Deliveroo (14 magasins) et Shopopop (48 magasins). Par ailleurs, l’enseigne a accéléré sa **stratégie d’implantation de “shop-in-shop”** en 2021 avec la signature de nouveaux partenariats avec les enseignes spécialisées **La Grande Récré** et **Greenriders**. Enfin, **la stratégie de digitalisation** s’est accentuée avec désormais 26% du CA réalisé via les porteurs de l’application Casino Max en supermarchés et hypermarchés (vs 22% fin 2020) et 66 hypermarchés proposant un fonctionnement en autonome à fin 2021.

Les enseignes Casino Hypermarchés / Supermarchés et Proximité ont par ailleurs poursuivi le développement de l’abonnement avec l’application Casino Max qui présente une croissance continue du nombre d’abonnés.

L’EBITDA France Retail ressort à 1 358 millions d’euros (1 447 millions d’euros en 2020), avec une amélioration de +15 bp de la marge, à 9,7% du chiffre d’affaires. L’EBITDA des enseignes de distribution (France Retail hors GreenYellow, Vindémia et promotion immobilière) est stable sur 2 ans (-1,7% vs 2020), à 1 281 millions d’euros, reflétant une progression de +83 bps de la marge (+31 bps vs 2020) en raison des plans d’efficience.

Le ROC France Retail s’établit à 535 millions d’euros (621 millions d’euros en 2020). Le ROC des enseignes de distribution (France Retail hors GreenYellow, Vindémia et promotion immobilière) est quasiment stable (-0,8%) à 484 millions d’euros, reflétant une progression de +14 bps de la marge à 3,4%.

NOUVELLES ACTIVITES

GREENYELLOW

L'activité photovoltaïque poursuit sa progression avec une base installée ou en construction de **740 MW** à fin 2021, en hausse de **+31%** par rapport à fin 2020, un **pipeline avancé¹ de 816 MW**, en forte progression de **+44%**, et un pipeline d'opportunités additionnelles² de 3,7 GW.

Concernant l'efficacité énergétique, GreenYellow affiche **985 GWh de projets déployés ou en cours de construction** à fin 2021, en hausse de **+16%** sur un an, avec un **pipeline avancé de 317 GWh**, en croissance de **+26%**, et un pipeline d'opportunités additionnelles de 918 GWh.

GreenYellow enregistre un **EBITDA de 80 millions d'euros³** en 2021, en **progression de +30% sur un an**.

En 2021, GreenYellow a poursuivi son expansion géographique et conclu des partenariats porteurs :

- L'**expansion géographique** s'est poursuivie à l'international avec le renforcement des positions de GreenYellow sur toutes ses géographies historiques (signature du 200ème PPA⁴ en Asie du Sud-Est) et la conquête de nouveaux territoires comme l'Europe de l'Est (projet de 4 MW pour Solvay en Bulgarie)
- **Partenariats stratégiques** :
 - GreenYellow a conclu en novembre 2021 un partenariat stratégique de long-terme avec **Schneider Electric** visant à proposer des programmes d'efficacité énergétique clés en main aux grandes entreprises internationales ;
 - En décembre 2021, GreenYellow a signé une collaboration stratégique avec **Amazon Web Services** dans les domaines de l'énergie et du cloud. GreenYellow fournira de l'électricité renouvelable pour les activités d'Amazon dans le cadre d'un projet de production d'énergie solaire en France.

Début 2022, GreenYellow a levé **109 millions d'euros auprès d'un investisseur institutionnel** (émission d'OCABSA⁵) et mis en place une **ligne de crédit syndiquée de 87 millions d'euros** afin d'accélérer sa croissance en 2022.

RELEVANC

L'année 2021 a constitué une année de transformation et d'expansion stratégique pour RelevanC avec l'**acquisition d'Inlead**, plateforme technologique de marketing digital local, le **lancement des activités en Amérique latine** (Brésil et Colombie) et la **mise en place d'Infinity Advertising**, la filiale commune avec Intermarché proposant des services de retail media et de ciblage de promotions pour les marques alimentaires (base cumulée de 17 millions de profils).

RelevanC a également conclu des **partenariats avec des leaders technologiques** :

- Un partenariat commercial et technologique avec **Google Cloud** et **Accenture** à destination d'une clientèle internationale
- Un projet de partenariat avec **Amazon Web Service** visant l'amélioration de l'expérience client par le biais d'algorithmes

RelevanC poursuit la commercialisation de sa **plateforme de Retail Media en B2B** auprès d'autres distributeurs en France et à l'international pour monétiser leurs données et leurs espace publicitaires, et **compte parmi ses clients Everli**, premier service européen de livraison de courses à domicile via des personal shoppers.

¹ Correspond au cumul des projets aux stades "awarded" et "advanced pipeline" au sein du portefeuille de projets en développement de GreenYellow

² Correspond au cumul des projets qui sont au stade "pipeline" et au stade "early stage" au sein du portefeuille de projets de développement de GreenYellow

³ Donnée publiée par la filiale. En vision contributive, EBITDA de 63 millions d'euros (57 millions d'euros en 2020)

⁴ Contrat d'achat d'énergie (Power Purchasing Agreement)

⁵ Obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions

E-COMMERCE (CDISCOUNT)

<i>En millions d'euros</i>	2020 retraité	2021
GMV (volume d'affaires) publié par Cnova	4 204	4 206
EBITDA	129	106
<i>Marge d'EBITDA</i>	6,4%	5,2%
Résultat opérationnel courant	53	18
<i>Marge opérationnelle courante</i>	2,6%	0,9%

Cdiscount a poursuivi l'évolution de son modèle vers un mix d'activités plus rentables (hausse de la marketplace, du marketing digital et du B2B, baisse des ventes directes) avec un effet favorable sur la marge.

Cdiscount enregistre une **solide performance en 2021**, avec un **volume d'affaires ("GMV") de 4,2 milliards d'euros**, en croissance de **+8% sur deux ans** et stable par rapport à une année 2020 exceptionnelle.

La **marketplace continue de croître avec un GMV de 1,5 milliard d'euros**, en hausse de **+22% sur deux ans** (stable sur un an), représentant une quote-part du GMV en progression +6,7 pts sur deux ans (+1,3 pt sur un an). Les **revenus marketplace s'élèvent à 193 millions d'euros**, en croissance de **+29% sur deux ans** (+5% sur un an).

Les revenus du **marketing digital enregistrent une hausse de +75% sur deux ans** (+32% sur un an), soutenus par la plateforme de marketing digital CARS (Cdiscount Ads Retail Solution) permettant aux vendeurs et fournisseurs de promouvoir leurs produits et leurs marques sur une plateforme propriétaire en self-service.

L'enseigne compte de plus en plus de clients fidèles et actifs avec une base de **10 millions de clients actifs, en augmentation de +8% sur deux ans**. Le programme de fidélité **Cdiscount à Volonté** rassemble désormais plus de 2,5 millions de clients (+20% sur deux ans, +9% sur un an), qui bénéficient de 2,8 millions de références disponibles en livraison express. La satisfaction client a atteint un niveau record avec un NPS de 53, en progression de +8,4 pts sur deux ans (+5,7 pts sur un an).

Les **activités B2B** ont accéléré leur développement en 2021, avec un **GMV de 114 millions d'euros** en croissance de **+30% sur un an** (x3,5 sur deux ans), dont **+26%** pour l'écosystème de technologies et services marketplace **Octopia** (x3,3 sur deux ans) dont l'offre de marketplace clé en main compte désormais 12 contrats majeurs (dont Rakuten) dans 7 pays différents. Par ailleurs, les offres de logistique C-logistics et C Chez Vous opèrent désormais au profit de 20 clients.

Enfin, **Octopia et Ocado ont conclu un accord exclusif afin de proposer la marketplace Octopia aux clients d'Ocado.**

L'EBITDA du E-commerce (Cdiscount) ressort à 106 millions d'euros, reflétant une marge de 5,2%, et le ROC s'élève à 18 millions d'euros, reflétant une marge de 0,9%. L'année 2021 est marquée par un retour à la normale suite à une année 2020 particulièrement exceptionnelle (début de la crise sanitaire). Sur deux ans tous les indicateurs sont en progression.

LATAM RETAIL

En millions d'euros	2020 retraité	2021
Chiffre d'affaires HT	14 656	14 448
EBITDA	1 161	1 063
Marge d'EBITDA	7,9%	7,4%
Résultat opérationnel courant	748	640
Marge opérationnelle courante	5,1%	4,4%

Le chiffre d'affaires du segment Latam Retail s'est établi à 14 448 millions d'euros en 2021, en croissance organique de +6,4% et de +2,7% en comparable hors essence et calendaire. **Les ventes alimentaires au Brésil sont en hausse de +6,1% en organique** et de +1,2% en comparable hors essence et calendaire.

- **Accélération d'Assaí sur son modèle d'affaires très rentable** : Assaí enregistre une progression de +18%¹ de l'EBITDA en 2021 à 489 millions d'euros, reflétant une amélioration de la marge de +51 bps. L'enseigne vise désormais un chiffre d'affaires brut de 100 milliards de réaux brésiliens (17 milliards d'euros) en 2024 (soit +30% par an), soutenu par (i) l'ouverture organique d'environ 50 magasins entre 2022 et 2024 et (ii) la conversion des 70 hypermarchés Extra (40 ouvertures attendues au second semestre 2022, 30 ouvertures en 2023). Le succès des 23 magasins Extra Hiper déjà convertis confirme le potentiel des conversions futures (multiplication des ventes par 3). Assaí a ouvert 28 magasins sur l'année 2021, portant le parc à 212 magasins.
- **Recentrage de GPA sur le premium, la proximité et l'E-commerce** : GPA Brésil poursuit l'optimisation de son portefeuille de magasins avec une accélération sur les formats rentables du premium et de la proximité, en particulier dans la région de São Paulo, et l'abandon du format hypermarché (conversion des hypermarchés non cédés en supermarchés Pão de Açúcar et Mercado Extra). Les fermetures ou conversions des hypermarchés ont toutefois eu un effet transitoire sur les résultats 2021. GPA poursuit également le renforcement de son leadership sur l'E-commerce alimentaire, dont les ventes ont progressé de +363%² vs 2019 avec une quote-part de 8%² en 2021 (vs 2% en 2019).
- **Excellente performance de Grupo Éxito** qui enregistre une excellente performance en 2021, avec un EBITDA en hausse de +20%³ à 333 millions d'euros (marge de 9,0%) et un ROC en hausse de +33%³ à 211 millions d'euros. Le Groupe confirme son leadership en Colombie et enregistre une nette accélération en fin d'année avec des ventes à +21%⁴ au T4 (+7,5% sur l'année à 3,7 milliards d'euros). En Colombie², les ventes se sont accélérées de +16% au T4 (+7% sur l'année à 2,8 milliards d'euros), portées par l'innovation et l'omnicanal dont les ventes représentent désormais 12% des ventes en Colombie (x2,4 vs 2019). Le ROC progresse de +32% au T4 dans le pays et de +43% à l'année, tiré par l'activité et la promotion immobilière. En Uruguay², le Groupe fait état d'une accélération des ventes de +7% au T4 qui atteignent 0,6 milliard d'euros à l'année et d'un excellent niveau de rentabilité (EBITDA de 59 millions d'euros avec une marge de 10%).

L'EBITDA de l'Amérique latine enregistre une variation hors crédits fiscaux et effet change de +9% sur un an et +29% sur deux ans. Y compris crédits fiscaux⁵ (28 millions d'euros en 2021 et 139 millions d'euros en 2020), l'EBITDA s'élève à 1 063 millions d'euros contre 1 161 millions d'euros en 2020.

Le ROC enregistre une variation hors crédits fiscaux et effet change de +8% sur un et +34% sur 2 ans. Y compris crédits fiscaux (28 millions d'euros en 2021 et 139 millions d'euros en 2020), le ROC s'établit à 640 millions d'euros contre 748 millions d'euros en 2020. Le ROC a été tiré par (i) la forte amélioration du ROC d'Assaí, en ligne avec la croissance de l'activité, et (ii) l'excellente performance d'Éxito avec une reprise de la croissance et de la promotion immobilière, mais impacté par les hypermarchés chez GPA Brésil (destockages avant cessions).

¹ Variation à change constant, hors crédits fiscaux

² Données publiées par la filiale

³ Variations à change constant, hors crédits fiscaux

⁴ Variation en monnaie locale, données publiées par la filiale

⁵ Crédits fiscaux retraités par les filiales dans le calcul de l'EBITDA ajusté

Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr

Les méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes consolidés ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires HT consolidé de 2021** s'élève à 30 549 millions d'euros, contre 31 912 millions d'euros en 2020, soit une hausse de +0,1% en organique¹ et un recul de -4,3% au total après prise en compte notamment des effets de change et d'hyperinflation de -3,4%, d'un effet périmètre de -1,2% et d'un effet essence de +0,7%.

L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des trois segments du Groupe.

EBITDA

L'**EBITDA Groupe** s'établit à 2 527 millions d'euros, soit une variation de -7,7% après impact du change et de -4,7% à taux de change constant.

L'examen détaillé de l'évolution de l'EBITDA a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des trois segments du Groupe.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le **résultat opérationnel courant en 2021** s'élève à 1 193 millions d'euros (1 166 millions d'euros hors crédits fiscaux), soit une variation de -16,1% après impact du change et de -12,5% à taux de change constant (-5,2% hors crédits fiscaux).

L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des trois segments du Groupe.

Résultat financier

Le **Résultat financier** de la période fait apparaître une charge nette de -813 millions d'euros (-748 millions d'euros en 2020) qui est composée :

- **du coût de l'endettement financier net** de -422 millions d'euros (-357 millions d'euros en 2020)
- **des autres produits et charges financiers** pour une charge nette de -391 millions d'euros (-391 millions d'euros en 2020).

Le **Résultat financier normalisé** de la période est de -813 millions d'euros (-500 millions d'euros hors intérêts sur passifs de loyers) contre -681 millions d'euros en 2020 (-360 millions d'euros hors intérêts sur passifs de loyers). En France, le résultat financier hors charges d'intérêts sur passifs de loyers est impacté par une hausse des charges financières en raison d'une charge ponctuelle de 38 millions d'euros, majoritairement non-cash, liée au refinancement du Term Loan B au premier trimestre 2021. Le résultat financier E-commerce est quasiment stable par rapport à 2020. En Amérique latine, les charges financières sont en hausse en raison d'un niveau moins élevé de crédits fiscaux en 2021 (effet de -81 millions d'euros en résultat financier).

¹ Hors essence et calendaire

Les **Autres produits et charges opérationnelles** s'établissent à -656 millions d'euros contre -799 millions d'euros en 2020 et incluent -264 millions d'euros de coûts non cash. En France (y compris Cdiscount), leur montant s'élève à -356 millions d'euros (-696 millions d'euros en 2020) dont -207 millions d'euros de coûts cash hors plan de cession et GreenYellow (-231 millions d'euros en 2020), -48 millions d'euros de coûts GreenYellow (principalement non cash), et -101 millions d'euros de coûts autres (-451 millions d'euros en 2020) en raison principalement de moindres dépréciations d'actifs. En Amérique latine leur montant s'élève à -300 millions d'euros (-103 millions d'euros en 2020) en raison de dépréciations et de coûts liés à la cession d'hypermarchés de GPA à Assaí.

Résultat Net Part du Groupe

L'**impôt sur les bénéfices** s'établit à +84 millions d'euros contre -80 millions d'euros en 2020.

La **quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises** est de 49 millions d'euros contre 50 millions d'euros en 2020.

La **part des intérêts minoritaires dans le résultat net des activités poursuivies** s'établit à 133 millions d'euros contre 218 millions d'euros en 2020. Après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, les **intérêts minoritaires normalisés** s'élèvent à 273 millions d'euros en 2020 contre 266 millions d'euros en 2020.

Le **Résultat Net des activités poursuivies, Part du Groupe** s'établit à -275 millions d'euros (contre -374 millions d'euros en 2020), en raison de dépréciations en Amérique latine liées à la cession des hypermarchés Extra et de charges exceptionnelles liées à la finalisation des plans de transformation en France. Il s'améliore de +99 millions d'euros sur un an, traduisant de une baisse des dépréciations comptables.

Le **Résultat Net des activités abandonnées, Part du Groupe** s'établit à -254 millions d'euros contre -516 millions d'euros en 2020 traduisant la réduction des pertes opérationnelles de Leader Price jusqu'au transfert des magasins.

Le **Résultat Net de l'ensemble consolidé, Part du Groupe** s'établit à -530 millions d'euros contre -890 millions d'euros en 2020.

Le **Résultat net normalisé¹ des activités poursuivies Part du Groupe** s'élève à 94 millions d'euros contre 266 millions d'euros en 2020, en lien avec la baisse du ROC (dont -111 millions d'euros de crédits fiscaux en Amérique latine, -50 millions d'euros de promotion immobilière en France et -48 millions d'euros d'effet de change) et la hausse des charges financières normalisées.

Le **Bénéfice Net par action normalisé dilué²** est de 0,54 euro contre 2,15 euros en 2020.

Situation financière

La **Dette financière nette du Groupe** hors IFRS 5 ressort à **5,9 milliards d'euros** contre 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Sur le périmètre France Retail hors GreenYellow, l'évolution de la dette financière nette de 3,7 milliards d'euros fin 2020 à 4,4 milliards d'euros fin 2021 est liée principalement à des facteurs transitoires : (i) l'effet temporaire de l'activité de fin d'année et le stockage stratégique (effet de -130 millions d'euros sur le BFR), (ii) les pertes opérationnelles et BFR de Leader Price dont les derniers magasins ont été transférés à Aldi en septembre 2021 (-0,4 milliard d'euros), et (iii) des charges exceptionnelles liées à la transformation du Groupe. Sur GreenYellow, le passage d'une position de cash nette de 122 millions d'euros en 2020 à une dette nette de 34 millions d'euros en 2021 est lié à l'augmentation des investissements suite à l'évolution vers un modèle d'infrastructure (détenition d'actifs) financée par ses ressources propres. En Amérique latine, la dette financière nette d'Assaí augmente de 664 millions d'euros à 864 millions d'euros en raison de l'acquisition de 70 hypermarchés Extra.

Au 31 décembre 2021, la **liquidité du Groupe en France (y compris Cdiscount)** est de **2,6 milliards d'euros**, dont 562 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et 2,1 milliards d'euros de lignes de crédit confirmées non tirées disponibles à tout moment. Le Groupe dispose par ailleurs de 339 millions d'euros sur le compte séquestre non-sécurisé et 145 millions d'euros sur le compte séquestre sécurisé.

¹ Voir définition page 2

² Le BNPA normalisé dilué intègre l'effet de dilution lié à la distribution des titres subordonnés TSSDI

Informations financières relatives aux covenants

Au 31 décembre 2021, **les covenants du RCF sont respectés**. Le **ratio Dette brute sécurisée / EBITDA après loyers est de 2,7x¹**, inférieur au plafond de 3,5x, soit une marge de manœuvre de 178 millions d'euros sur l'EBITDA. Le ratio **EBITDA après loyers / Coûts financiers nets est de 2,7x**, supérieur au seuil de 2,5x, soit une marge de manœuvre de 55 millions d'euros sur l'EBITDA, en raison de frais financiers non-récurrents. La marge est d'environ 150 millions d'euros hors charge financière ponctuelle de 38 millions d'euros enregistrés au premier trimestre 2021 en raison du refinancement du Term Loan B.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale 2022 de ne pas verser de dividende en 2022 au titre de l'exercice 2021.

Perspectives

- En 2021, le Groupe a finalisé son repositionnement sur les formats durablement porteurs, avec un niveau de rentabilité très satisfaisant.
- En 2022, dans un contexte de normalisation de la situation sanitaire, le Groupe affirme sa confiance à retrouver une dynamique de croissance en capitalisant sur ses actifs différenciants et ses services innovants :
 - Les formats de proximité (Monop', Franprix, Naturalia, Spar, Vival...) avec une cible de plus de 800 ouvertures, principalement en franchise.
 - La confirmation du leadership sur l'e-commerce, notamment en livraison à domicile en s'appuyant sur les partenaires Ocado, Amazon et Gorillas et sur le réseau de magasins.
- Maintien d'un niveau de rentabilité élevé et amélioration de la génération de cash-flow.
- Poursuite du plan de cession de 4,5 milliards d'euros en France. Au vu des différentes options disponibles, le Groupe affirme sa confiance dans la réalisation complète de ce plan d'ici fin 2023.

¹ Dette sécurisée de 2,1 milliards d'euros et EBITDA hors GreenYellow de 780 millions d'euros

Evénements récents

Signature par le groupe Ocado et le groupe Casino d'un protocole d'accord visant à étendre leur partenariat privilégié en France

Le 17 février 2022, le groupe Ocado et le groupe Casino ont annoncé la signature d'un protocole d'accord visant à étendre leur partenariat privilégié en France.

Ce protocole prévoit :

- La création d'une société commune qui fournira des services logistiques d'entrepôts automatisés (CFC – Customer Fulfilment Centres) équipés de la technologie d'Ocado (OSP – Ocado Smart Platform) et à destination de l'ensemble des acteurs de la distribution alimentaire en ligne en France ;
- Un accord aux termes duquel Ocado intégrera dans sa plateforme de services (OSP) la solution marketplace d'Octopia (filiale de Cdiscount), ce qui permettra aux partenaires internationaux d'Ocado de lancer leur propre marketplace ;
- Le déploiement par le groupe Casino de la solution de préparation de commandes en magasin d'Ocado (In-Store Fulfilment) dans son parc de magasins Monoprix.

Le lancement de la société commune n'impliquera aucune dépense d'investissement, ni pour le groupe Ocado ni pour le groupe Casino. Les futurs coûts associés à chaque projet de CFC seront portés par les distributeurs alimentaires partenaires, proportionnellement à leurs engagements logistiques.

GreenYellow lève près de 200 millions d'euros de financements pour soutenir sa croissance

Le 21 février 2022, GreenYellow a annoncé avoir conclu deux opérations de financement pour un montant total de près de 200 millions d'euros, dont :

- 109 millions d'euros d'obligations convertibles en actions, avec bons de souscription d'actions d'une maturité de 5 ans, souscrites auprès d'un investisseur institutionnel, Farallon Capital
- 87 millions d'euros de crédit syndiqué auprès d'un pool de banques de premier plan, d'une maturité initiale d'un an¹.

Ces opérations témoignent de la capacité du Groupe à accélérer son modèle d'opérateur et soulignent la pertinence de sa plateforme énergétique décentralisée, globale et synergétique, sur le solaire, l'efficacité énergétique et les services énergétiques intelligents.

Cession par le groupe Casino de 6,5% du capital de Mercialys

Le 21 février 2022, dans la continuité de la cession de 3% du capital de Mercialys au travers d'un total return swap (TRS) conclu le 6 décembre 2021, le groupe Casino a procédé à la cession définitive de 6,5% supplémentaires du capital de Mercialys au travers d'un nouveau TRS. La participation du Groupe dans Mercialys en termes de droits de vote passe ainsi à 10,3%.

Le groupe Casino a encaissé 59 millions d'euros au titre de cette opération.

¹ Au 31 décembre 2022

Annexe : Indicateurs alternatifs de performance

Les définitions des principaux indicateurs non-gaap sont disponibles sur le site du groupe Casino (<https://www.groupe-casino.fr/fr/investisseurs/information-reglementee-amf-documents-amf/>), notamment le résultat net normalisé qui est repris ci-dessous.

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé (i) des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie « principes comptables » de l'annexe annuelle aux comptes consolidés, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et (iv) de l'application des règles IFRIC 23.

Les éléments financiers non récurrents regroupent les variations de juste valeur des dérivés actions et les effets d'actualisation monétaire de passifs fiscaux brésiliens.

Cet agrégat permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités.

en millions d'euros	2020 retraité	Eléments de normalisation	2020 normalisé	2021	Eléments de normalisation	2021 normalisé
Résultat opérationnel courant	1 422	0	1 422	1 193	0	1 193
<i>dont crédits fiscaux Brésil</i>	<i>139</i>	<i>0</i>	<i>139</i>	<i>28</i>	<i>0</i>	<i>28</i>
<i>dont Promotion immobilière France</i>	<i>63</i>	<i>0</i>	<i>63</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>13</i>
Autres charges et produits opérationnels	(799)	799	0	(656)	656	0
Résultat opérationnel	622	799	1 422	537	656	1 193
Coût de l'endettement financier net	(357)	0	(357)	(422)	0	(422)
<i>dont crédits fiscaux Brésil</i>	<i>104</i>	<i>0</i>	<i>104</i>	<i>23</i>	<i>0</i>	<i>23</i>
Autres produits et charges financiers ⁽¹⁾	(391)	67	(324)	(391)	(0)	(391)
Charge d'impôt ⁽²⁾	(80)	(179)	(259)	84	(147)	(62)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	50	0	50	49	0	49
Résultat net des activités poursuivies	(156)	688	532	(142)	509	367
<i>dont intérêts minoritaires⁽³⁾</i>	<i>218</i>	<i>48</i>	<i>266</i>	<i>133</i>	<i>140</i>	<i>273</i>
dont part du Groupe	(374)	640	266	(275)	369	94

⁽¹⁾ Sont retraités des autres produits et charges financiers, principalement les effets d'actualisation monétaire des passifs fiscaux, ainsi que les variations de juste valeur des Total Return Swaps.

⁽²⁾ Sont retraités de la charge d'impôt, les effets d'impôt correspondants aux éléments retraités ci-dessus

⁽³⁾ Sont retraités des intérêts ne donnant pas le contrôle les montants associés aux éléments retraités ci-dessus



CASINO, GUICHARD-PERRACHON

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2021

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	20
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	21
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	22
ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	23
ÉTATS DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	24
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	25

ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	2021	2020 retraité ⁽ⁱ⁾
ACTIVITES POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires, hors taxes	5 / 6.1	30 549	31 912
Autres revenus	6.1	504	598
Revenus totaux	6.1	31 053	32 510
Coût d'achat complet des marchandises vendues	6.2	(23 436)	(24 314)
Marge des activités courantes	5.1	7 617	8 195
Coûts des ventes	6.3	(5 122)	(5 508)
Frais généraux et administratifs	6.3	(1 302)	(1 266)
Résultat opérationnel courant	5.1	1 193	1 422
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		3,9%	4,5%
Autres produits opérationnels	6.5	349	304
Autres charges opérationnelles	6.5	(1 005)	(1 103)
Résultat opérationnel		537	622
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		1,8%	2,0%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	11.3.1	27	16
Coût de l'endettement financier brut	11.3.1	(449)	(373)
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	(422)	(357)
Autres produits financiers	11.3.2	116	210
Autres charges financières	11.3.2	(507)	(601)
Résultat avant impôt		(276)	(125)
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		-0,9%	-0,4%
Produit (Charge) d'impôt	9.1	84	(80)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	3.3.3	49	50
Résultat net des activités poursuivies		(142)	(156)
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		-0,5%	-0,5%
dont, part du Groupe		(275)	(374)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle		133	218
ACTIVITES ABANDONNEES			
Résultat net des activités abandonnées	3.5.2	(255)	(508)
dont, part du Groupe	3.5.2	(254)	(516)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle	3.5.2	(1)	7
ENSEMBLE CONSOLIDE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(397)	(664)
dont, part du Groupe		(530)	(890)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	133	225

Résultat net par action

en euros	Notes	2021	2020 retraité ⁽ⁱ⁾
Des activités poursuivies, part du Groupe			
▪ de base		(2,89)	(3,79)
▪ dilué		(2,89)	(3,79)
De l'ensemble consolidé, part du Groupe			
▪ de base		(5,24)	(8,58)
▪ dilué		(5,24)	(8,58)

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

État du résultat global consolidé

en millions d'euros	2021	2020 retraité ⁽ⁱ⁾
Résultat net de l'ensemble consolidé	(397)	(664)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat	(84)	(1 367)
Couvertures de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture ⁽ⁱⁱ⁾	38	(17)
Écarts de conversion ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(108)	(1 328)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	(1)	1
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments recyclables	(3)	(27)
Effets d'impôt	(10)	5
Éléments non recyclables en résultat	2	(6)
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	-	-
Écarts actuariels	2	(10)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments non recyclables	-	-
Effets d'impôt	-	4
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice, nets d'impôt	(82)	(1 373)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice, net d'impôt	(479)	(2 037)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(529)</i>	<i>(1 456)</i>
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>50</i>	<i>(581)</i>

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

(ii) La variation de la réserve de coût de couverture relative aux exercices 2021 et 2020 n'est pas significative

(iii) La variation négative de l'exercice 2021 de 108 millions d'euros résulte principalement de la dépréciation de la monnaie colombienne pour 124 millions d'euros. En 2020, la variation négative de 1 328 millions d'euros résultait principalement de la dépréciation des monnaies brésilienne et colombienne pour respectivement 957 et 235 millions d'euros

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 12.7.2.

État de la situation financière consolidée

ACTIFS en millions d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité ⁽ⁱ⁾	1 ^{er} janvier 2020 retraité ⁽ⁱ⁾
Goodwill	10.1	6 667	6 656	7 489
Immobilisations incorporelles	10.2	2 024	2 061	2 296
Immobilisations corporelles	10.3	4 641	4 279	5 113
Immeubles de placement	10.4	411	428	493
Actifs au titre de droits d'utilisation	7.1.1	4 748	4 888	5 602
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	3.3.3	201	191	341
Autres actifs non courants	6.9	1 183	1 217	1 183
Actifs d'impôts différés	9.2.1	1 191	1 019	768
Actifs non courants		21 067	20 738	23 284
Stocks	6.6	3 214	3 209	3 775
Créances clients	6.7	772	941	836
Autres actifs courants	6.8	2 033	1 770	1 536
Créances d'impôts courants		196	167	111
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	2 283	2 744	3 572
Actifs détenus en vue de la vente	3.5.1	973	932	2 818
Actifs courants		9 470	9 763	12 647
TOTAL ACTIFS		30 537	30 501	35 932
PASSIFS en millions d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité ⁽ⁱ⁾	1 ^{er} janvier 2020 retraité ⁽ⁱ⁾
Capital social	12.2	166	166	166
Primes, titres auto-détenus, autres réserves et résultats		2 589	3 143	4 650
Capitaux propres part du Groupe		2 755	3 309	4 816
Intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	2 883	2 856	3 488
Capitaux propres	12	5 638	6 165	8 304
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	8.2	273	289	293
Autres provisions non courantes	13.1	376	374	458
Dettes financières brutes non courantes	11.2	7 461	6 701	8 100
Passifs de loyers non courants	7.1.1	4 174	4 281	4 761
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	3.4.1	61	45	61
Autres dettes non courantes	6.10	225	201	181
Passifs d'impôts différés	9.2.2	405	508	566
Passifs non courants		12 975	12 398	14 422
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	8.2	12	12	11
Autres provisions courantes	13.1	216	189	153
Dettes fournisseurs		6 097	6 190	6 580
Dettes financières brutes courantes	11.2	1 369	1 355	1 549
Passifs de loyers courants	7.1.1	718	705	723
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	3.4.1	133	119	105
Dettes d'impôts exigibles		8	98	48
Autres dettes courantes	6.10	3 197	3 059	2 839
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	3.5.1	175	210	1 197
Passifs courants		11 925	11 937	13 206
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		30 537	30 501	35 932

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

État des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	Notes	2021	2020 retraité ⁽ⁱ⁾
Résultat avant impôt des activités poursuivies		(276)	(125)
Résultat avant impôt des activités abandonnées	3.5.2	(330)	(462)
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé		(606)	(587)
Dotations aux amortissements	6.4	1 334	1 316
Dotations aux provisions et dépréciation	4.1	299	390
Pertes / (gains) liés aux variations de juste valeur	11.3.2	(5)	78
Charges / (produits) calculés liés aux stocks options et assimilés	8.3.1	14	12
Autres charges / (produits) calculés		(47)	(50)
Résultats sur cessions d'actifs	4.4	(128)	(88)
Pertes / (profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec prise / perte de contrôle		20	58
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises	3.3.1 / 3.3.2	17	17
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	422	357
Intérêts financiers nets au titre des contrats de location	11.3.2	313	320
Coûts de non tirage, coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	11.3.2	88	60
Résultats de cession et retraitements liés aux activités abandonnées		114	258
Capacité d'Autofinancement (CAF)		1 835	2 142
Impôts versés		(184)	(157)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	4.2	(26)	26
Impôts versés et variation du BFR liés aux activités abandonnées		(97)	211
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 529	2 222
Dont activités poursuivies		1 841	2 215
Décaissements liés aux acquisitions :			
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.3	(1 131)	(927)
▪ d'actifs financiers	4.1.1	(174)	(942)
Encaissements liés aux cessions :			
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.4	156	423
▪ d'actifs financiers	4.1.1	163	461
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	4.5	(15)	157
Incidence des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	4.6	1	(63)
Variation des prêts et avances consentis		(30)	(28)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		(81)	453
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 111)	(466)
Dont activités poursuivies		(1 030)	(920)
Dividendes versés :			
▪ aux actionnaires de la société mère	12.9	-	-
▪ aux intérêts ne donnant pas le contrôle	4.7	(102)	(45)
▪ aux porteurs de TSSDI	12.9	(35)	(36)
Augmentation et diminution de capital de la société mère		-	-
Transactions entre le Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle	4.8	15	(55)
Cessions / (acquisitions) de titres auto-détenus	12.4	-	(1)
Augmentation emprunts et dettes financières	4.9	4 203	2 066
Diminution emprunts et dettes financières	4.9	(3 514)	(2 632)
Remboursement des passifs de loyer		(623)	(603)
Intérêts financiers nets versés	4.10	(752)	(717)
Autres remboursements		(30)	(23)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		(10)	(73)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(848)	(2 117)
Dont activités poursuivies		(838)	(2 044)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités poursuivies		(22)	(494)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités abandonnées		-	-
Variation de trésorerie	4.9	(452)	(856)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture		2 675	3 530
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies	11.1	2 675	3 471
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		(1)	59
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture		2 223	2 675
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies	11.1	2 224	2 675
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		(1)	(1)

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

État de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros (avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital ⁽ⁱ⁾	Titres auto- détenus	TSSDI	Réserves et résultats consolidés	Autres réserves ⁽ⁱⁱ⁾	Capitaux propres Part du Groupe ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Intérêts ne donnant pas le contrôle ^(iv)	Capitaux propres Totaux
Au 1^{er} janvier 2020 publié	166	3 901	(28)	1 350	1 919	(2 539)	4 769	3 488	8 256
Incidences décision de l'IFRS IC relative à IAS 19 (note 1.3)	-	-	-	-	28	19	47	-	47
Au 1^{er} janvier 2020 retraité (*)	166	3 901	(28)	1 350	1 947	(2 521)	4 816	3 488	8 304
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	-	(566)	(566)	(807)	(1 373)
Résultat de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	(890)	-	(890)	225	(664)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	(890)	(566)	(1 456)	(581)	(2 037)
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus ^(v)	-	-	6	-	(7)	-	(1)	-	(1)
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions ^(vi)	-	-	-	-	-	-	-	(80)	(80)
Dividendes versés / à verser aux porteurs de TSSDI ^(vi)	-	-	-	-	(34)	-	(34)	-	(34)
Paielements en actions	-	-	-	-	7	-	7	7	14
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	(38)	-	(38)	(1)	(38)
Autres mouvements ^(vii)	-	-	-	-	15	-	15	22	37
Au 31 décembre 2020 retraité (*)	166	3 901	(22)	1 350	1 000	(3 087)	3 309	2 856	6 165
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	1	1	(83)	(82)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(530)	-	(530)	133	(397)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	-	-	-	-	(530)	1	(529)	50	(479)
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus ^(v)	-	-	8	-	(8)	-	-	-	-
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions ^(vi)	-	-	-	-	-	-	-	(69)	(69)
Dividendes versés / à verser aux porteurs de TSSDI ^(vi)	-	-	-	-	(36)	-	(36)	-	(36)
Paielements en actions	-	-	-	-	8	-	8	12	20
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	(21)	-	(21)	(3)	(25)
Autres mouvements ^(vii)	-	-	-	-	25	-	25	37	62
Au 31 décembre 2021	166	3 901	(14)	1 350	438	(3 086)	2 755	2 883	5 638

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales

(ii) Voir note 12.6

(iii) Attribuable aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon

(iv) Voir note 12.8

(v) Voir note 12.4 pour les opérations sur titres auto-détenus

(vi) Voir note 12.9 pour les dividendes versés et à verser aux porteurs d'actions et TSSDI. Les dividendes de l'exercice versés et à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle concernent principalement Sendas, GPA et Exito à hauteur respectivement de 28, 11 et 19 millions d'euros (2020 : GPA et Exito pour respectivement 49 et 22 millions d'euros)

(vii) Principalement lié à la réévaluation chez Libertad en application de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste

COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX -----	26	8.4	REMUNERATIONS BRUTES ALLOUEES AUX MEMBRES DU COMITE EXECUTIF GROUPE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	68
1.1	REFERENTIEL	26	8.5	EFFECTIF MOYEN DU GROUPE.....	68
1.2	BASES DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	27	NOTE 9	IMPOTS -----	69
1.3	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE.....	28	9.1	CHARGE D'IMPOT.....	69
NOTE 2	FAITS MARQUANTS -----	30	9.2	IMPOTS DIFFERES.....	71
NOTE 3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION-----	33	NOTE 10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT-----	72
3.1	OPERATIONS DE PERIMETRE REALISEES EN 2021	35	10.1	GOODWILL	72
3.2	OPERATIONS DE PERIMETRE REALISEES EN 2020	36	10.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73
3.3	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	37	10.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75
3.4	ENGAGEMENTS LIES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	40	10.4	IMMEUBLES DE PLACEMENT	76
3.5	ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	411	10.5	DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS (INCORPORELS, CORPORELS, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET GOODWILL)	78
NOTE 4	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE -----	43	NOTE 11	STRUCTURE FINANCIERE ET COUTS FINANCIERS -----	81
4.1	RECONCILIATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS	43	11.1	TRESORERIE NETTE	83
4.2	RECONCILIATION DE LA VARIATION DU BFR AVEC LES POSTES DU BILAN	44	11.2	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	84
4.3	RECONCILIATION DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS.....	44	11.3	RESULTAT FINANCIER.....	88
4.4	RECONCILIATION DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	44	11.4	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	89
4.5	INCIDENCE SUR LA TRESORERIE DES VARIATIONS DE PERIMETRE AVEC CHANGEMENT DE CONTROLE	45	11.5	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	92
4.6	INCIDENCES DES VARIATIONS DE PERIMETRE EN LIEN AVEC DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES	45	NOTE 12	CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION -----	101
4.7	RECONCILIATION DES DIVIDENDES VERSES AUX INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	45	12.1	GESTION DU CAPITAL	102
4.8	INCIDENCE SUR LA TRESORERIE DES TRANSACTIONS AVEC LES INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	45	12.2	ELEMENTS SUR CAPITAL SOCIAL	102
4.9	RECONCILIATION ENTRE LA VARIATION DE TRESORERIE ET LA VARIATION DE DETTE FINANCIERE NETTE	46	12.3	TITRES DONNANT ACCES A DES NOUVELLES ACTIONS	102
4.10	RECONCILIATION DES INTERETS FINANCIERS NETS VERSES	46	12.4	ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE	102
4.11	FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT LIES A DES ACTIFS FINANCIERS	46	12.5	TSSDI	102
NOTE 5	INFORMATION SECTORIELLE-----	47	12.6	COMPOSITION DES AUTRES RESERVES	103
5.1	INDICATEURS CLES PAR SECTEUR OPERATIONNEL.....	47	12.7	AUTRES INFORMATIONS SUR LES RESERVES CONSOLIDEES.....	103
5.2	INDICATEURS CLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	48	12.8	INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE SIGNIFICATIFS.....	105
NOTE 6	DONNEES LIEES A L'ACTIVITE -----	48	12.9	DIVIDENDES	106
6.1	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	48	12.10	RESULTAT NET PAR ACTION	107
6.2	COUT D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES	50	NOTE 13	AUTRES PROVISIONS-----	108
6.3	NATURE DE CHARGES PAR FONCTION	51	13.1	DECOMPOSITION ET VARIATIONS	108
6.4	AMORTISSEMENTS.....	51	13.2	DETAIL DES PROVISIONS POUR LITIGES DU BRESIL.....	108
6.5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	522	13.3	PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS.....	109
6.6	STOCKS	553	NOTE 14	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES -----	111
6.7	CREANCES CLIENTS	53	NOTE 15	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -----	112
6.8	AUTRES ACTIFS COURANTS.....	54	NOTE 16	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -----	112
6.9	AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	55	NOTE 17	PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES --	113
6.10	AUTRES DETTES	56	NOTE 18	NORMES ET INTERPRETATIONS PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR -----	116
6.11	ENGAGEMENTS HORS BILAN	56			
NOTE 7	CONTRATS DE LOCATION-----	57			
7.1	PRENEUR	60			
7.2	BAILLEUR	61			
NOTE 8	CHARGES DE PERSONNEL -----	62			
8.1	FRAIS DE PERSONNEL	63			
8.2	PROVISION POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	63			
8.3	PAIEMENT EN ACTIONS.....	65			

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée sur Euronext Paris, compartiment A. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Casino ». Le siège social de la Société est situé 1, Cours Antoine Guichard, 42008 Saint-Etienne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises.

En date du 24 février 2022, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2021.

Note 1 Principes comptables généraux

1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2021

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 et sans incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe :

- *Amendements à IFRS 16 – Allègement de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021*

Cet amendement est d'application rétrospective et obligatoire au plus tard à partir du 1^{er} avril 2021 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ces amendements prolongent d'une année la période d'application des amendements à IFRS 16 – *Allègement de loyers liés à la Covid-19* publiés en mai 2020. Ils offrent à titre de simplification optionnelle de comptabiliser les allègements de loyers comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location. Son champ d'application a été étendu aux allègements de loyers relatifs à des paiements exigibles jusqu'au 30 juin 2022 (versus 30 juin 2021 précédemment).

- *Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 16 – Réforme des taux de référence (la phase 2)*

Publiés le 27 août 2020, ces amendements qui sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021, avaient été adoptés par anticipation au 1^{er} janvier 2020 par le Groupe.

Ces amendements se concentrent sur les effets sur les états financiers du remplacement de l'ancien taux d'intérêt de référence par un autre taux de référence du fait de la réforme et offrent des expédients pratiques pour la comptabilisation des modifications de contrats.

Décision de l'IFRS IC relative à l'application de la norme IAS 19 – Avantages du personnel

Les incidences liées à l'application de la décision de l'IFRS IC relative à la norme IAS 19 sont détaillées dans la note 1.3.

Décision de l'IFRS IC portant sur les coûts d'implémentation, de configuration et de personnalisation des logiciels en mode SaaS (accord de cloud – « Software as a Service »)

L'IFRS IC a publié en avril 2021 une décision relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode SaaS (Software as a Service).

Elle vient clarifier le traitement comptable de ces coûts qui doivent être présentés soit (i) en immobilisations incorporelles en application d'IAS 38 dans le cas où le client obtient le contrôle d'une ressource logicielle, soit (ii) en charges sur la période où les services de cloud sont fournis dans le cas où le service n'est pas distinct des services SaaS ou enfin (iii) en charges à réception des services quand ces derniers sont distincts des services SaaS.

Le Groupe a démarré le recensement des contrats et les analyses relatives aux différentes natures de coûts engagés afin d'identifier ceux dont le traitement retenu initialement pourrait être affecté par cette décision. A la date d'arrêté des comptes, les analyses sont toujours en cours. Au regard des difficultés techniques que cette décision suscite et des difficultés opérationnelles à la mettre en place, le Groupe n'est pas en capacité de l'appliquer dans ses états financiers au 31 décembre 2021. Le Groupe finalisera ses analyses au cours du 1^{er} semestre 2022 afin d'appliquer cette décision dans ses états financiers au 30 juin 2022.

1.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.2.1 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3 ;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers évalués à la juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

1.2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le classement et l'évaluation d'actifs du segment France selon IFRS 5 (note 3.5) ;
- les évaluations des actifs non courants et goodwill (note 10.5) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (note 9) ;
- la reconnaissance, la présentation et l'évaluation de la valeur recouvrable des crédits d'impôt ou de taxes (principalement ICMS, PIS et COFINS au Brésil) (notes 5.1, 6.9 et 13) ;
- les modalités d'application de la norme IFRS 16 dont notamment la détermination des taux d'actualisation et de la durée de location à retenir pour l'évaluation du passif de loyer de contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation (note 7) ;
- ainsi que les provisions pour risques (note 13), notamment fiscaux et sociaux au Brésil.

1.2.3 Prise en compte des risques liés au changement climatique

Par ses implantations géographiques, le groupe Casino est exposé à des risques pays significatifs liés au changement climatique. Ces risques sont de différentes natures, puisque les dérèglements climatiques en cours peuvent avoir un impact à différents niveaux qui sont notamment les suivants sur :

- les activités du groupe avec l'augmentation des événements climatiques extrêmes : notamment sécheresse ou pluies diluviennes au Brésil, inondations, tempêtes, glissements de terrains, tremblements de terre en Colombie ;
- l'offre de produits commercialisés par les magasins avec des changements de comportement d'achat des clients rapides et importants ;
- la chaîne d'approvisionnement avec des tensions sur la disponibilité des matières premières ;
- l'accès aux financements en cas de non-respect des objectifs de réduction des gaz à effet de serre liés à l'Accord de Paris.

L'augmentation de la fréquence des événements extrêmes peut avoir des conséquences directes sur l'activité du Groupe (interruption d'activité / difficulté d'approvisionnement) mais aussi indirectes : augmentation du prix des matières premières, perte de la saisonnalité des ventes des produits, hausse du prix de l'énergie, changement des habitudes de consommation, augmentation des primes des polices d'assurances.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe intègre donc de façon plus systématique les risques liés au changement climatique. Cette prise en compte se traduit notamment via l'évaluation de ces risques sur la valeur de certains de ses actifs à travers leur plan d'amortissement ou comme un événement pouvant conduire à l'identification d'un indice de perte de valeur ou sur la possibilité à terme d'obtenir des financements. La prise en compte des risques climatiques se retrouve également à travers l'engagement du Groupe à :

- abaisser de 18% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 par rapport à 2015 sur les scopes 1 (émissions directes des combustions) et 2 (émissions indirectes générées par l'énergie consommée) et de 38% d'ici 2030 par rapport à 2015 ;
- abaisser de 10% ses émissions de scope 3 (émissions indirectes liées aux activités du Groupe) entre 2018 et 2025.

Cet engagement pourrait faire évoluer certains choix en termes d'investissements liés à son activité. La mise en œuvre d'actions pour limiter les effets des activités du Groupe sur le changement climatique est en cours. A ce stade, les impacts directs du changement climatique sur les états financiers du Groupe sont estimés peu significatifs.

1.3 Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative

L'IFRS IC a publié en mai 2021 une décision relative à la période sur laquelle la charge associée aux services reçus doit être comptabilisée dans le cadre d'un régime à prestations définies qui a les caractéristiques suivantes :

- un versement unique à la date de départ à la retraite intégralement conditionné à la présence dans l'entreprise jusqu'à l'âge de départ à la retraite ;
- le montant versé dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Dans sa décision, l'IFRS IC précise qu'à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté, ce sont les dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment du départ.

L'application de cette décision a pour conséquence de baisser les engagements pour les régimes dont les droits sont plafonnés à une certaine ancienneté ; plus l'ancienneté plafond est faible plus la baisse est importante.

Le Groupe a finalisé l'analyse des différentes conventions collectives et accords d'entreprises afin d'identifier ceux qui pourraient être affectés par cette décision.

Les tableaux ci-dessous présentent les incidences sur le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés et l'état de la situation financière consolidée précédemment publiés, résultant de l'application rétrospective de cette décision.

Impacts sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020

en millions d'euros	2020 publié	Incidences décision IFRS IC - IAS 19	2020 retraité
Chiffre d'affaires	31 912	-	31 912
Autres revenus	598	-	598
Revenus totaux	32 510	-	32 510
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(24 314)	-	(24 314)
Coût des ventes	(5 504)	(3)	(5 508)
Frais généraux et administratifs	(1 265)	(1)	(1 266)
Résultat opérationnel courant	1 426	(4)	1 422
Résultat opérationnel	628	(6)	622
Coût de l'endettement financier net	(357)	-	(357)
Autres produits et charges financiers	(392)	-	(391)
Résultat avant impôt	(120)	(6)	(125)
Produit (charge) d'impôt	(82)	1	(80)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	50	-	50
Résultat net des activités poursuivies	(152)	(4)	(156)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(370)</i>	<i>(4)</i>	<i>(374)</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>218</i>	<i>-</i>	<i>218</i>
Résultat net des activités abandonnées	(508)	-	(508)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(516)</i>	<i>-</i>	<i>(516)</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>7</i>	<i>-</i>	<i>7</i>
Résultat net de l'ensemble consolidé	(660)	(4)	(664)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(886)</i>	<i>(4)</i>	<i>(890)</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>225</i>	<i>-</i>	<i>225</i>

Impacts sur les principaux agrégats de l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2020

en millions d'euros	2020 publié	Incidences décision IFRS IC – IAS 19	2020 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	(660)	(4)	(664)
Eléments recyclables ultérieurement en résultat	(1 367)	-	(1 367)
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat	(10)	3	(6)
<i>Dont écarts actuariels</i>	(14)	5	(10)
<i>Dont effets d'impôt</i>	5	(1)	4
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice, nets d'impôt	(1 377)	3	(1 373)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice, net d'impôt	(2 037)	(1)	(2 037)
<i>Dont part du Groupe</i>	(1 455)	(1)	(1 456)
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	(581)	-	(581)

Impacts sur les principaux agrégats de l'état de la situation financière consolidée au 1^{er} janvier 2020

en millions d'euros	1er janvier 2020 publié	Incidences décision IFRS IC – IAS 19	1er janvier 2020 retraité
Actifs non courants	23 300	(16)	23 284
<i>Dont actifs impôts différés</i>	784	(16)	768
Actifs courants	12 647	-	12 647
Total actifs	35 948	(16)	35 932
Capitaux propres	8 256	47	8 304
<i>Dont capitaux propres part du Groupe</i>	4 769	47	4 816
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	3 488	-	3 488
Passifs non courants	14 485	(63)	14 422
<i>Dont provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes</i>	357	(63)	293
Passifs courants	13 206	-	13 206
<i>Dont provisions pour retraites et engagements assimilés courantes</i>	11	-	11
Total capitaux propres et passifs	35 948	(16)	35 932

Impacts sur les principaux agrégats de l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2020

en millions d'euros	31 Décembre 2020 publié	Incidences décision IFRS IC – IAS 19	31 Décembre 2020 retraité
Actifs non courants	20 754	(16)	20 738
<i>Dont actifs impôts différés</i>	1 035	(16)	1 019
Actifs courants	9 763	-	9 763
Total actifs	30 517	(16)	30 501
Capitaux propres	6 118	47	6 165
<i>Dont capitaux propres part du Groupe</i>	3 263	46	3 309
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	2 856	1	2 856
Passifs non courants	12 461	(62)	12 398
<i>Dont provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes</i>	351	(62)	289
Passifs courants	11 937	-	11 937
<i>Dont provisions pour retraites et engagements assimilés courantes</i>	12	-	12
Total capitaux propres et passifs	30 517	(16)	30 501

Impacts sur les principaux agrégats de l'état des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2020

en millions d'euros	2020 publié	Incidences décision IFRS IC – IAS 19	2020 retraité
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	2 222	-	2 222
<i>Dont résultat avant impôt de l'ensemble consolidé</i>	(581)	(6)	(587)
<i>Dont autres éléments de la CAF</i>	2 723	6	2 729
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(466)	-	(466)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 177)	-	(2 177)
<i>Incidence des variations monétaires sur la trésorerie</i>	(494)	-	(494)
Variation de la trésorerie nette	(856)	-	(856)
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture</i>	3 530	-	3 530
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture</i>	2 675	-	2 675

Note 2 Faits marquants

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

Impact de la pandémie mondiale liée à la Covid-19 sur les comptes consolidés

Les effets de la crise sanitaire se sont prolongés au niveau mondial au cours de l'année 2021 et les incertitudes subsistent quant à l'évolution de la pandémie. Au cours de l'année 2021, les incidences pour le Groupe se sont inscrites dans la continuité du 2^{ème} semestre 2020 autant d'un point de vue opérationnel que financier. La note 2 des états financiers consolidés 2020 du Groupe présente ces différents impacts.

Plan de cession d'actifs non stratégiques

Le Groupe a lancé mi-2018 un plan de cession d'actifs non stratégiques totalisant 2,8 milliards d'euros d'actifs cédés au 31 décembre 2020. En 2021, le Groupe a poursuivi ce plan de cession avec essentiellement la cession de FLOA (note 2), la reconnaissance de compléments de prix en lien avec des opérations de cessions-bail réalisées en 2019 (note 6.5) et la cession de 3% du capital de Mercialys (note 3.1). En conséquence, le montant des cessions d'actifs non stratégiques atteint 3,2 milliards d'euros sur un plan de cession annoncé de 4,5 milliards d'euros.

Cotation d'Assaí au Brésil et conversion d'hypermarchés Extra en magasins Assaí

Le 19 février 2021, GPA a annoncé avoir obtenu (i) le 10 février 2021, l'autorisation de la cotation des actions émises par la société Sendas Distribuidora S.A. (Assaí) sur le Novo Mercado de la B3 S.A. – Brasil, Bolsa, Balcão et (ii) le 12 février 2021, l'autorisation de la cotation des American Depositary Securities (ADSs) d'Assaí sur le New York Stock Exchange. Ces opérations se sont faites dans le prolongement des opérations annoncées en fin d'année 2020 de réorganisation et de scission des actifs de GPA. Les actions Assaí, ont été distribuées aux actionnaires de GPA selon la parité d'une action Assaí pour une action GPA. La cotation des actions Assaí ainsi que de ses ADSs a débuté le 1^{er} mars 2021.

A l'issue de ce processus de cotation, le groupe Casino qui détient une participation de 41,2% au capital de GPA et une participation identique dans Assaí, exerce toujours un contrôle de fait sur ces deux sociétés. Des frais ont été comptabilisés en 2021 en « Autres charges opérationnelles » à hauteur de 25 millions d'euros (voir note 6.5) (2020 : 25 millions d'euros ainsi qu'une incidence fiscale de 12 millions d'euros – note 9.1.2).

Par ailleurs, les Conseils d'administration de GPA et Sendas ont approuvé l'opération de conversion de 70 magasins Extra Hiper exploités par GPA en magasins cash & carry exploités par Assaí. Cette transaction porte sur (i) la cession des 70 fonds de commerce de GPA à Assaí parmi lesquels les murs de 53 magasins sont loués et les murs de 17 magasins sont détenus en propre par GPA, (ii) une transaction de cession-bail qui devrait se réaliser avant le 28 février 2022 avec un fonds d'investissement pour un montant de 1,2 milliard de réais (soit 190 millions d'euros) portant sur les murs des 17 magasins détenus en propre par GPA ; le preneur dans les nouveaux contrats de location étant Assaí, et (iii) la conversion, fermeture ou cession des 32 magasins Extra Hiper restants. Le transfert, conversion ou fermeture de ces magasins implique dans les faits une restructuration complète de ces derniers entraînant principalement des coûts de licenciement du personnel, des pertes de valeur d'actifs (notamment des équipements ne pouvant être réutilisés, du stock, et de la marque Extra) (note 6.5). Les principales incidences comptables de cette opération aux bornes du groupe Casino sont les suivantes :

- une charge totale de 232 millions d'euros enregistrée en « Autres charges opérationnelles » (note 6.5) dans les « Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre » ;
- un reclassement d'immobilisations corporelles en « Actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 517 millions de réais soit 82 millions d'euros au titre des murs des 17 magasins objet de la transaction de cession-bail devant se réaliser en 2022 (notes 3.5.1 et 10.3.2).

Opérations de renforcement de la structure financière

En 2021, le Groupe a poursuivi le refinancement de sa dette pour en allonger la maturité et en améliorer les conditions financières.

Au 1^{er} semestre, le Groupe a d'abord procédé au remboursement anticipé du prêt à terme (Term Loan B) existant de 1,225 milliard d'euros, de maturité janvier 2024, et de taux d'intérêt Euribor + 5,5% via l'émission :

- d'un nouveau prêt à terme (Term Loan B) de maturité août 2025, pour un montant de 1 milliard d'euros et un prix d'émission de 99,75% du nominal, portant un taux d'intérêt Euribor + 4,0%, et avec les mêmes sûretés que le prêt à terme existant ;
- d'une nouvelle obligation non sécurisée de 525 millions d'euros, de maturité avril 2027 et portant un coupon de 5,25%. Ce remboursement anticipé a été effectué à un prix de 101% du nominal soit une prime de remboursement de 12 millions d'euros.

Cette opération a été traitée comme une extinction de dette financière ayant comme conséquence comptable (i) la décomptabilisation du Term Loan B initial et (ii) la comptabilisation du nouveau Term loan B. La différence entre le prix de remboursement du Term Loan B initial de 1 237 millions d'euros et sa valeur comptable à la date de l'opération a été reconnue

immédiatement en « Coût de l'endettement financier net » pour un montant de -38 millions d'euros. Les frais attachés à cette opération et intégrés au coût amorti de la dette se sont élevés à 10 millions d'euros.

Le Groupe a également procédé à :

- l'abondement en novembre 2021 du prêt à terme (Term Loan B) de maturité août 2025 aux mêmes conditions pour un montant de 425 millions d'euros à un prix d'émission de 99,25% du nominal. Cet abondement porte le nominal du prêt à terme à 1 425 millions d'euros ; et,
- deux offres publiques de rachat de ses souches obligataires non sécurisées réalisées en novembre et décembre 2021 pour un montant total nominal de 165 millions d'euros dont 51, 53, 13 et 48 millions d'euros pour les obligations à échéance respectivement de janvier 2023, mars 2024, février 2025 et août 2026.

Par ailleurs, le 19 juillet 2021 le Groupe a annoncé avoir étendu la maturité de son crédit syndiqué (« RCF ») et amélioré ses conditions financières (note 11.5.4). L'avenant à la documentation de crédit qui est entré en vigueur le 22 juillet 2021 prévoit :

- l'extension de la maturité du crédit d'octobre 2023 à juillet 2026 (mai 2025 si le prêt à terme *Term Loan B* à échéance août 2025 n'est pas remboursé ou refinancé à cette date) pour un montant de 1,8 milliard d'euros ;
- la revue des covenants financiers, en ligne avec l'amélioration de la structure financière du Groupe et le plan de développement de GreenYellow (ci-dessous). Ainsi, depuis le 30 juin 2021 le Groupe s'engage sur le périmètre France Retail et e-commerce, hors GreenYellow, à respecter chaque trimestre, en lieu et place des précédents covenants :
 - un ratio de dette brute sécurisée / EBITDA après loyers $\leq 3,5$
 - un ratio EBITDA après loyers / frais financiers $\geq 2,5$

Les sûretés et garanties initialement octroyées aux prêteurs restent inchangées. La documentation conserve les restrictions de dividendes incluses dans les financements levés depuis novembre 2019 (note 11.5.4).

Les frais non amortis attachés au « RCF » ayant fait l'objet d'un avenant sont amortis de manière actuarielle sur la durée résiduelle du « RCF » ainsi modifié.

Le crédit syndiqué Monoprix qui venait à échéance en juillet 2021 a fait l'objet d'un renouvellement. Le nouveau crédit syndiqué d'un montant de 130 millions d'euros et de maturité janvier 2026 contient une clause d'ajustement annuel de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs RSE ainsi qu'une clause de covenant (ratio de levier) dont les conditions sont indiquées plus bas (note 11.5.4).

Suite à ces deux derniers événements, le montant des lignes de crédit confirmées du secteur France Retail (hors GreenYellow) disponibles à tout moment s'établit à 2,2 milliards d'euros, avec une maturité moyenne de 4,2 ans au 31 décembre 2021.

Enfin, au 31 décembre 2021, les fonds placés sur les comptes séquestres dédiés au remboursement des dettes financières s'établissent à 504 millions d'euros (note 6.8.1) dont 145 millions d'euros placés sur le compte séquestre sécurisé (note 11.2.1).

Fin de la coopération aux achats avec Auchan Retail, DIA, METRO, et le groupe Schiever

Les Groupes ont décidé d'un commun accord de ne pas renouveler leurs accords de coopération pour les négociations 2022. L'ensemble des obligations prises avec les fournisseurs et les partenaires dans le cadre des négociations déjà réalisées dans les structures communes « Horizon Achats et Appels d'offres » et « Horizon International Services » ont été honorées jusqu'à fin 2021. La fin de cette coopération n'a entraîné aucune conséquence comptable significative.

Partenariat avec Intermarché dans le domaine des achats de produits de grandes marques et du digital

Le 15 avril 2021, Intermarché et le groupe Casino ont annoncé la conclusion pour une durée de 5 ans d'un partenariat comportant 3 volets distincts sur :

- le domaine des achats avec la création (i) d'une centrale commune dans le domaine alimentaire dont le pilotage est assuré par Intermarché, (ii) d'une centrale commune dans le domaine non alimentaire dont le pilotage est assuré par le groupe Casino et (iii) d'une structure commune à l'international chargée de vendre des services internationaux aux grands industriels présents sur leurs territoires (Europe et Amérique latine) ;
- le développement de services digitaux dans les secteurs du marketing et de la publicité avec la création d'une société commune nommée « Infinity Advertising » qui sera chargée de commercialiser en France une offre Retail Media aux marques alimentaires et à leurs agences ;
- et enfin dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire à travers un accord de collaboration.

Les centrales alimentaires et non alimentaires dénommées respectivement « AUXO Achats Alimentaires » et « AUXO Achats Non-Alimentaires » ont démarré leurs activités le 1^{er} septembre 2021.

Toutes les démarches de notification et d'information auprès des autorités de concurrence compétentes pour ces différents partenariats ont été accomplies, ce qui les rend effectifs pour les négociations commerciales 2022.

Réalisation de la cession de FLOA à BNP Paribas

Le 27 juillet 2021, le groupe Casino et Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont annoncé (i) avoir signé un accord d'exclusivité en vue de la cession de FLOA à BNP Paribas et (ii) la mise en place d'un partenariat stratégique entre BNP Paribas et le groupe Casino.

La cession a été réalisée le 31 janvier 2022, après l'obtention des autorisations de l'Autorité de la concurrence française et de la Banque Centrale Européenne (BCE). Le prix de cession hors frais s'établirait à 200 millions d'euros dont (i) 150 millions d'euros relatifs à la cession des titres représentant 50% du capital de FLOA sur la base de la situation nette estimée de FLOA à la date de réalisation et (ii) 50 millions d'euros relatifs d'une part à la cession d'actifs technologiques de l'activité de paiement fractionné « FLOA PAY » et d'autre part à un complément de prix en liaison avec le renouvellement des accords commerciaux entre Cdiscount, les enseignes Casino et FLOA (Cdiscount continuera notamment à opérer son activité de paiement fractionné par carte bancaire, en s'appuyant sur FLOA et le groupe BNP Paribas).

Le groupe BNP Paribas, deviendrait le fournisseur et le distributeur de crédit à la consommation, dont des solutions de paiement fractionné, des clients du groupe Casino à travers la mise en place d'un partenariat commercial avec les enseignes Casino Supermarchés, Géant et Cdiscount. Le partenariat envisagé prévoit également un partenariat entre le groupe Casino et BNP Paribas pour le développement de l'activité paiement fractionné « FLOA PAY ». Le groupe Casino restera d'ailleurs associé au succès du développement de l'activité « FLOA PAY » à hauteur de 30% de la valeur future créée (à horizon 2025).

Opérations de marché sur les filiales Cdiscount et GreenYellow

Le 12 avril 2021, le Groupe a annoncé engager activement des travaux préparatoires en vue de potentielles levées de fonds propres additionnels de GreenYellow et Cdiscount qui pourraient prendre la forme (i) d'opérations de marché et (ii) de placements secondaires de titres détenus par le Groupe, tout en maintenant le contrôle de ces filiales stratégiques.

Par la suite, le 14 mai 2021, GreenYellow a annoncé avoir pris la décision avec ses actionnaires d'explorer différentes options de financement et notamment la possibilité d'une introduction en bourse sur Euronext Paris, sous réserve des conditions de marché et de l'obtention des autorisations réglementaires. L'opération serait composée notamment d'une augmentation de capital. Le groupe Casino, resterait actionnaire majoritaire de GreenYellow.

Compte tenu des conditions de marché non favorables, Cnova a annoncé le 8 octobre 2021 un report du projet. En ce qui concerne GreenYellow, une levée de fonds de près de 200 millions d'euros a été réalisée en février 2022 (note 15) ; d'autres options de financement continuent d'être explorées en vue de soutenir l'accélération de la croissance de GreenYellow.

Signature d'un accord stratégique avec Gorillas

Le 14 décembre 2021, le Groupe et Gorillas ont signé un partenariat stratégique majeur pour le marché du quick-commerce en France. A travers cet accord, le groupe Casino donne accès à Gorillas à ses produits de marque nationale et aux produits de marque Monoprix. Ces produits sont disponibles sur la plateforme Gorillas et livrés en quelques minutes notamment à Paris, Lille, Lyon et Nice.

Dans un second temps, le groupe Casino s'appuiera sur l'expertise technologique et opérationnelle unique de Gorillas, qui assurera depuis ses magasins en France la préparation et la livraison ultra-rapide de commandes en ligne, passées par les clients sur les propres plateformes de Monoprix et Franprix. Le groupe Casino est par ailleurs associé à la création de valeur via une participation au capital de Gorillas en France et au niveau Groupe en Allemagne.

La participation acquise est présentée en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au sein des « Autres actifs non courants ».

Cession de 3% du capital de Mercialys

En décembre 2021, le Groupe a procédé à la cession définitive de 3% du capital de Mercialys au travers d'un total return swap (TRS) (note 3.1).

Note 3 Périmètre de consolidation

Principes comptables

Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation figurant en note 17.

FILIALES

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

DROITS DE VOTE POTENTIELS

Le contrôle doit être apprécié en tenant compte des droits de vote potentiels mais seulement s'ils sont substantifs c'est-à-dire que l'entité a la capacité pratique d'exercer ses droits au regard du prix, de la date et des modalités d'exercice.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'actions, des options d'achat d'actions, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération dans le cadre de son appréciation du contrôle d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou à l'issue d'un événement futur.

COENTREPRISES

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

ENTREPRISES ASSOCIEES

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

METHODE DE LA MISE EN EQUIVALENCE

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. L'éventuelle perte de valeur et le résultat de cession portant sur les titres mis en équivalence sont comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les résultats sur les opérations d'acquisitions ou de cessions internes avec les entreprises associées mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces sociétés. En l'absence de précision dans les normes IFRS dans le cas où l'élimination excède la valeur nette comptable des titres mis en équivalence, le Groupe plafonne l'élimination de résultat interne et le complément de l'élimination est suivi extra-comptablement pour être imputé sur les bénéfices des exercices suivants de l'entité mise en équivalence. Par ailleurs, le Groupe suit une approche transparente afin de mettre en équivalence les entreprises associées et considère, le cas échéant, le pourcentage final que détient le Groupe dans la détermination de la quote-part de résultat à éliminer.

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable à la dilution du Groupe dans une filiale d'une société mise en équivalence, l'incidence d'une dilution est comptabilisée en quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises.

Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles », sauf ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'allouer une nouvelle valeur aux actifs et passifs acquis correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne conduit pas à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transfert interne de titres consolidés

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'un transfert interne de titres consolidés entraînant une variation de pourcentage d'intérêts, le Groupe applique le principe suivant :

- les titres transférés sont maintenus à leur valeur historique et le résultat de cession est éliminé en totalité chez l'entité acquérant les titres ;
- les intérêts ne donnant pas le contrôle sont ajustés pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres en contrepartie des réserves consolidées sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

Les coûts et frais liés aux opérations de transfert interne de titres et de manière plus large aux réorganisations internes sont présentés en « autres charges opérationnelles ».

Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la maison-mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés, figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reclassé en résultat. Dans la mesure où le Groupe applique la méthode de consolidation par palier, la sortie d'une activité à l'étranger à l'intérieur d'un palier ne déclenche pas le recyclage des écarts de conversion en résultat, celui-ci intervenant lors de la sortie du palier.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

En application de la norme IAS 29, les postes du bilan et du compte de résultat des filiales dans des économies hyperinflationnistes sont (i) réévalués pour tenir compte des changements du pouvoir d'achat des monnaies locales et en utilisant des indices d'inflation officiels ayant cours à la clôture, et (ii) convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture. Au sein du groupe Casino, l'Argentine est considérée comme un pays hyperinflationniste depuis 2018.

3.1 Opérations de périmètre réalisées en 2021

TRS Mercialys

Le 9 décembre 2021, le Groupe a procédé à la cession définitive de 3% du capital de Mercialys au travers d'un total return swap (TRS) de maturité mars 2022 qui a permis d'encaisser immédiatement la somme de 24 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, la totalité des actions du TRS a été écoulée et Mercialys reste comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence avec un pourcentage d'intérêts de 16,9% (20,3% au 31 décembre 2020). Globalement, le Groupe a encaissé sur l'exercice 2021 au titre de cet instrument un montant de 23 millions d'euros (note 4.6).

Contrôle de la société Supermercados Disco del Uruguay S.A.

La société Supermercados Disco del Uruguay S.A. était contrôlée par l'intermédiaire d'un accord d'actionnaires signé en avril 2015 qui confère à Exito 75% des droits de votes nécessaires ; cet accord est arrivé à expiration le 1^{er} juillet 2021. Aucun changement n'est intervenu dans le contrôle et la gestion de cette société et un nouvel accord a été signé le 18 août 2021 continuant de conférer à Exito 75% des droits de votes et lui octroyant le contrôle.

3.2 Opérations de périmètre réalisées en 2020

3.2.1 TRS Mercialys

Le 26 juillet 2018, dans le cadre du plan de cession d'actifs annoncé, le Groupe avait réduit sa participation dans Mercialys en termes de droit de vote de 40,3% à 25,3% via la cession d'un bloc de 15% de ses actions à une banque, au travers d'un contrat de total return swap (TRS).

Puis, le 21 août 2020 le Groupe a abondé le TRS à hauteur de 5% de titres Mercialys qui a permis d'encaisser immédiatement un montant de 26 millions d'euros placé sur le compte séquestre dédié au remboursement de la dette brute. Au 31 décembre 2020, la totalité des actions du TRS était écoulée. Une perte a été reconnue dans les « Autres charges opérationnelles » à hauteur de 72 millions d'euros au titre du dénouement du TRS (note 6.5).

Globalement, le Groupe a décaissé sur l'exercice 2020 au titre de cet instrument un montant de 47 millions d'euros net des 26 millions d'euros encaissés au titre de l'abondement du TRS à hauteur de 5% (note 4.6).

3.2.2 Cession de Vindémia

Dans le cadre de son plan de cession d'actifs non stratégiques, le groupe Casino a cédé Vindémia le 30 juin 2020 au groupe GBH et a encaissé 186 millions d'euros sur la base d'une valeur d'entreprise de 219 millions d'euros. Cette opération a généré un résultat de cession négatif de -23 millions d'euros y compris -13 millions d'euros liés au recyclage des écarts de conversion dans le résultat de cession.

3.2.3 Cession à Aldi France de magasins et d'entrepôts Leader Price

Le 30 novembre 2020, le groupe Casino a finalisé la cession à Aldi France de 3 entrepôts, 545 magasins Leader Price et de 2 supermarchés Casino pour un produit de cession de 648 millions d'euros encaissés le jour du closing (note 3.5.2) potentiellement ajusté d'un complément de prix sur la base du respect d'indicateurs opérationnels durant la période de transition.

A la date du closing, la perte de contrôle était définitive et s'est concrétisée par le transfert des droits de vote et des pouvoirs attachés des entités cédées à Aldi. Pour autant, l'accord prévoyait en effet l'organisation de cette période de transition pendant laquelle les opérations continueraient à être gérées par le groupe Casino en « bon père de famille » jusqu'au passage progressif des magasins sous enseigne Aldi prévu tout au long de l'année 2021. La période de transition s'est terminée le 30 septembre 2021, date de fin de conversion des derniers magasins.

L'acte de cession a par ailleurs été assorti d'un ensemble de déclarations et garanties usuelles de la part du cédant Casino au profit de l'acheteur Aldi. Elles incluent une garantie spécifique d'actif et de passif plafonnée à hauteur de 100 millions d'euros (note 6.11.1).

En application de la norme IFRS 5 – "Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées", cette opération avait conduit à la reconnaissance en 2020 d'une moins-value avant impôt de 206 millions d'euros présentée sur la ligne « Activités abandonnées » (note 3.5.2). Toujours en application de cette norme, le résultat net après impôt résultant des opérations conduites en 2021 au titre de cette période de transition est présenté sur cette ligne distincte du compte de résultat "Résultat net des activités abandonnées (note 3.5.2). Il en est de même pour les flux de trésorerie qui sont présentés sur une ligne distincte de l'état des flux de trésorerie consolidés.

A l'issue de cette opération, le groupe Casino reste propriétaire de la marque Leader Price et peut l'exploiter en France et à l'international selon certaines conditions convenues avec Aldi. Le Groupe conserve ainsi une activité de grossiste auprès de clients externes ou internes (franchisés Leader Price en France et à l'international, Franprix, Casino Géant, supermarchés Casino, ...).

3.3 Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

3.3.1 Entreprises associées et coentreprises significatives

Le tableau ci-dessous présente les comptes résumés à 100% des quatre principales entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le cadre des activités poursuivies. Ces informations sont établies en conformité avec les normes IFRS, telles que publiées par les entreprises associées et coentreprises, et retraitées le cas échéant des ajustements effectués par le Groupe tels que des ajustements de réévaluation de juste valeur à la date de prise ou perte de contrôle, des ajustements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe et des éliminations d'opérations d'acquisitions ou de cessions intragroupes à hauteur du pourcentage de détention dans les sociétés mises en équivalence :

en millions d'euros	2021				2020			
	Mercialys	Tuya ⁽ⁱⁱ⁾	Floa Bank	FIC ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Mercialys	Tuya ⁽ⁱⁱ⁾	Floa Bank	FIC ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Pays	France	Colombie	France	Brésil	France	Colombie	France	Brésil
Activité	Foncière	Bancaire	Bancaire	Bancaire	Foncière	Bancaire	Bancaire	Bancaire
Nature de la relation	Entreprise associée	Coentreprise	Coentreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Coentreprise	Coentreprise	Entreprise associée
% d'intérêts et de droits de vote ^(iv)	17% ⁽ⁱ⁾	50%	50%	36%	20% ⁽ⁱ⁾	50%	50%	36%
Revenus totaux	228	243	275	162	231	276	224	168
Résultat net des activités poursuivies	78	2	20	42	61	6	9	56
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global total	78	2	20	42	61	6	9	56
Actifs non courants	2 755	25	39	6	2 858	31	35	8
Actifs courants ^(v)	365	843	2 119	1 385	541	747	1 798	1 057
Passifs non courants	(1 275)	(322)	(37)	(7)	(1 403)	(403)	(35)	(3)
Passifs courants	(213)	(424)	(1 891)	(1 173)	(423)	(252)	(1 614)	(880)
dont passifs liés à l'activité de crédit	-	(662)	(1 865)	(307)	-	(579)	(1 591)	(241)
Actif net	1 632	121	230	211	1 573	124	184	182
Dividendes reçus de l'entreprise associée ou coentreprise	8	-	-	3	11	-	-	3

- (i) Au 31 décembre 2021, le Groupe détient 17% (20% au 31 décembre 2020) du capital de Mercialis lui permettant d'avoir une influence notable. Cette analyse s'appuie principalement sur la représentation du Groupe au sein du Conseil d'administration de la société lui permettant de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelles et financières du groupe Mercialis. Le pourcentage d'intérêt s'élève à 17% et 20% respectivement au 31 décembre 2021 et 2020
- (ii) Tuya est un partenariat bancaire entre Exito et Bancolumbia destiné à gérer des services bancaires proposés aux clients des magasins en Colombie, notamment la souscription de cartes bancaires en magasin. Ce partenariat a évolué en octobre 2016 avec l'entrée d'Exito au capital de Tuya à hauteur de 50%
- (iii) La société FIC a pour objet de financer les achats des clients de GPA / Sendas et résulte d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco") et GPA / Sendas. Elle est comptabilisée par mise en équivalence, GPA et Sendas estimant exercer une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières
- (iv) Le pourcentage d'intérêt mentionné correspond à celui détenu au niveau de Casino à l'exception des sociétés mises en équivalence Tuya et FIC qui correspond respectivement à celui au niveau du sous-groupe Exito et GPA / Sendas. Concernant FIC, depuis le spin-off de Sendas les 36% sont détenus à part égale entre GPA et Sendas
- (v) Concernant les entités Floa Bank, Tuya et FIC, les actifs courants concernent principalement leur activité de crédit

3.3.2 Autres entreprises associées et coentreprises

Les informations financières agrégées relatives aux autres entreprises associées et coentreprises ne sont pas significatives. Le montant des dividendes reçus de ces entreprises associées et coentreprises s'élève à 5 millions d'euros en 2021 (en 2020 : 3 millions d'euros).

3.3.3 Variation des participations dans les entreprises associées et coentreprises

en millions d'euros

Solde au 1^{er} janvier 2020	341
Quote-part de résultat de l'exercice	50
Distribution	(20)
Autres mouvements	(179)
Solde au 31 décembre 2020	191
Quote-part de résultat de l'exercice	49
Distribution	(18)
Autres mouvements	(21)
Solde au 31 décembre 2021	201

3.3.4 Pertes de valeur relatives à la valorisation des entreprises associées et des coentreprises

Concernant Mercialys, la juste valeur de cette participation à la clôture s'élève à 135 millions d'euros pour 16,9% de détention, déterminée sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2021 (2020 : 134 millions d'euros pour 20,3%) ; celle-ci fait ressortir une perte de valeur de 48 millions d'euros déjà reconnue en « Autres charges opérationnelles » dans les comptes 2020. Une reprise de perte de valeur de 7 millions d'euros a été constatée sur l'exercice 2021.

Les autres entreprises associées et coentreprises qui ne sont pas cotées présentent une perte nette de valeur de 26 millions d'euros reconnue sur l'exercice 2021.

3.3.5 Quote-part des passifs éventuels dans les entreprises associées et les coentreprises

Au 31 décembre 2021 et 2020, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

3.3.6 Transactions avec les parties liées (entreprises associées et coentreprises)

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) ou un contrôle conjoint (coentreprises) et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

en millions d'euros	2021		2020	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Prêts	77	47	55	23
dont dépréciation	(4)	-	(2)	-
Créances	33	24	20	24
dont dépréciation	-	-	-	(1)
Dettes	109 ⁽ⁱ⁾	234 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	160 ⁽ⁱ⁾	143
Charges	39 ⁽ⁱⁱ⁾	969 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	60 ⁽ⁱⁱ⁾	798 ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Produits	200 ^(iv)	52	287 ^(iv)	46

(i) Dont un passif de loyer envers Mercialys portant sur des actifs immobiliers de 100 millions d'euros au 31 décembre 2021 dont 29 millions d'euros à moins d'un an (31 décembre 2020 : 150 millions d'euros dont 32 millions d'euros à moins d'un an)

(ii) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 16, les montants ci-dessus n'incluent pas les montants de loyers liés aux 51 baux signés avec Mercialys, ces loyers s'élevant à 39 millions d'euros en 2021 (2020 : 57 baux pour 50 millions d'euros)

(iii) Dont 928 millions d'euros d'achats de carburant auprès de Distridyn (2020 : 764 millions d'euros). Au 31 décembre 2021, le Groupe a un compte courant avec Distridyn pour un montant de 30 millions d'euros

(iv) Les produits de 200 millions d'euros en 2021 incluent à hauteur de 94 millions d'euros les ventes de marchandises de Franprix envers des masterfranchisés mis en équivalence (2020 : 287 millions d'euros qui incluent à hauteur de 115 millions d'euros les ventes de marchandises de Franprix - Leader Price et Distribution Casino France envers des masterfranchisés mis en équivalence). Ils incluent également les produits liés aux opérations immobilières avec Mercialys présentés en « Autres revenus » pour 21 millions d'euros dont l'incidence EBITDA s'élève à 12 millions d'euros (note 5.1) (2020 : « Autres revenus » de 116 millions d'euros pour une incidence EBITDA de 65 millions d'euros)

Transactions avec Mercialys

Dans le cadre de ses relations avec Mercialys, Casino a conclu différents accords :

- Casino est locataire dans certains centres commerciaux. Les montants des loyers sont mentionnés ci-dessus.
- Convention de *Property Management* : le Groupe effectue la gestion locative de la quasi-totalité des sites de Mercialys. Le produit comptabilisé par le Groupe au titre de cette prestation s'élève à 6 millions d'euros en 2021 contre 5 millions d'euros en 2020.
- Convention de prestations de services : le Groupe fournit des prestations représentatives de fonctions supports à Mercialys en matière de gestion administrative, de comptabilité-finance, d'informatique et immobilière. Le produit comptabilisé par le Groupe au titre de cette prestation s'élève à 1 million d'euros en 2021 (2020 : 1 million d'euros).
- Convention de compte courant : une convention permet à Mercialys de bénéficier d'avances de trésorerie de la part de Casino dans la limite de 50 millions d'euros. La durée de la Convention a été étendue à plusieurs reprises. En décembre 2019, un avenant à cette convention a été conclu portant le seuil de l'avance à 35 millions d'euros et l'échéance au 31 décembre 2021. En décembre 2020, un avenant à cette convention a été conclu portant l'échéance de cette convention au 31 décembre 2022. A fin décembre 2021, aucune avance de trésorerie n'est octroyée à Mercialys. Cette convention a été résiliée par anticipation en janvier 2022.

3.3.7 Engagements à l'égard des coentreprises

Le Groupe a octroyé à Distridyn des cautions et garanties (présentées également en note 6.11.1) dont le montant s'élève à 60 millions d'euros au 31 décembre 2021 (68 millions d'euros au 31 décembre 2020).

3.4 Engagements liés au périmètre de consolidation

3.4.1 Dettes liées aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle – « PUTs minoritaires »

Principe comptable

Le Groupe a consenti aux intérêts ne donnant pas le contrôle de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Les options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont présentés en « passifs financiers » ; les « puts à prix fixes » sont comptabilisés pour leurs valeurs actualisées et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs. Le Groupe présente le montant des « Puts minoritaires » en lecture directe au bilan consolidé.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2010, puis la norme IFRS 10, appliquée dans les comptes à compter du 1^{er} janvier 2014, précisent le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de vente, selon que les options ont été émises avant ou après le 1^{er} janvier 2010, en conformité avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers :

- les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en goodwill. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en goodwill ;
- les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

Les Puts minoritaires s'analysent comme suit au 31 décembre 2021 :

en millions d'euros	% de détention du Groupe	Engagement vis-à-vis des intérêts ne donnant pas le contrôle	Prix fixe ou variable	Dettes non courantes ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Dettes courantes ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Franprix ⁽ⁱ⁾	60,00% à 70,00%	40,00% à 30,00%	V	45	-
Éxito (Disco) ⁽ⁱⁱ⁾	62,49%	29,82%	V	-	113
Autres				16	20
Total des engagements				61	133

(i) La valeur de ces promesses d'achat portant sur des filiales du sous-groupe Franprix est basée sur le résultat net et un multiple de chiffre d'affaires. La variation de +/- 10% de ces indicateurs n'a pas d'impact significatif. La période d'exercice de ces options s'échelonne entre 2023 et 2026

(ii) Cette option est exerçable à tout moment jusqu'au 30 juin 2025. Le prix d'exercice est basé sur la plus avantageuse entre différentes formules de calcul et un prix minimum. Au 31 décembre 2021, le prix d'exercice correspond au prix minimum

(iii) Au 31 décembre 2020, les « Puts minoritaires » s'élevaient à 163 millions d'euros dont 119 millions d'euros en part courante

3.4.2 Engagements hors bilan

Principe comptable

Les promesses d'achat (put) et les promesses de vente (call) portant sur des participations (titres ne donnant pas le contrôle de la société) sont généralement comptabilisées comme des dérivés. Usuellement, les prix d'exercice de ces promesses reflètent la juste valeur des actifs sous-jacents.

La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat, mais est également bénéficiaire de promesses de vente ; dans ce cas-là, la valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Au 31 décembre 2021, il n'existe plus de promesse d'achat d'actions portant sur des sociétés non contrôlées.

Le montant des promesses de vente d'actions portant sur des sociétés non contrôlées s'élève à 312 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 316 millions d'euros) dont la principale a été octroyée dans le cadre des transactions avec Mercialis. Il s'agit d'une promesse de vente à la valeur la plus élevée entre la juste valeur et un TRI minimum garanti portant sur un actif immobilier précédemment cédé à la société Immosiris exerçable depuis le 31 mars 2021 et jusqu'au 30 septembre 2022.

3.5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Principe comptable

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification. Compte tenu de ces caractéristiques, la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente est présentée en minoration de la dette financière nette (note 11).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, une fois classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

Dans le cas d'une modification du plan de vente et/ou quand les critères de classement en actifs détenus en vue de la vente ne sont plus respectés, les actifs ne peuvent plus être présentés selon les principes applicables à cette catégorie. Ils doivent alors être évalués au plus faible de :

- la valeur comptable de l'actif (ou groupe d'actifs) avant son classement dans cette catégorie, ajustée des amortissements et dépréciations qui auraient été comptabilisés si l'actif n'avait pas été classé en actifs détenus en vue de la vente ;
- la valeur recouvrable à la date à laquelle la décision de ne plus céder a été prise.

L'impact de ces ajustements qui comprennent principalement le rattrapage des amortissements non comptabilisés pendant la période de classement en actifs détenus en vue de la vente, est enregistré en « Autres charges opérationnelles ».

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte,
- ou est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne dénommée « Résultat net des activités abandonnées » comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le cas échéant, une perte de valeur pour refléter la juste valeur diminuée des coûts de la vente et/ou les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités.

3.5.1 Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés

en millions d'euros	Notes	2021		2020	
		Actif	Passif	Actif	Passif
France Retail ⁽ⁱ⁾		836	175	914	210
Latam Retail ⁽ⁱⁱ⁾		133	-	19	-
E-commerce		4	-	-	-
Total		973	175	932	210
Actif net		798		722	
Dont part du Groupe de la filiale vendeuse	11.2	798		720	

- (i) Au 31 décembre 2021 et 2020, cette ligne est composée principalement de magasins, d'actifs immobiliers et de la participation dans FLOA Bank en relation avec les plans de cession d'actifs et de rationalisation du parc magasins
- (ii) Au 31 décembre 2021, cette ligne est composée principalement (i) des murs de 17 magasins chez GPA pour un montant de 517 millions de réais (soit 82 millions d'euros) dans le cadre de l'opération de conversion de magasin Extra en magasins Assaí décrite en note 2 et (ii) d'actifs immobiliers chez Sendas dans le cadre d'opérations de cession-bail pour un montant de 147 millions de réais (23 millions d'euros) (note 7.1.4)

3.5.2 Activités abandonnées

En 2021, le résultat des activités abandonnées est composé essentiellement (i) des engagements conclus avec Aldi France en lien avec la phase de conversion progressive des magasins Leader Price cédés qui s'est terminée fin septembre 2021 et (ii) des activités amont et logistique ainsi que du siège administratif de Leader Price qui ont opéré majoritairement dans le cadre de l'approvisionnement de ces magasins. En 2020, le résultat des activités abandonnées était composé essentiellement de la contribution aux résultats de Leader Price jusqu'à sa date de cession, du résultat de cession ainsi que des engagements en lien avec la phase de transition. Le détail du résultat des activités abandonnées est présenté ci-dessous :

en millions d'euros	2021	2020
Chiffre d'affaires, hors taxes	284	1 528
Charges nettes ⁽ⁱ⁾	(615)	(1 784)
Résultat de cession ⁽ⁱⁱ⁾	-	(206)
Prix de cession encaissé	-	648
Frais relatifs aux cessions	-	(4)
Actif net comptable cédé ajusté ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	(850)
Recyclage des autres éléments du résultat global net d'impôt	-	-
Résultat net avant impôt des activités abandonnées	(330)	(462)
Produit / (charge) d'impôt	76	15
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(1)	(62)
Résultat net des activités abandonnées	(255)	(508)
Dont part du Groupe	(254)	(516)
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	(1)	7

- (i) Dont un produit brut de 231 millions de réais (soit 39 millions d'euros) reconnu en 2020 correspondant au droit de GPA de recevoir une partie du bénéfice de l'exclusion de l'ICMS de la base du PIS et COFINS de son ancienne filiale Globex à la suite d'une décision de justice prononcée pour Via Varejo, sur la période allant de 2007 et 2010. Dans l'attente d'une documentation juridique probante à recevoir de Via Varejo pour les crédits de la période allant de 2003 à 2007, le droit de GPA de recevoir le crédit fiscal est considéré comme étant un actif éventuel, évalué à environ 277 millions de réais (soit 44 millions d'euros) (note 13.3)
- (ii) Le résultat de cession 2020 est relatif à la cession de Leader Price le 30 novembre 2020
- (iii) L'actif net comptable 2020 cédé est ajusté d'éléments pour conformer l'actif aux dispositions contractuelles relatives à la période de transition

Le résultat par action des activités abandonnées est présenté en note 12.10.

Note 4 Complément d'information sur le tableau de flux de trésorerie

Principe comptable

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat avant impôt de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie générés par l'activité : y compris impôts, frais liés aux prises de contrôle, dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises, et paiements reçus dans le cadre d'une subvention ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : notamment prises de contrôle (hors frais liés à l'acquisition), pertes de contrôle y compris frais de transactions, acquisitions et cessions de titres de participation non consolidés et d'entreprises associées et coentreprises (y compris frais de transactions), les compléments de prix payés dans le cadre de regroupement d'entreprises à hauteur de la dette déterminée dans le délai d'affectation ainsi que les acquisitions et cessions d'immobilisations (y compris frais et paiements différés) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement : notamment émissions et remboursements d'emprunts, émissions d'instruments de capitaux propres, transactions entre actionnaires (y compris les frais de transactions et le cas échéant les paiements différés), remboursement des passifs de loyers, intérêts nets versés (flux cash liés au coût de l'endettement, aux coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées et aux intérêts financiers au titre des contrats de location), transactions relatives aux actions propres et dividendes versés. Cette catégorie inclut également les flux générés par les dettes fournisseurs requalifiées en dettes financières.

4.1 Réconciliation des dotations aux provisions

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Perte de valeur nette sur goodwill	10.1.2	-	(15)
Perte de valeur nette sur immobilisations incorporelles	10.2.2	(90)	(20)
Perte de valeur nette sur immobilisations corporelles	10.3.2	(123)	(121)
Perte de valeur nette sur immeubles de placement	10.4.2	(3)	(2)
Perte de valeur nette sur actifs au titre de droits d'utilisation	7.1.1	(33)	(78)
Perte de valeur nette sur autres actifs		(51)	(90)
(Dotation) / reprise de provision pour risques et charges	13.1	(27)	(78)
Total des dotations aux provisions		(328)	(404)
Part des dotations aux provisions présentée en activités abandonnées		28	14
Dotations aux provisions retraitées dans le tableau des flux de trésorerie		(299)	(390)

4.2 Réconciliation de la variation du BFR avec les postes du bilan

en millions d'euros	Notes	31 décembre 2020	Flux de trésorerie d'exploitation	Autres flux de trésorerie	Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées	Autres flux de trésorerie des activités abandonnées	Variations de périmètre	Variations de change	Reclass. et autres	31 décembre 2021
Stocks de marchandises	6.6	(3 059)	(82)	-	4	-	(4)	24	(5)	(3 122)
Stocks de promotion immobilière	6.6	(150)	2	-	-	-	(1)	1	56	(91)
Fournisseurs	Bilan	6 190	173	-	(148)	-	1	(53)	(66)	6 097
Créances clients et comptes rattachés	6.7	(941)	124	-	3	-	10	5	27	(772)
(Autres créances) / dettes	6.8.1 / 6.9.1 / 6.10	274	(243)	54	45	(79)	57	(12)	111	207
TOTAL		2 314	(26)	54	(97)	(79)	62	(34)	124	2 318

en millions d'euros	Notes	1 ^{er} janvier 2020	Flux de trésorerie d'exploitation	Autres flux de trésorerie	Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées	Variations de périmètre	Variations de change	Reclass. et autres ⁽ⁱⁱ⁾	31 décembre 2020
Stocks de marchandises	6.6	(3 485)	(44)	-	-	(8)	483	(5)	(3 059)
Stocks de promotion immobilière	6.6	(290)	(29)	-	(8)	11	27	140	(150)
Fournisseurs	Bilan	6 580	51	-	(24)	69	(743)	257	6 190
Créances clients et comptes rattachés	6.7	(836)	(122)	-	-	(3)	39	(18)	(941)
(Autres créances) / dettes	6.8.1 / 6.9.1 / 6.10	302	171	(581) ⁽ⁱ⁾	1	106	143	132	274
TOTAL		2 272	26	(581)	(32)	173	(50)	506	2 314

⁽ⁱ⁾ En 2020, ces montants reflétaient principalement les encaissements et décaissements liés à des actifs financiers (note 4.11)

⁽ⁱⁱ⁾ En 2020 reflétait principalement le transfert des actifs de GreenYellow en liaison avec le changement de stratégie de la filiale (note 10.3.2), les effets des classements d'actifs et de passifs selon IFRS 5 ainsi que le changement de valeur du TRS GPA

4.3 Réconciliation des acquisitions d'immobilisations

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Augmentations et acquisitions d'immobilisations incorporelles	10.2.2	(272)	(239)
Augmentations et acquisitions d'immobilisations corporelles	10.3.2	(1 021)	(660)
Augmentations et acquisitions d'immeubles de placement	10.4.2	(22)	(3)
Augmentations et acquisitions de droits au bail présentés en droits d'utilisation	7.1.1	(6)	(3)
Variations des dettes sur immobilisations		179	(26)
Neutralisation de la capitalisation des coûts d'emprunts (IAS 23) ⁽ⁱ⁾	10.3.3	8	3
Incidences des activités abandonnées		3	1
Flux de décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		(1 131)	(927)

⁽ⁱ⁾ Flux sans effet sur la trésorerie

4.4 Réconciliation des cessions d'immobilisations

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Sorties d'immobilisations incorporelles	10.2.2	2	5
Sorties d'immobilisations corporelles	10.3.2	46	236
Sorties d'immeubles de placement	10.4.2	-	-
Sorties de droits au bail présentés en droits d'utilisation	7.1.1	3	6
Résultats de cessions d'actifs ⁽ⁱ⁾		131	141
Variation des créances sur immobilisations		(71)	(27)
Sorties des actifs classés en IFRS 5		46	61
Incidences des activités abandonnées		(1)	-
Flux d'encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		156	423

⁽ⁱ⁾ Avant retraitement IFRS 16 lié aux cessions-bails

4.5 Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre avec changement de contrôle

en millions d'euros	2021	2020
Montant payé pour les prises de contrôle	(21)	(20)
Disponibilités / (découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	-	9
Montant reçu pour les pertes de contrôle	4	211
(Disponibilités) / découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	1	(43)
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	(15)	157

En 2020, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du Groupe résultait principalement de la perte de contrôle de Vindemia (note 3.2.2).

4.6 Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises

en millions d'euros	2021	2020
Montant payé pour l'acquisition de titres d'entreprises associées et coentreprises	(19)	(16)
Encaissement / (Décaissement) net lié au TRS Mercialys (notes 3.1 et 3.2.1)	23	(47)
Autres	(3)	-
Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	1	(63)

4.7 Réconciliation des dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Dividendes versés / à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	(69)	(80)
Variation de la dette de dividendes à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(31)	35
Effet de change		(1)	-
Incidences des activités abandonnées		-	-
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie		(102)	(45)

4.8 Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle

en millions d'euros	2021	2020
GPA – frais liés à l'acquisition de 41,27% des titres Exito en 2019	-	(21)
GPA – exercice de stock options	8	-
Autres	7	(33)
Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle	15	(55)

4.9 Réconciliation entre la variation de trésorerie et la variation de dette financière nette

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Variation de trésorerie		(452)	(856)
Augmentation d'emprunts et dettes financières ⁽ⁱ⁾		(4 203)	(2 066)
Diminution d'emprunts et dettes financières ⁽ⁱ⁾		3 514	2 632
Allocation / (utilisation) compte séquestre	4.11	(3)	295
Décaissements / (encaissements) d'actifs financiers		16	(55)
Variations de dettes sans effet de trésorerie ⁽ⁱ⁾		(10)	(719)
<i>Variation part du Groupe d'actifs nets détenus en vue de la vente</i>		77	(817)
<i>Variation d'autres actifs financiers</i>		60	7
<i>Dettes financières liées aux variations de périmètre</i>		(62)	102
<i>Variation de couverture de juste valeur</i>		13	(27)
<i>Intérêts courus</i>		(57)	(32)
<i>Autres</i>		(41)	49
Incidence des variations monétaires ⁽ⁱ⁾		(4)	896
Variation des emprunts et dettes financières des activités abandonnées		(5)	14
Variation de dette financière nette		(1 147)	142
Dette financière nette à l'ouverture		3 914	4 055
Dette financière nette à la clôture	11.2	5 060	3 914

(i) Ces incidences sont relatives uniquement aux activités poursuivies

4.10 Réconciliation des intérêts financiers nets versés

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Coût de l'endettement financier net présenté au compte de résultat	11.3.1	(422)	(357)
Neutralisation de gains/pertes de changes latents		9	(6)
Neutralisation des amortissements de frais et primes d'émission/remboursement		64	53
Capitalisation des coûts d'emprunts	10.3.3	(8)	(3)
Variation des intérêts courus et des dérivés de couverture de juste valeur des dettes financières		2	(27)
Intérêts financiers versés sur passifs de loyers	11.3.2	(308)	(317)
Coûts de non tirage, coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	11.3.2	(88)	(60)
Intérêts financiers nets versés tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie		(752)	(717)

4.11 Flux de trésorerie d'investissement liés à des actifs financiers

En 2021, les décaissements et les encaissements liés aux actifs financiers s'élèvent respectivement à 174 et 163 millions d'euros soit un décaissement net de 11 millions d'euros. Ils s'expliquent principalement par la variation des comptes séquestres (note 11.2.1).

En 2020, les décaissements et les encaissements liés aux actifs financiers s'élevaient respectivement à 942 et 461 millions d'euros soit un décaissement net de 481 millions d'euros. Il se composait principalement du montant décaissé de 248 millions d'euros lors du dénouement du TRS portant sur les actions GPA (note 11.3.2) et du décaissement net lié au compte séquestre dédié au refinancement « RCF » pour un montant de 295 millions d'euros. La variation du compte séquestre reflétait le placement sur ce compte des produits de cessions (i) de Vindémia (note 3.2.2), Leader Price (note 3.2.3) et des 5% dans Mercialis (note 3.2.1), et (ii) l'utilisation des fonds au titre du remboursement du reliquat de l'obligation à échéance 2020 (note 11.2.2) et d'une partie des rachats obligataires.

Note 5 Information sectorielle

Principe comptable

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe Casino ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les secteurs présentés (dits « secteurs de reporting ») sont les suivants :

- France Retail : secteur de reporting qui regroupe les segments opérationnels relatifs aux activités de distribution (principalement les enseignes des sous-groupes Casino, Monoprix, Franprix et Vindémia jusqu'à sa cession le 30 juin 2020),
- Latam Retail : secteur de reporting qui regroupe les segments opérationnels relatifs aux activités de distribution alimentaire en Amérique Latine (principalement les enseignes alimentaires de GPA, Assaï ainsi que les enseignes des sous-groupes Éxito, Disco - Devoto et Libertad),
- E-commerce : secteur de reporting qui regroupe les activités de Cdiscount et la holding Cnova N.V.

Les secteurs regroupés au sein de France Retail et de Latam Retail présentent une nature des produits vendus, des actifs et moyens humains nécessaires à l'exploitation, une typologie de clientèle, des modes de distribution, une offre marketing et une performance financière long-terme similaires.

Les secteurs de reporting reflètent les activités pures de distribution ainsi que les activités accessoires liées à la distribution. En particulier, compte tenu de la stratégie duale et de l'interconnexion entre distribution et immobilier, les secteurs opérationnels comprennent la gestion des actifs immobiliers, les opérations de promotion immobilière et les activités énergétiques (activités de GreenYellow).

La Direction évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du résultat opérationnel courant (inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des « Business Units » du Groupe) et de l'EBITDA. L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, aucune information n'est présentée par secteur opérationnel en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

5.1 Indicateurs clés par secteur opérationnel

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2021
Chiffre d'affaires externe (6.1)	14 071	14 448	2 031	30 549
EBITDA	1 358 ⁽ⁱ⁾	1 063 ⁽ⁱⁱ⁾	106	2 527
Dotations aux amortissements opérationnels courants (notes 6.3 et 6.4)	(823)	(423)	(87)	(1 334)
Résultat opérationnel courant	535	640 ⁽ⁱⁱ⁾	18	1 193

(i) Dont 14 millions d'euros au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France correspondant essentiellement en 2021 à la déneutralisation des marges sur opérations de promotion immobilière entre Casino et Mercalys faisant suite à la dilution de Casino dans Mercalys

(ii) En mai 2021, le tribunal suprême fédéral brésilien (STF) a confirmé favorablement aux contribuables à travers un nouveau jugement, les décisions qui avaient été proclamées en 2017 relatives à l'exclusion de l'ICMS de l'assiette imposable au PIS COFINS. Sur la base de cette décision, Sendas a reconnu sur l'exercice 2021 un crédit pour un montant de 216 millions de réais (soit 34 millions d'euros) dont 175 millions de réais (soit 28 millions d'euros) en chiffre d'affaires et 41 millions de réais (soit 6 millions d'euros) en autres produits financiers (note 11.3.2). Par ailleurs, GPA a réévalué sur l'année 2021 le montant des crédits fiscaux reconnus en 2020 et a, à ce titre, repris la provision qui avait été constituée en 2020 pour un montant de 280 millions de réais (soit 44 millions d'euros) dont 171 millions de réais (soit 27 millions d'euros) en chiffre d'affaires et 109 millions de réais (soit 17 millions d'euros) en autres produits financiers (note 11.3.2)

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2020 retraité
Chiffre d'affaires externe (6.1)	15 219	14 656	2 037	31 912
EBITDA	1 447 ⁽ⁱ⁾	1 161 ⁽ⁱⁱ⁾	129	2 738
Dotations aux amortissements opérationnels courants (notes 6.3 et 6.4)	(826)	(413)	(77)	(1 316)
Résultat opérationnel courant	621 ⁽ⁱ⁾	748 ⁽ⁱⁱ⁾	53	1 422

(i) Dont 64 millions d'euros au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France correspondant essentiellement en 2020 à la déneutralisation des marges sur opérations de promotion immobilière entre Casino et Mercalys faisant suite à la dilution de Casino dans Mercalys et à la cession d'actifs par Mercalys à hauteur respectivement de 45 et 19 millions d'euros (note 3.3.6)

(ii) Dont 817 millions de réais (soit 139 millions d'euros) au titre de crédits de taxes reconnus par GPA comprenant 995 millions de réais (soit 169 millions d'euros) reconnus en chiffre d'affaires correspondant au bénéfice de l'exclusion de l'ICMS de la base du PIS et COFINS à la suite d'une décision de justice favorable prononcée en octobre 2020 (note 13.3)

5.2 Indicateurs clés par zone géographique

en millions d'euros	France	Amérique latine	Autres zones	Total
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2021	16 073	14 448	28	30 549
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2020	17 235	14 656	21	31 912

en millions d'euros	France	Amérique latine	Autres zones	Total
Actifs non courants au 31 décembre 2021 ⁽ⁱ⁾	10 402	8 121	183	18 707
Actifs non courants au 31 décembre 2020 ⁽ⁱ⁾	10 559	7 898	56	18 512

(i) Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les actifs au titre de droits d'utilisation, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises ainsi que les actifs sur contrats et les charges constatées d'avance à plus d'un an

Note 6 Données liées à l'activité

6.1 Produits des activités ordinaires

Principe comptable

Produits des activités ordinaires :

Les produits des activités ordinaires sont composés du « Chiffre d'affaires, hors taxes » et des « Autres revenus ». Ils sont présentés au compte de résultat sur l'agrégat « Revenus totaux ».

Le « Chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins et les stations-service, sur les sites e-commerce, dans les établissements de restauration, les revenus générés par les activités de franchise et de location gérance ainsi que les revenus des activités financières.

L'essentiel du « Chiffre d'affaires » du Groupe correspond à des produits dans le champ d'application d'IFRS 15.

Les « Autres revenus » comprennent les produits liés aux activités de promotion immobilière et de marchand de biens, les revenus locatifs, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes ainsi que les produits associés aux activités énergétiques.

Les « Autres revenus » incluent majoritairement des produits dans le champ d'application d'IFRS 15 ainsi que des revenus locatifs dans le champ d'application d'IFRS 16.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu, c'est-à-dire à l'avancement.

Les principales sources de revenus du Groupe sont les suivantes :

- les ventes de biens (y compris dans le cadre de l'activité de marchand de biens) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la délivrance du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus à l'instant où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison, soit principalement :
 - lors du passage en caisse dans le cas des ventes en magasin ;
 - à la réception de la marchandise chez les franchisés et affiliés ;
 - à la réception par le client pour les ventes e-commerce.
- les prestations de services, telles que les ventes d'abonnements, les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement, pour les transactions entrant dans le champ d'application IFRS 15, qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus.
- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas, le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est généralement calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus (méthode des *inputs*).
- les produits associés aux activités énergétiques : le Groupe identifie généralement une obligation de performance lors de la livraison de centrales photovoltaïques (assortie le cas échéant d'une contrepartie variable) ou la cession de contrats de performance énergétique. Le Groupe vend également des services à l'énergie reconnus lors de la réalisation de la prestation.

La grande majorité des revenus sont reconnus à un instant donné.

En cas de paiement différé d'une durée inhabituellement longue et non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est reconnu pour un montant correspondant au prix actualisé. La différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant est constatée en « autres produits financiers » répartis sur la durée du différé suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe propose à ses clients des programmes de fidélité qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre de ces programmes de fidélité constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. En conséquence, un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Actifs et passifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats :

- Un actif sur contrat reflète le droit pour une entité d'obtenir une contrepartie en échange des biens ou services qu'elle a fournis à son client lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. A ce titre, une créance ne constitue pas un actif sur contrat.

Le Groupe enregistre un actif sur contrat lorsqu'il s'est acquitté de tout ou partie de son obligation de performance mais il n'a pas un droit inconditionnel à être payé (le Groupe n'ayant pas encore le droit de facturer son client). Compte tenu de son activité, les actifs sur contrats du Groupe ne sont pas significatifs.

- Un passif sur contrat reflète une obligation pour une entité de fournir à son client des biens ou des services pour lesquels elle a déjà reçu une contrepartie du client.

Le Groupe enregistre des passifs sur contrats principalement au titre de ses programmes de fidélisation des clients, des avances perçues, et de ses ventes pour lesquelles tout ou partie de l'obligation de performance est à réaliser (notamment ventes d'abonnements et de cartes cadeaux, obligations de performance futures au titre de son activité de promotion immobilière ayant fait l'objet d'une facturation suivie d'un règlement de la contrepartie).

- Les coûts d'obtention des contrats sont des coûts marginaux qui ont été engagés pour obtenir des contrats avec des clients, qui n'auraient pas été engagés si les contrats n'avaient pas été obtenus et que le Groupe s'attend à recouvrer.

Les coûts d'exécution des contrats sont des coûts directement liés à un contrat, qui procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui lui permettront de remplir ses obligations de performance futures et que le Groupe s'attend à recouvrer.

Pour le Groupe, les coûts d'obtention et d'exécution des contrats sont principalement ceux engagés dans le cadre de son activité de franchise et d'affiliation. Le Groupe capitalise ces coûts qui sont amortis sur la durée du contrat de franchise ou d'affiliation et font l'objet de tests de dépréciation périodique.

Les actifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 au titre des dépréciations d'actifs.

6.1.1 Ventilation des revenus totaux

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2021
Chiffre d'affaires, hors taxes	14 071	14 448	2 031	30 549
Autres revenus	341	163	-	504
Revenus totaux	14 412	14 611	2 031	31 053

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2020
Chiffre d'affaires, hors taxes	15 219	14 656	2 037	31 912
Autres revenus	455	142	-	598
Revenus totaux	15 674	14 799	2 037	32 510

6.1.2 Coûts d'obtention et d'exécution des contrats, actifs et passifs sur contrats

En millions d'euros	Notes	2021	2020
Coûts d'obtention des contrats présentés en « immobilisations incorporelles »	10.2	101	111
Actifs sur contrats	6.8 / 6.9	2	-
Actifs au titre des droits de retour présentés en « stocks »	6.6	2	3
Passifs sur contrats	6.10	127	135

6.2 Coût d'achat complet des marchandises vendues

Principe comptable

Marge des activités courantes

La marge des activités courantes correspond à la différence entre les « Revenus totaux » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes, des coopérations commerciales et, le cas échéant, des crédits d'impôts attachés à ces achats, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution, et les coûts logistiques. Il inclut également le coût de revient et la variation de stock liés aux activités de promotion immobilière et de marchands de biens.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A chaque clôture, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Variation de stocks

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Coûts logistiques

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid – Rendu droits acquittés) sont présentés en « achats et variations de stocks ». Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

en millions d'euros	Note	2021	2020 retraité
Achats et variation de stocks		(22 065)	(22 880)
Coûts logistiques	6.3	(1 370)	(1 434)
Coût d'achat complet des marchandises vendues		(23 436)	(24 314)

6.3 Nature de charges par fonction

Principe comptable

Coût des ventes

Les « Coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes.

Frais généraux et administratifs

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des coûts des fonctions supports, et notamment les fonctions achat et approvisionnement, commerciale et marketing, informatique et finance.

Frais avant ouverture et après fermeture

Les frais avant ouverture ne correspondant pas à la définition d'un actif et les frais après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2021
Frais de personnel	(511)	(2 225)	(694)	(3 430)
Autres charges	(716)	(1 938)	(377)	(3 031)
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	(143)	(959)	(231)	(1 334)
Total	(1 370)	(5 122)	(1 302)	(7 794)

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2020 retraité
Frais de personnel	(518)	(2 477)	(735)	(3 730)
Autres charges	(780)	(2 060)	(321)	(3 161)
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	(136)	(970)	(209)	(1 316)
Total	(1 434)	(5 508)	(1 266)	(8 208)

(i) Les coûts logistiques sont inclus dans le « coût d'achat complet des marchandises vendues »

6.4 Amortissements

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles	10.2.2	(223)	(198)
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	10.3.2	(440)	(443)
Dotation aux amortissements sur immeubles de placement	10.4.2	(13)	(12)
Dotation aux amortissements sur actifs au titre des droits d'utilisation	7.1.1	(667)	(663)
Total des dotations aux amortissements		(1 343)	(1 317)
Part des dotations aux amortissements présentée en activités abandonnées		9	-
Dotations aux amortissements des activités poursuivies	5.1 / 6.3	(1 334)	(1 316)

6.5 Autres produits et charges opérationnels

Principe comptable

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les cessions d'actifs non courants, les pertes de valeur d'actifs non courants et les incidences relatives à des opérations de périmètre (notamment les frais et honoraires liés à des prises de contrôle, résultats de pertes de contrôle, réévaluations de quote-part antérieurement détenue) ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques (y compris effet de désactualisation).

en millions d'euros	2021	2020 retraité	
Total des Autres Produits opérationnels	349	304	
Total des Autres Charges opérationnelles	(1 005)	(1 103)	
	(656)	(799)	
Détail par nature			
Résultat de cession d'actifs non courants (i) (vii)	133	89	
Pertes nettes de valeur des actifs (ii) (vii)	(111)	(303)	
Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre (iii) (vii)	(302)	(245)	
Résultat de cession d'actifs non courants, pertes nettes de valeur des actifs et produits / charges nets liés à des opérations de périmètre	(281)	(459)	
Provisions et charges pour restructuration (iv) (vii)	(270)	(221)	
Provisions et charges pour litiges et risques (v)	(54)	(100)	
Autres (vi)	(51)	(19)	
Sous-total	(376)	(340)	
Total autres produits et charges opérationnels nets	(656)	(799)	
(i) Le résultat net de cession d'actifs non courants sur l'exercice 2021 concerne principalement le secteur France Retail avec la reconnaissance de compléments de prix considérés comme hautement probable en lien avec les opérations de cessions-bail réalisées en 2019 avec des fonds gérés par Fortress et Apollo Global Management pour un montant de 118 millions d'euros (note 11.2.2). En 2020, le résultat net de cession d'actifs non courants concernait principalement le secteur Latam Retail avec un gain de 79 millions d'euros réalisé essentiellement sur des cessions d'actifs immobiliers au Brésil et le secteur France Retail avec un profit de 9 millions d'euros			
(ii) La perte nette de valeur enregistrée sur les exercices 2021 et 2020 porte principalement sur le secteur France Retail en liaison avec le plan de cession d'actifs et les tests de perte de valeur sur des actifs isolés			
(iii) La charge nette de 302 millions d'euros constatée sur l'exercice 2021 résulte principalement de l'opération de conversion d'hypermarchés Extra en magasins Assaï dont l'incidence s'élève à 232 millions d'euros ainsi que des frais liés à la cotation d' Assaï au Brésil pour 25 millions d'euros (note 2). La charge nette de 245 millions d'euros constatée sur l'exercice 2020 résultait principalement de la cession de titres Mercialys avec une perte de 72 millions d'euros, ainsi que la cession de la filiale Vindemia et de diverses autres opérations de périmètre du secteur France Retail représentant une perte nette de 97 millions d'euros. Les opérations du secteur Latam Retail représentaient une perte de 38 millions d'euros avec notamment les frais liés au spin off d'Assaï au Brésil pour un montant de 25 millions d'euros			
(iv) La charge de restructuration au titre de l'exercice 2021 concerne principalement les secteurs France Retail à hauteur de 234 millions d'euros (dont principalement des coûts sociaux, des coûts de fermeture, des coûts de réorganisation de magasins et des coûts induits dans le contexte de restructuration logistique et de changements de concept pour 199 millions d'euros) et Latam Retail (principalement GPA) pour 35 millions d'euros. La charge de restructuration au titre de l'exercice 2020 concernait principalement les secteurs France Retail à hauteur de 151 millions d'euros (principalement des coûts de transformation, de réorganisation et de coûts de fermeture notamment de magasins) et Latam Retail (principalement GPA) pour 66 millions d'euros			
(v) Les provisions et charges pour litiges et risques représentent une charge nette de 54 millions d'euros sur l'exercice 2021 qui reflète à hauteur de 20 millions d'euros des risques fiscaux et sociaux de GPA et Sendas. Les provisions et charges pour litiges et risques représentaient une charge nette de 100 millions d'euros sur l'exercice 2020 qui reflétait à hauteur de 66 millions d'euros des risques fiscaux de GPA			
(vi) En 2021, cela inclut principalement la comptabilisation d'une charge de 30 millions d'euros dans une filiale du segment France Retail résultant de déficiences de process sur les années antérieures et remédiées en cours d'année			
(vii) Réconciliation du détail des pertes de valeur des actifs avec les tableaux de mouvements des immobilisations :			
en millions d'euros	Notes	2021	2020
Pertes de valeur de goodwill	10.1.2	-	(15)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	10.2.2	(90)	(20)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	10.3.2	(123)	(121)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immeubles de placement	10.4.2	(3)	(2)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des actifs droit d'utilisation	7.1.1	(33)	(78)
Reprises / (pertes) de valeur nettes d'autres actifs (IFRS 5 et autres)		(54)	(111)
Total pertes nettes de valeur des actifs		(304)	(348)
Pertes nettes de valeurs des actifs des activités abandonnées		16	17
Pertes nettes de valeur des actifs des activités poursuivies		(288)	(331)
dont présenté en « Provisions et charges pour restructurations »		(45)	(31)
dont présenté en « Autres pertes nettes de valeur des actifs »		(111)	(303)
dont présenté en « Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre »		(131)	4
dont présenté en « Résultat de cession d'actifs non courants »		(1)	-

6.6 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette probable de réalisation. Cette dernière correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une dépréciation est constatée. Cette analyse est réalisée en tenant compte du contexte dans lequel évolue chacune des « Business units » et de la nature, des caractéristiques d'ancienneté et de délai d'écoulement des produits.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti. GPA et Sendas valorisent leurs stocks au coût moyen unitaire pondéré du fait notamment d'une obligation fiscale ; dans un contexte de rotation rapide des stocks, l'application de la méthode FIFO par GPA et Sendas n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes. La valeur des stocks comprend tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés. Le coût des stocks comprend également le cas échéant le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière et de marchand de biens, le groupe Casino enregistre en stock les actifs et projets en cours de construction.

en millions d'euros	2021	2020
Valeur brute des stocks de marchandises	3 163	3 104
Valeur brute des stocks de nature immobilière	95	160
Brut	3 258	3 265
Dépréciation des stocks de marchandises	(41)	(45)
Dépréciation des stocks de nature immobilière	(3)	(11)
Dépréciation	(44)	(56)
Stocks en valeur nette (note 4.2)	3 214	3 209

6.7 Créances clients

Principe comptable

Les créances clients du Groupe correspondent à des actifs financiers courants (note 11) qui reflètent un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients correspond généralement au montant de la facture. Une dépréciation des créances clients est constituée pour couvrir les pertes de crédit attendues. Le Groupe applique le modèle simplifié pour l'évaluation des pertes de crédits attendues sur l'ensemble de ses créances clients. Celles-ci sont déterminées sur la base de taux de perte de crédit observés pour cette typologie de créances et ajustés en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client ou sur l'environnement économique.

Les créances clients peuvent faire l'objet d'une cession à des établissements bancaires ou autres établissements de nature financière ; elles sont maintenues à l'actif du bilan dès lors que le droit aux flux de trésorerie ou la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

6.7.1 Composition des créances clients

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Créances clients et comptes rattachés	11.5.3	882	1 041
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	6.7.2	(110)	(100)
Créances clients en valeur nette	4.2	772	941

6.7.2 Dépréciation des créances clients

en millions d'euros	2021	2020
Dépréciation des créances clients à l'ouverture	(100)	(104)
Dotation	(48)	(49)
Reprise	36	54
Autres (variation de périmètre, reclassements et différences de change)	2	(1)
Dépréciation des créances clients à la clôture	(110)	(100)

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées à la note 11.5.3 « Risque de contrepartie ».

6.8 Autres actifs courants

6.8.1 Composition des autres actifs courants

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Actifs financiers		1 381	1 237
Autres créances		769	714
Actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers	11.2.1	1	1
Actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants	11.2.1	99	12
Comptes séquestres et garanties ⁽ⁱ⁾	11.2.1	514	505
Comptes courants des sociétés non consolidées		10	25
Dépréciation des autres créances et comptes courants	6.8.2	(32)	(34)
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	11.5.1	7	15
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	11.5.1	12	-
Actifs sur contrats	6.1.2	2	-
Actifs non financiers		652	532
Autres créances		289	296
Créances fiscales et sociales brésiliennes	6.9	269	151
Dépréciation des autres créances	6.8.2	-	-
Charges constatées d'avance		94	84
Autres actifs courants		2 033	1 770

(i) Dont 484 millions d'euros de comptes séquestres liés à l'opération de refinancement réalisée en novembre 2019 (2020 : 487 millions d'euros)

Les « Autres créances » comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales (hors Brésil) ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement d'achats, de charges locatives et de primes d'assurances.

6.8.2 Dépréciation des autres créances et comptes courants

en millions d'euros	2021	2020
Dépréciation des autres créances et comptes courants à l'ouverture	(34)	(33)
Dotation	(36)	(32)
Reprise	36	33
Autres (variation de périmètre, reclassements et différences de change)	1	(1)
Dépréciation des autres créances et comptes courants à la clôture	(32)	(34)

6.9 Autres actifs non courants

6.9.1 Composition des autres actifs non courants

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Actifs financiers		534	449
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat		33	38
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		44	5
Actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants	11.2.1	24	48
Dérivés actifs de couverture de juste valeur non courants	11.5.1	28	77
Autres actifs financiers		418	287
Prêts		160	118
Dérivés actifs hors couverture	11.5.1	1	-
Autres créances non courantes		258	170
Dépréciation des autres actifs non courants	6.9.2	(13)	(7)
Actifs non financiers		649	768
Autres actifs non financiers		135	125
Dépôts judiciaires versés par GPA et Sendas	13.2	135	109
Autres créances non courantes		-	16
Dépréciation des autres actifs non courants	6.9.2	-	-
Créances fiscales et sociales brésiliennes (voir ci-après)		501	632
Charges constatées d'avance		13	10
Autres actifs non courants		1 183	1 217

GPA et Sendas possèdent des créances fiscales pour un montant total respectivement de 520 millions d'euros (dont 379 et 141 millions d'euros respectivement au titre de la part non courante et courante) et 250 millions d'euros (dont 122 et 128 millions d'euros respectivement au titre de la part non courante et courante), principalement liées à l'ICMS (TVA) pour 328 millions d'euros, PIS/COFINS (TVA) et INSS (cotisations patronales liées au régime de protection sociale). Le recouvrement de la principale créance fiscale (PIS/COFINS) est attendu comme suit :

en millions d'euros	2021	Dont GPA	Dont Sendas
À moins d'un an	114	55	59
Entre un et cinq ans	191	191	-
Au-delà de cinq ans	81	81	-
Total	386	327	59

Par ailleurs, le recouvrement de la créance fiscale relative à l'ICMS est attendu comme suit :

en millions d'euros	2021	Dont GPA	Dont Sendas
À moins d'un an	136	72	64
Entre un et cinq ans	168	64	104
Au-delà de cinq ans	25	10	15
Total	328	146	183

GPA et Sendas reconnaissent les crédits de taxes qui leurs sont dus, notamment ICMS, à chaque fois qu'elles ont pu valider et réunir la documentation justifiant leurs droits ainsi que l'estimation de l'utilisation de ces droits dans un horizon de temps raisonnable. Ces crédits sont reconnus principalement comme une réduction du coût des achats de marchandises vendues.

6.9.2 Dépréciation des autres actifs non courants

en millions d'euros	2021	2020
Dépréciation des autres actifs non courants à l'ouverture	(7)	(46)
Dotation	(5)	(1)
Reprise	1	-
Autres reclassements et autres mouvements	(2)	40
Dépréciation des autres actifs non courants à la clôture	(13)	(7)

6.10 Autres dettes

en millions d'euros	2021			2020		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Passifs financiers	133	1 947	2 080	88	1 817	1 906
Dérivés passifs (note 11.5.1)	23	1	24	46	19	65
Dettes fiscales, sociales et diverses	64	1 646	1 710	39	1 650	1 689
Dettes sur immobilisations	46	261	307	3	140	143
Comptes courants	-	39	39	-	8	8
Passifs non financiers	92	1 250	1 342	113	1 242	1 355
Dettes fiscales, sociales et diverses	56	1 021	1 077	107	1 015	1 122
Passifs sur contrats (note 6.1.2)	23	104	127	-	134	135
Produits constatés d'avance	13	124	137	6	93	99
TOTAL	225	3 197	3 422	201	3 059	3 261

6.11 Engagements hors bilan

Principe comptable

À chaque clôture annuelle, la Direction estime, au mieux de sa connaissance, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financières, juridiques et fiscales qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe ainsi que des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements hors bilan liés au périmètre sont présentés en note 3.4.2.

6.11.1 Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

en millions d'euros	2021	2020
Actifs donnés en garantie ⁽ⁱ⁾	301	145
Cautions et garanties bancaires données ⁽ⁱⁱ⁾	2 205	2 023
Garanties données dans le cadre de cessions d'actifs non courants	7	11
Autres engagements	52	54
Total des engagements donnés	2 565	2 233
<i>Echéances :</i>		
< à 1 an	154	149
De 1 à 5 ans	2 319	2 066
> à 5 ans	91	18

- (i) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles. À fin 2021, concerne GPA à hauteur de 116 millions d'euros dans le cadre de litiges essentiellement fiscaux décrits en note 13.2 (2020 : 119 millions d'euros) ainsi que GreenYellow à hauteur d'un montant de 101 millions d'euros dans le cadre de dettes attachées à des projets. Le montant de 301 millions d'euros en 2021 et 145 millions d'euros en 2020 n'inclut pas les garanties données dans le cadre de l'opération de refinancement de novembre 2019 (note 11.5.4)
- (ii) En 2021, concerne à hauteur de 1 985 millions d'euros GPA et Sendas qui ont octroyé des cautions et garanties bancaires dans le cadre de litiges de nature essentiellement fiscale (2020 : 1 821 millions d'euros) décrites en note 13.2. Ce montant inclut également des cautions et des garanties accordées pour le compte de coentreprises pour 60 millions d'euros (2020 : 68 millions d'euros) décrites en note 3.3.7. et une garantie octroyée à Aldi dans le cadre de la cession de Leader Price à hauteur de 100 millions d'euros (2020 : 100 millions d'euros - note 3.2.3)

6.11.2 Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) au titre des garanties reçues.

en millions d'euros	2021	2020
Cautions et garanties bancaires reçues	52	47
Actifs financiers assortis de garanties	65	65
Lignes de crédit confirmées non utilisées (note 11.2.4)	2 216	2 496
Autres engagements	53	30
Total des engagements reçus	2 386	2 639
<i>Echéances :</i>		
< à 1 an	179	353
De 1 à 5 ans	2 114	2 197
> à 5 ans	92	89

Note 7 Contrats de location

Principe comptable

En tant que preneur

Le Groupe est preneur dans un grand nombre de contrats de location immobiliers portant essentiellement sur les murs de ses magasins, les entrepôts de stockage, des bâtiments de bureaux et les appartements des locataires gérants. Il est également preneur dans des contrats mobiliers essentiellement en France portant sur des véhicules, des matériels d'équipement des magasins (notamment équipements de production de froid) et des équipements logistiques.

Les contrats de location du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », en tenant compte des termes et conditions des contrats et de tous les faits et circonstances pertinents.

A la date de conclusion d'un contrat, le Groupe détermine si ce contrat est (ou contient) un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan chez le preneur et se traduisent par la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat. Cet actif est présenté sur la ligne « Actifs au titre de droits d'utilisation » de l'état de la situation financière consolidée ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers sur cette même durée présentée sur les lignes « Passifs de loyers courants » et « Passifs de loyers non courants » de l'état de la situation financière consolidée. Les passifs de loyers ne sont pas inclus dans la dette financière nette du Groupe.

EVALUATION INITIALE

A la date de prise d'effet du contrat :

- le passif de loyer est comptabilisé pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes futurs relatifs à la durée estimée du contrat, telle que déterminée par le Groupe. Généralement, le Groupe utilise le taux d'endettement marginal comme taux d'actualisation. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque Casino est raisonnablement certain d'exercer de telles options. En outre, les paiements fixes incluent la déduction des éventuels avantages incitatifs à la location à recevoir à la date d'effet du contrat de location.
- l'actif relatif au droit d'utilisation correspond à la valeur du passif de loyer diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

Le Groupe ne prend en compte que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative. En outre, pour certaines classes d'actifs dont les contrats de location comportent une composante service et locative, le Groupe peut être amené à comptabiliser un contrat unique qualifié de location (i.e. sans distinction entre le service et la composante locative).

EVALUATION ULTERIEURE

Le passif de loyer est comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période. Cette charge d'intérêt est enregistrée au compte de résultat dans les « autres charges financières » ;
- Et diminuée du montant des paiements de loyers effectués.

Les flux de trésorerie relatifs aux paiements du principal du passif de loyers ainsi que des intérêts associés sont présentés dans les activités liées aux opérations de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidés. Généralement, ces décaissements de loyers sont présentés sur les lignes intitulées « remboursements des passifs de loyer » et « intérêts financiers nets versés ». Toutefois, le Groupe présente de manière distincte les décaissements de loyers au titre des contrats de location dont il est démontré que l'actif sous-jacent est durablement dégradé. C'est notamment le cas lorsque l'actif a été totalement déprécié ; ces flux de trésorerie sont alors présentés sur la ligne dénommée « Autres remboursements » dans les flux de financement.

Outre les cas de modifications de contrats, une réévaluation de la dette est effectuée en contrepartie de l'actif au titre du droit d'utilisation dans les situations suivantes:

- En cas de révision de la durée du contrat ;
- En cas de changement d'appréciation relative à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- En cas de changement du montant de paiement attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle octroyée au bailleur ;
- En cas de changement des loyers variables basés sur un taux ou un index, et ce, lorsque l'ajustement du taux ou de l'indice prend effet (c'est-à-dire lorsque les loyers sont effectivement modifiés).

Dans les deux premiers cas, la dette est réévaluée en utilisant un taux d'actualisation révisé à la date de réévaluation. Dans les deux derniers cas, le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale est inchangé.

Le droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût et amorti, à partir de la date de prise d'effet du contrat, sur la durée estimée du contrat. Ceci génère une charge d'amortissement linéaire au compte de résultat. En outre, il est diminué le cas échéant de toute perte de valeur conformément à la norme IAS 36 (note 10.5) et il est réajusté en cas de réévaluation du passif de loyers.

Dans le cas d'une rupture anticipée de contrat, tout écart résultant de la décomptabilisation du passif de loyer et du droit d'utilisation est comptabilisé au compte de résultat dans les autres produits opérationnels ou autres charges opérationnelles.

ESTIMATION DE LA DUREE DES CONTRATS DE LOCATION

La durée de location correspond à la période exécutoire du contrat (c'est-à-dire la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive du preneur) et tient compte des options de résiliation et de renouvellement dont respectivement la non-utilisation ou l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine.

Dans l'estimation de cette durée raisonnablement certaine, le Groupe prend en compte l'ensemble des caractéristiques liées aux actifs loués (cadre juridique du pays, emplacement, catégories telle que magasins, entrepôts, bureaux, appartements, nature immobilière ou mobilière, l'horizon économique d'utilisation...). Au titre de la location de murs de magasins, des critères économiques peuvent être analysés tels que la performance des actifs sous-jacents et l'existence d'investissements significatifs récents réalisés dans les magasins.

Généralement, la durée retenue relative aux baux immobiliers et aux baux mobiliers correspond à la durée initiale prévue au contrat.

De manière plus spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (3-6-9) et conformément à la position publiée par l'ANC le 3 juillet 2020, le Groupe reconnaît comme durée exécutoire à la date de début du contrat de location une durée en générale de 9 ans.

Pour les contrats de location qui comportent des clauses de tacite reconduction, le Groupe considérant qu'il n'est pas en mesure d'anticiper dès l'origine cette période de reconduction tacite et qu'elle ne devient raisonnablement certaine qu'au terme de la durée du contrat initialement prise en compte, le droit d'utilisation et le passif de loyer sont réappréciés à cette date-là, en l'absence d'événement antérieur, pour tenir compte d'une période de tacite reconduction de 9 années.

Enfin, le Groupe peut être également amené à revoir la durée du bail lorsque des travaux d'agencements significatifs sont effectués en cours de bail pouvant conduire à une « pénalité » économique significative reflétée à travers la valeur résiduelle des agencements au terme du bail.

DETERMINATION DU TAUX D'ACTUALISATION

Généralement, le taux d'actualisation utilisé pour calculer le passif de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur la même durée et dans un environnement économique similaire avec les mêmes garanties, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Le Groupe détermine ses taux d'actualisation par zone géographique (pays) en prenant notamment en compte le spread de crédit de l'entité et en fonction de la durée des contrats de location.

DROITS AU BAIL

Les droits au bail rattachés, le cas échéant, à des contrats de location sont présentés dans le compte « actifs au titre de droits d'utilisation ». En fonction des modalités juridiques propres à chaque droit au bail, ils sont soit amortis sur la durée du contrat de location sous-jacent, soit non amortis (cas général) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

CONTRATS DE LOCATION DE BIENS DE COURTE DUREE ET DE BIENS PORTANT SUR DES ACTIFS DE FAIBLE VALEUR

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats de location de biens de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date d'origine du contrat). Un contrat de location avec option d'achat ne constitue pas un contrat de location à court terme ;
- Contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros.

Au sein du Groupe, il s'agit essentiellement des contrats qui portent sur des équipements magasins et des équipements administratifs tels que des tablettes, ordinateurs, téléphones portables et photocopieurs.

Les loyers relatifs à ces contrats sont présentés en charges opérationnelles dans le compte de résultat consolidé au même titre que les loyers variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation initiale du passif de loyer. Les flux de trésorerie liés aux paiements de ces contrats sont quant à eux présentés dans les flux de trésorerie générés par l'activité de l'état des flux de trésorerie consolidés.

OPERATIONS DE CESSION-BAIL

Une transaction de cession-bail est une opération par laquelle le propriétaire d'un bien le cède à un tiers pour le reprendre en location. Si la cession du bien par le vendeur-preneur constitue une vente selon IFRS 15 :

- Le vendeur-preneur évalue le droit d'utilisation résultant du contrat de location comme une proportion de la valeur nette comptable de l'actif transféré, correspondant au droit d'utilisation qu'il conserve. Ainsi, le résultat de cession (profit ou perte) n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur ;
- L'acquéreur-bailleur comptabilise l'acquisition de l'actif selon les normes applicables et le contrat de location conformément à IFRS 16.

Si la cession du bien par le vendeur-preneur n'est pas une vente au sens d'IFRS 15 : dans ce cas, l'opération est comptabilisée comme une opération de financement. Ainsi :

- Le vendeur-preneur constate l'actif cédé à son bilan et comptabilise un passif financier à hauteur de la contrepartie reçue de l'acquéreur-bailleur ;
- L'acquéreur-bailleur ne comptabilise pas l'actif acquis à son bilan et reconnaît un actif financier à hauteur de la contrepartie transférée.

IMPOTS DIFFERES

En cas de différence temporelle issue d'un contrat de location, un impôt différé est comptabilisé (note 9).

En tant que bailleur

Lorsque le Groupe agit en tant que bailleur, il détermine à la date de signature du bail si chaque bail est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur qui conduit le Groupe à :
 - Décomptabiliser du bilan l'immobilisation louée ;
 - Constater une créance financière classée en « actifs financiers au coût amorti » et présentée en « autres actifs courants » et « autres actifs non courants » dans l'état de la situation financière consolidée, pour une valeur égale à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat ou taux marginal d'endettement, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au Groupe ;
 - Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts reconnus au compte de résultat consolidé dans les autres produits financiers et d'autre part l'amortissement du capital qui vient réduire le montant de la créance.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur présente les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et comptabilise les loyers perçus en tant que produits, sur une base linéaire, sur la durée du contrat de location, dans la catégorie « autres revenus » du compte de résultat consolidé.

7.1 Preneur

Les informations relatives aux contrats de location sont présentées ci-après.

7.1.1 Informations relatives au bilan

COMPOSITION ET VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2020, valeur nette	39	5 173	207	183	5 602
Nouveaux actifs	1	382	6	-	389
Réévaluation	4	336	-	8	347
Sorties d'actifs	(5)	(241)	(4)	-	(251)
Dotations aux amortissements	(6)	(600)	(47)	(11)	(663)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	-	(78)	-	-	(78)
Variation de périmètre	-	(1)	-	-	(1)
Effet des variations de change	(1)	(482)	(1)	(53)	(537)
Reclassements IFRS 5	-	(56)	(2)	(2)	(61)
Autres reclassements et autres mouvements	3	111	23	2	140
Au 31 décembre 2020, valeur nette	35	4 545	181	127	4 888
Nouveaux actifs	8	457	14	-	479
Réévaluation	4	403	2	6	415
Sorties d'actifs	(7)	(260)	(23)	-	(290)
Dotations aux amortissements	(6)	(603)	(49)	(9)	(667)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	-	(21)	(12)	-	(33)
Variation de périmètre	-	(15)	-	-	(15)
Effet des variations de change	-	(10)	(1)	1	(9)
Reclassements IFRS 5	-	(7)	-	-	(7)
Autres reclassements et autres mouvements	-	(21)	7	1	(12)
Au 31 décembre 2021, valeur nette	34	4 468	120	126	4 748

PASSIFS DE LOYERS

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Part courante		718	705
Part non courante		4 174	4 281
Total	11.5.4	4 891	4 987
dont France Retail		2 904	3 128
dont Latam Retail		1 820	1 685
dont E-commerce		167	174

L'analyse des échéances des passifs de loyers est présentée en note 11.5.4.

7.1.2 Informations relatives au compte de résultat

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat sur l'exercice au titre des contrats exclus des passifs de loyers :

en millions d'euros	2021	2020
Charge de loyer relative aux contrats de location variable ⁽ⁱ⁾	62	52
Charge de loyer relative aux contrats de location court terme ⁽ⁱ⁾	6	7
Charge de loyer relative aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur et qui ne sont pas des contrats de location court terme ⁽ⁱ⁾	104	88

(i) Contrats exclus des passifs de loyers enregistrés au bilan

La charge d'amortissements sur actifs au titre de droits d'utilisation est présentée en note 7.1.1 et les intérêts financiers sur les passifs de loyers en note 11.3.2.

Les produits de sous-location tirés des droits d'utilisation sont présentés en notes 7.2.

7.1.3 Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Le montant total décaissé sur l'exercice au titre des contrats de location s'élève à 1 058 millions d'euros (2020 : 1 112 millions d'euros).

7.1.4 Transactions de cession-bail

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a réalisé des opérations de cession-bail dont les impacts sur les comptes consolidés sont les suivants :

- Reconnaissance d'actifs au titre des droits d'utilisation et de passifs de loyers à hauteur respectivement de 25 millions d'euros et 31 millions d'euros ;
- Diminution des immobilisations corporelles de 59 millions d'euros (note 10.3.2) dont 23 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers présentés en « Actifs détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2021 (note 3.5.1) ;
- Reconnaissance de plus-values de cession enregistrées dans les autres produits opérationnels à hauteur de 1 million d'euros et en résultat opérationnel courant à hauteur de 10 millions d'euros.

La principale transaction a été réalisée chez Sendas qui a signé le 19 juillet 2021 une promesse de cession-bail avec le fonds d'investissement BRL Trust Distribuidora de Titulos e Valores Mobiliarios S.A. L'objet de cette opération est la vente, la construction et la location des murs de 5 magasins situés dans les états de São Paulo, Rio de Janeiro et Rondônia.

Cette transaction inclut la cession-bail des murs d'un magasin ainsi que de 4 terrains sur lesquels seront prochainement réalisées les constructions. Le prix total de cette transaction est de 364 millions de réais (soit 57 millions d'euros).

Au 31 décembre 2021, la vente de 3 des actifs a été réalisée pour un montant de 209 millions de réais (soit 33 millions d'euros). Les 2 actifs résiduels objets de cette opération sont classés en « Actifs détenus en vue de la vente » conformément à IFRS 5 pour un montant de 147 millions de réais (soit 23 millions d'euros) (note 3.5.1).

7.2 Bailleur

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des paiements de loyers à recevoir au titre des contrats de location simple :

en millions d'euros	2021	2020
A moins d'un an	66	56
Entre 1 et 2 ans	27	28
Entre 2 et 3 ans	15	17
Entre 3 et 4 ans	11	10
Entre 4 et 5 ans	10	9
Dans 5 ans et plus	43	50
Montant non actualisé des loyers à recevoir	173	170

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat sur l'exercice :

en millions d'euros	2021	2020
<u>Contrats de location simple :</u>		
Produits locatifs ⁽ⁱ⁾	119	121
Produits de sous-location tirés des droits d'utilisation	39	33

(i) Dont 12 millions d'euros de loyers variables ne dépendant pas d'un indice / taux en 2021 (2020 : 9 millions d'euros)

Note 8 Charges de personnel

8.1 Frais de personnel

Les frais de personnel par destination sont présentés en note 6.3.

8.2 Provision pour retraites et engagements assimilés

Principe comptable

Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

- **Dans le cadre de régimes à cotisations définies**, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.
- **Dans le cadre de régimes à prestations définies**, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel (uniquement démissions).

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est comptabilisé immédiatement en charges.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- Les coûts des services rendus au cours de l'exercice qui sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ;
- Les coûts des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés soit en résultat opérationnel courant soit en autres produits et charges opérationnels ;
- La charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture qui est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ». Elle est calculée par l'application du taux d'actualisation défini par IAS 19 aux passifs nets (montant des engagements après déduction du montant des actifs du régime) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies, tels que déterminés au début de l'exercice.

La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Provisions pour autres avantages long terme pendant l'emploi

- **Les autres avantages à long terme pendant l'emploi**, tels que les médailles du travail, sont également provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits acquis à la date de clôture. En ce qui concerne ces avantages, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat.

8.2.1 Composition des provisions pour retraites et engagements assimilés

en millions d'euros	2021			2020 retraité		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Retraites	233	11	244	244	11	255
Médailles du travail	30	1	31	33	1	34
Prime pour services rendus	10	0	10	12	1	12
Provisions pour retraites et engagements assimilés	273	12	285	289	12	301

8.2.2 Présentation des régimes de retraite

REGIME A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement à travers le versement régulier de cotisations à un organisme gestionnaire. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et n'apporte donc pas de garantie sur le montant de la rente que les salariés percevront. Ce type de régime concerne majoritairement les employés des filiales françaises du Groupe. Ces derniers relèvent du régime général de la sécurité sociale qui est administré par l'Etat français.

La charge de l'exercice relative aux régimes à cotisations définies s'élève à 237 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 et concerne à hauteur de 90% les filiales françaises du Groupe.

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES

Dans certains pays, la législation ou un accord conventionnel prévoit le versement d'indemnités aux salariés à certaines échéances, soit à la date de départ à la retraite, soit à certaines échéances postérieurement à leur départ à la retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

8.2.3 Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (engagements de retraite)

Les plans relevant des régimes à prestations définies sont exposés aux risques de taux d'intérêt, de taux d'augmentation des salaires et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation	1,0%	0,7%	7,8% - 8,5%	4,8% - 5,9%
Taux de croissance attendu des salaires	1,0% - 1,9%	1,0% - 1,9%	3,50%	3,25%
Âge de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	57 - 62 ans	57 - 62 ans

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

ANALYSE DE SENSIBILITE

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait respectivement une variation de -5,1% et +5,1% du montant total des engagements.

Une variation de +/- 50 points de base sur le taux de croissance des salaires générerait respectivement une variation de +5,0% et -4,2% du montant total des engagements.

8.2.4 Evolution des engagements de retraite et des actifs de couverture

Les tableaux suivants permettent d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 et 2020.

en millions d'euros	France		International		Total	
	2021	2020 retraité	2021	2020	2021	2020 retraité
Dette actuarielle de début de période	267	269	5	6	272	276
Eléments inclus dans le compte de résultat	5	6	1	-	5	7
Coût des services rendus	20	20	-	-	20	20
Intérêts sur le passif au titre des prestations définies	2	1	-	-	2	2
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Effet des réductions / liquidations de régime	(17)	(15)	-	-	(17)	(15)
Eléments inclus en Autres éléments du résultat global	(2)	8	(1)	(1)	(3)	8
(1) (Gains) ou pertes actuariels liés à :	(2)	8	(1)	-	(2)	9
(i) des changements d'hypothèses financières	(4)	6	(1)	-	(4)	6
(ii) des changements d'hypothèses démographiques	-	(1)	-	-	-	(1)
(iii) des effets d'expérience	2	3	-	-	2	3
(2) Variation de change	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres	(15)	(17)	(1)	(1)	(16)	(18)
Prestations payées - Décaissements	(14)	(14)	(1)	(1)	(15)	(15)
Variation de périmètre	(1)	-	-	-	(1)	-
Autres mouvements	-	(3)	-	-	-	(3)
Dette actuarielle de fin de période	A 255	267	4	5	259	272
Duration moyenne pondérée des régimes					17	17

en millions d'euros	France		International		Total	
	2021	2020 retraité	2021	2020	2021	2020 retraité
Juste valeur des actifs de couverture de début de période	17	19	-	-	17	19
Eléments inclus dans le compte de résultat	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'actif au titre des prestations définies	-	-	-	-	-	-
Eléments inclus en Autres éléments du résultat global	1	1	-	-	1	1
(Pertes) et gains actuariels liés à l'effet d'expérience	1	1	-	-	1	1
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Autres	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Prestations payées - Décaissements	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture de fin de période	B 16	17	-	-	16	17

en millions d'euros	France		International		Total	
	2021	2020 retraité	2021	2020	2021	2020 retraité
ENGAGEMENT NET DE RETRAITE	A-B 239	250	4	5	243	255
Couverture financière des engagements financés	1	1	-	-	1	1
Valeur actuelle des obligations couvertes	16	18	-	-	16	18
Juste valeur des actifs du régime	(16)	(17)	-	-	(16)	(17)
Valeur actuelle des obligations non couvertes	238	249	4	5	243	254

L'actif de couverture est un fonds euros majoritairement composé d'obligations à taux fixe.

RAPPROCHEMENT DES PROVISIONS AU BILAN

en millions d'euros	France		International		Total	
	2021	2020 retraité	2021	2020	2021	2020 retraité
En début d'exercice	250	250	5	6	255	257
Charge de l'exercice	5	6	1	-	5	7
Ecart actuariels comptabilisés en capitaux propres	(2)	8	(1)	-	(2)	8
Variation de change	-	-	-	(1)	-	(1)
Prestations payées - Décaissements	(12)	(12)	(1)	(1)	(13)	(12)
Remboursement partiel des actifs du régime	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	(1)	-	-	-	(1)	-
Autres mouvements	-	(3)	-	-	-	(3)
En fin d'exercice	240	250	4	5	244	255

COMPOSANTE DE LA CHARGE DE LA PERIODE

en millions d'euros	France		International		Total	
	2021	2020 retraité	2021	2020	2021	2020 retraité
Coût des services rendus	20	20	-	-	20	20
Intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies ⁽ⁱ⁾	2	1	-	-	2	2
Coût des services passés	-	-	-	-	-	(0)
Effet des réductions / liquidations de régime	(17)	(15)	-	-	(17)	(15)
Charge de l'exercice	4	6	1	-	5	6

(i) Eléments du résultat financier

ECHEANCIER DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS NON ACTUALISES

en millions d'euros	Echéancier des flux non actualisés						
	Au bilan	2022	2023	2024	2025	2026	> 2026
Avantages postérieurs à l'emploi	244	11	8	11	15	19	946

8.3 Paiement en actions

Principe comptable

Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti ou en autres charges opérationnelles lorsque l'avantage accordé se rattache à une opération reconnue en « autres produits et charges opérationnels » (note 6.5). La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions. Lorsque des actions gratuites sont attribuées à des salariés dans le cadre d'opérations de périmètre, la charge correspondante est comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels ».

Des plans d'attribution d'actions gratuites sont attribués à certains membres de l'encadrement ainsi qu'à certains directeurs de magasins. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence et dans certains cas à la réalisation d'un critère de performance donnant lieu à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de la période concernée.

8.3.1 Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat opérationnel en 2021 s'élève à 14 millions d'euros (2020 : 12 millions d'euros) dont respectivement 8, 4 et 2 millions d'euros pour Casino, Guichard-Perrachon, GPA et Sendas. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

8.3.2 Plans d'options sur actions de la société mère

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de plans d'options sur actions de la société mère.

8.3.3 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites de Casino, Guichard-Perrachon

CARACTERISTIQUES ET HYPOTHESES DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Date de mise en place du plan	Date d'acquisition	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions à remettre au 31/12/2021	Dont nombre d'actions sous condition de performance ⁽ⁱ⁾	Cours de bourse (en euros) ⁽ⁱⁱ⁾	Juste valeur de l'action (en euros) ⁽ⁱⁱ⁾
15/12/2021	31/07/2022	9 052	9 052	-	23,25	22,55
28/07/2021	30/04/2022	22 641	22 641	-	24,50	23,62
28/07/2021	28/07/2022	72 533	72 533	-	24,50	22,81
28/07/2021	28/07/2022	152 885	152 885	-	24,50	22,81
28/07/2021	31/12/2022	38 905	37 812	-	24,50	23,27
28/07/2021	31/01/2023	7 049	7 049	-	24,50	23,35
28/07/2021	28/07/2026	3 972	3 972	3 972	24,50	16,76
28/07/2021	28/07/2024	231 932	231 932	231 932	24,50	18,46
16/12/2020	31/07/2022	14 510	11 487	-	25,44	23,70
27/04/2020	27/04/2023	4 226	4 226	-	35,87	34,01
27/04/2020	31/03/2022	8 805	5 847	-	35,87	33,99
27/04/2020	27/04/2025	8 171	8 171	8 171	35,87	26,25
27/04/2020	27/04/2023	160 033	146 787	148 760	35,87	25,34
12/12/2019	12/12/2022	28 043	25 706	-	45,15	42,37
07/05/2019	07/05/2024	7 809	7 809	7 809	35,49	14,65
07/05/2019	07/05/2022	184 608	124 954	124 954	35,49	16,44
15/05/2018	15/05/2023	7 326	3 808	3 808	40,75	17,01
20/04/2017	20/04/2022	5 666	4 250	4 250	51,00	27,25
TOTAL		968 166	880 921	533 656		

(i) Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants ou EBITDA et dépendent de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.

(ii) Moyenne pondérée

MOUVEMENTS DES ACTIONS GRATUITES

Stock d'actions gratuites	2021	2020
Actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	621 481	641 801
Actions attribuées	538 969	304 202
Actions supprimées	(47 082)	(136 679)
Actions émises	(232 447)	(187 843)
Actions en cours d'acquisition au 31 décembre	880 921	621 481

8.3.4 Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société GPA

- Plans « series B » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice est de 0,01 real par option.
- Plans « series C » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice correspond à 80% de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la bourse BOVESPA.

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées (en milliers)	Prix d'exercice de l'option (en réais)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2021 (en milliers)
Series C6	31/05/2019	31/05/2022	30/11/2022	359	17,39	195
Series B6	31/05/2019	31/05/2022	30/11/2022	462	0,01	300
Série C7	31/01/2021	31/05/2023	30/11/2023	497	12,6	370
Série B7	31/01/2021	31/05/2023	30/11/2023	673	0,01	547
					5,71	1 412

HYPOTHESES RETENUES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La société GPA a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans (respectivement « series » 6 et 7) :

- taux de rendement du dividende de 0,67% et 1,61% ;
- volatilité attendue de 32,74% et 37,09% ;
- taux d'intérêt sans risque de 7,32% et 5,47%.

La juste valeur moyenne des options en circulation s'élève à 16,02 réais brésiliens au 31 décembre 2021.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

	2021		2020	
	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)
Options restantes au 1^{er} janvier	1 468	30,71	2 153	30,25
<i>Dont options exerçables</i>	-	-	-	-
Attributions	1 225	22,37	-	-
Options exercées	(1 157)	10,50	(489)	42,59
Options supprimées	(55)	7,65	(69)	23,93
Options expirées	(69)	11,57	(127)	42,44
Options restantes au 31 décembre	1 412	5,71	1 468	30,71
<i>Dont options exerçables</i>	-	-	-	-

8.3.5 Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société Sendas

- Plans « series B » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice est de 0,01 real par option.
- Plans « series C » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice correspond à 80% de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la bourse BOVESPA.

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées (en milliers)	Prix d'exercice de l'option (en réais)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2021 (en milliers)
Série B8	31/05/2021	01/06/2024	30/11/2024	363	0,01	334
Série C8	31/05/2021	01/06/2024	30/11/2024	363	13,39	334
					6,70	668

HYPOTHESES RETENUES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La société Sendas a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans :

- taux de rendement du dividende de 1,28% ;
- volatilité attendue de 37,96% ;
- taux d'intérêt sans risque de 7,66% ;
- taux de sortie de 8%.

La juste valeur moyenne des options en circulation s'élève à 17,21 et 7,69 réais brésiliens respectivement pour la série B8 et C8 au 31 décembre 2021.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

	2021	
	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)
Options restantes au 1^{er} janvier	-	-
<i>Dont options exerçables</i>	-	-
Attributions	726	6,70
Options exercées	-	-
Options supprimées	(58)	6,70
Options expirées	-	-
Options restantes au 31 décembre	668	6,70
<i>Dont options exerçables</i>	-	-

8.4 Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité exécutif Groupe et du Conseil d'administration

en millions d'euros	2021	2020
Avantages à court terme hors charges sociales ⁽ⁱ⁾	25	27
Avantages à court terme : charges sociales	4	4
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants	-	-
Paiements en actions ⁽ⁱⁱ⁾	3	5
Total	32	36

(i) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence

(ii) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'options sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites

Les membres du Comité exécutif Groupe ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite supplémentaire.

8.5 Effectif moyen du Groupe

Effectif moyen par catégorie (équivalent temps plein)	2021	2020
Cadres	10 811	10 997
Employés	165 454	171 262
Agents de maîtrise	20 043	20 695
Total Groupe	196 307	202 955

Note 9 Impôts

Principe comptable

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont majoritairement comprises dans le périmètre dont Casino, Guichard-Perrachon est tête de groupe d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires déductibles d'imposition, les reports fiscaux déficitaires, les crédits d'impôts non utilisés et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle et conformément à IAS 12. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.

Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée des comptes sociaux est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ».

Lorsque les versements effectués aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont fiscalement déductibles, le Groupe comptabilise l'effet d'impôt en compte de résultat.

En application de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » le Groupe présente les provisions d'impôts sur les résultats relatives aux positions fiscales incertaines en dettes d'IS.

9.1 Charge d'impôt

9.1.1 Analyse de la charge d'impôt

en millions d'euros	2021			2020 retraité		
	France	International	Total	France	International	Total
Impôts exigibles	(34)	(79)	(114)	(17)	(153)	(170)
Autres impôts (CVAE)	(30)	-	(30)	(58)	-	(58)
Impôts différés	28	200	228	162	(14)	148
Produit (charge) total d'impôt au compte de résultat	(37)	121	84	87	(167)	(80)
Impôts sur éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » (note 12.7.2)	(10)	(1)	(10)	9	-	9
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	1	-	1	-	1	2

9.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

en millions d'euros	2021		2020 retraité	
Résultat avant impôt	(276)		(125)	
Produit (charge) d'impôt théorique ⁽ⁱ⁾	78	-28,41%	40	-32,02%
<i>Réconciliation entre le produit (charge) d'impôt théorique et le produit (charge) d'impôt réel</i>				
Effet de l'imposition des filiales étrangères	(29)	10,6%	19	-14,8%
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus ⁽ⁱⁱ⁾	13	-4,8%	16	-13,1%
Non reconnaissance et dépréciation d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(57)	20,8%	(52)	41,2%
Changement du taux d'impôt sur les sociétés ^(iv)	(18)	6,7%	(86)	68,4%
CVAE nette d'impôt	(22)	7,8%	(40)	31,6%
Non déductibilité de charges financières ^(v)	(24)	8,7%	(31)	24,9%
Charge non déductible liée aux pertes de valeur sur actifs	(3)	0,9%	(31)	24,5%
Autres impôts sur distribution ^(vi)	(4)	1,5%	(6)	4,8%
Déductibilité des coupons TSSDI	10	-3,8%	11	-8,6%
Fiscalisation des titres Mercalys	1	-0,4%	1	-0,6%
Cessions d'actifs à taux réduit et opérations de périmètre	(31)	11,1%	(15)	11,9%
Evolution de la doctrine fiscale brésilienne ^(vii)	171	-61,9%	-	-
Réorganisations entreprises au sein des activités brésiliennes et sous groupe Franprix - Leader Price ^(viii)	7	-2,6%	123	-98,4%
Autres	(8)	2,9%	(30)	23,9%
Produit (charge) d'impôt réel / Taux d'impôt effectif	84	-30,6%	(80)	63,9%

- (i) La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 28,41% (32,02% en 2020)
- (ii) En 2021, concerne les segments France Retail et Latam Retail à hauteur respectivement de 9 et 4 millions d'euros. En 2020, concernait les segments E-commerce et Latam Retail à hauteur respectivement de 6 et 9 millions d'euros
- (iii) En 2021, concerne les segments France Retail, Latam Retail et E-commerce à hauteur respectivement de 21, 22 et 15 millions d'euros. En 2020, concernait les segments France Retail, Latam Retail et E-commerce à hauteur de respectivement 29,13 et 9 millions d'euros
- (iv) En 2020, le principal impact était lié à l'effet de la modification de l'échéancier de la récupération des impôts différés et à une réévaluation libre dans la filiale L'Immobilière Groupe Casino
- (v) Certaines législations imposent une limitation forfaitaire des charges financières supportées par les sociétés. L'incidence présentée sur les deux périodes porte essentiellement sur le périmètre français
- (vi) Correspond à la taxation des distributions intragroupes
- (vii) Suite à une évolution de la législation brésilienne, la taxation des subventions sur investissements a été annulée et un crédit d'impôt a été reconnu au titre de l'imposition des années antérieures pour 125 millions d'euros. Les filiales brésiliennes ont également bénéficié d'une décision rendue favorable de la STF concernant l'exclusion de la base de calcul du résultat taxable des corrections monétaires relatives à des actions judiciaires et qui a entraîné la reconnaissance d'un crédit d'impôt de 46 millions d'euros
- (viii) En 2020, en lien avec la cession des magasins et entrepôts de Leader Price décrite en note 3.2.3 (136 millions d'euros) et avec la réorganisation des activités brésiliennes relative au spin-off d'Assaí au Brésil (-12 millions d'euros)

9.2 Impôts différés

9.2.1 Variation des impôts différés actifs

en millions d'euros	2021	2020 retraité
Au 1^{er} janvier	1 019	768
(Charge) / produit de l'exercice	190	199
Effet des variations de périmètre	1	14
Reclassement IFRS 5	-	(4)
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	(11)	34
Variations constatées directement en capitaux propres	(7)	8
Au 31 décembre	1 191	1 019

La charge / produit d'impôt différé net d'impôt différé passif (note 9.2.2) relatif aux activités abandonnées s'élève respectivement à 76 (produit) et à 23 (produit) millions d'euros en 2021 et 2020.

9.2.2 Variation des impôts différés passifs

en millions d'euros	2021	2020
Au 1^{er} janvier	508	566
(Produit) / charge de l'exercice	(115)	28
Effet des variations de périmètre	1	(1)
Reclassement IFRS 5	-	-
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	11	(86)
Variations constatées directement en capitaux propres	-	(1)
Au 31 décembre	405	508

9.2.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

en millions d'euros	Notes	Net	
		2021	2020 retraité
Immobilisations incorporelles		(470)	(487)
Immobilisations corporelles		(34)	(13)
Actifs au titre de droits d'utilisation nets de passifs de loyers		166	155
Stocks		26	26
Instruments financiers		15	42
Autres actifs		(42)	(84)
Provisions		174	180
Provisions réglementées		(58)	(56)
Autres passifs		43	28
Reports fiscaux déficitaires et crédits d'impôt		965	722
Actifs / (Passifs) d'impôts différés nets		786	511
Impôts différés actifs au bilan	9.2.1	1 191	1 019
Impôts différés passifs au bilan	9.2.2	405	508
Solde net		786	511

L'intégration fiscale relative à Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2021 une économie d'impôt de 103 millions d'euros contre 253 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les déficits fiscaux reportables et crédits d'impôt activés sont localisés principalement au niveau des périmètres Casino, Guichard-Perrachon, GPA et Éxito ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires et crédits d'impôt. Au 31 décembre 2021, ces impôts différés actifs s'élèvent respectivement pour Casino, Guichard-Perrachon, GPA et Éxito à 597, 113 et 104 millions d'euros et les plans de recouvrement s'étalent respectivement jusqu'en 2030, 2026 et 2026.

9.2.4 Impôt différé non reconnu

Au 31 décembre 2021, le montant des déficits fiscaux reportables non comptabilisés au bilan s'élève à environ 821 millions d'euros contre 829 millions d'euros en 2020 (effets d'impôts différés actifs non reconnus de respectivement 221 et 220 millions d'euros en 2021 et 2020). Ces déficits sont principalement localisés dans le sous-groupe Franprix et Cdiscount.

Echéances des impôts différés actifs liés aux reports fiscaux déficitaires non comptabilisés

en millions d'euros	2021	2020
Inférieur à 1 an	2	1
Entre 1 et 2 ans	1	1
Entre 2 et 3 ans	1	1
Supérieur à 3 ans	1	-
Sans échéance	215	216
Total	221	220

Note 10 Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement

Principe comptable

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

10.1 Goodwill

Principe comptable

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément au principe comptable « Regroupement d'entreprises » décrit dans la note 3. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement (voir note 10.1.1). Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" figurant en note 10.5. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

10.1.1 Répartition par activités et secteurs géographiques

en millions d'euros	Net 2021	Net 2020
France Retail	4 309	4 298
Magasins hypermarchés, supermarchés et proximités	1 523	1 514
Franprix	1 449	1 451
Monoprix	1 327	1 326
Divers	10	7
E-commerce (France)	61	61
Latam Retail	2 298	2 297
Argentine	75	56
Brésil – GPA ⁽ⁱ⁾	569	1 584
Brésil – Assaí ⁽ⁱ⁾	1 031	-
Colombie	406	444
Uruguay	217	212
Groupe Casino	6 667	6 656

(i) Le goodwill du Brésil a fait l'objet d'une allocation entre GPA et Assaí suite à l'opération de scission des actifs de GPA réalisée en début d'année 2021

10.1.2 Variation de la valeur nette comptable

en millions d'euros	2021	2020
Au 1^{er} janvier, valeur nette	6 656	7 489
Goodwill constaté au cours de l'exercice	17	4
Pertes de valeur de l'exercice	-	(15)
Sorties de périmètre	(5)	(6)
Effet des variations de change	(24)	(786)
Reclassements et autres mouvements	24	(29)
Au 31 décembre, valeur nette	6 667	6 656

10.2 Autres immobilisations incorporelles

Principe comptable

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des coûts d'obtention des contrats. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie (notamment marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

10.2.1 Composition

en millions d'euros	2021			2020		
	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	1 315	(110)	1 205	1 288	(24)	1 264
Logiciels	1 570	(1 010)	559	1 419	(927)	492
Autres immobilisations	491	(230)	261	513	(208)	305
Immobilisations incorporelles	3 375	(1 351)	2 024	3 220	(1 159)	2 061

10.2.2 Variations des immobilisations incorporelles

en millions d'euros	Concessions, marques, licences, enseignes	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2020, valeur nette	1 511	441	345	2 296
Variation de périmètre	-	-	-	-
Augmentations et acquisitions	1	51	187	239
Sorties de l'exercice	-	(1)	(5)	(5)
Dotations aux amortissements	(1)	(132)	(66)	(198)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(1)	(5)	(14)	(20)
Effet des variations de change	(241)	(56)	(2)	(299)
Reclassements IFRS 5	(6)	-	(8)	(14)
Autres reclassements et autres mouvements	1	195	(133)	63
Au 31 décembre 2020, valeur nette	1 264 ⁽ⁱ⁾	492	305 ⁽ⁱⁱ⁾	2 061
Variation de périmètre	29	-	(5)	23
Augmentations et acquisitions	1	96	175	272
Sorties de l'exercice	-	(1)	(1)	(2)
Dotations aux amortissements	(2)	(154)	(68)	(223)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(79)	(3)	(9)	(90)
Effet des variations de change	(7)	1	(1)	(8)
Reclassements IFRS 5	-	(10)	(18)	(28)
Autres reclassements et autres mouvements	(1)	138	(117)	21
Au 31 décembre 2021, valeur nette	1 205 ⁽ⁱ⁾	559	261 ⁽ⁱⁱ⁾	2 024

(i) Dont respectivement 1 176 millions et 1 262 millions d'euros de marques en 2021 et 2020

(ii) Dont respectivement 101 millions et 111 millions d'euros de coûts d'obtention de contrat en 2021 et 2020 (note 6.1.2)

(iii) Dont 78 millions d'euros de perte de valeur de la marque Extra (notes 6.5 et 10.5.3)

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 106 millions d'euros en 2021 contre 90 millions d'euros en 2020.

Au 31 décembre 2021, les immobilisations incorporelles incluent des marques à durée d'utilité indéfinie à hauteur de 1 176 millions d'euros ; elles sont allouées aux groupes d'UGT suivants :

en millions d'euros	2021	2020
Latam Retail	600	686
dont Brésil - GPA ⁽ⁱ⁾	371	446
dont Brésil – Sendas ⁽ⁱ⁾	81	80
dont Colombie	127	139
dont Uruguay	21	20
France Retail	567	567
dont Casino France	1	1
dont Monoprix ⁽ⁱ⁾	566	566
E-commerce	9	9

(i) La ventilation des marques par enseigne du Brésil et de Monoprix se présente ainsi :

en millions d'euros	2021	2020
Brésil - GPA	371	446
Pão de Açúcar	165	164
Extra	205	281
Autres	1	1
Brésil - Sendas	81	80
Assaí	81	80
Monoprix	566	566
Monoprix	552	552
Autres	14	14

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2021 selon la méthodologie décrite en note 10.5 "Dépréciation des actifs non courants" ; l'incidence est présentée dans cette même note.

10.3 Immobilisations corporelles

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Construction - gros œuvre	50
Etanchéité toiture	15
Protection incendie de la coque	25
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 20
Matériels informatiques	3 à 5

Les composants « Etanchéité toiture » et « Protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

10.3.1 Composition

en millions d'euros	2021			2020		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	752	(88)	664	741	(81)	660
Constructions et agencements	2 813	(1 074)	1 739	2 585	(1 026)	1 559
Autres immobilisations	6 659	(4 421)	2 238	6 254	(4 194)	2 060
Immobilisations corporelles	10 224	(5 582)	4 641	9 580	(5 301)	4 279

10.3.2 Variations des immobilisations corporelles

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2020, valeur nette	886	2 033	2 194	5 113
Variation de périmètre	-	2	2	5
Augmentations et acquisitions	13	117	530	660
Sorties de l'exercice	(62)	(170)	(5)	(236)
Dotations aux amortissements	(3)	(101)	(338)	(443)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(8)	32	(145)	(121)
Effet des variations de change	(138)	(461)	(232)	(831)
Reclassements IFRS 5	(29)	(10)	(27)	(65)
Autres reclassements et autres mouvements ⁽ⁱ⁾	-	117	81	198
Au 31 décembre 2020, valeur nette	660	1 559	2 060	4 279
Variation de périmètre	-	(5)	46	41
Augmentations et acquisitions	35	268	719	1 021
Sorties de l'exercice	(10)	(4)	(33)	(46)
Dotations aux amortissements	(3)	(104)	(333)	(440)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(3)	(20)	(99)	(123)
Effet des variations de change	(15)	(22)	(11)	(48)
Reclassements IFRS 5 ⁽ⁱⁱ⁾	(22)	(75)	(21)	(118)
Autres reclassements et autres mouvements	23	141	(90)	74
Au 31 décembre 2021, valeur nette	664	1 739	2 238	4 641

(i) En fin d'année 2020, un reclassement a été opéré des stocks et des actifs détenus en vue de la vente en immobilisations corporelles pour un montant de 158 millions d'euros reflétant le changement stratégique du « business model » de GreenYellow qui tend désormais à conserver et exploiter ses actifs

(ii) En 2021, correspond essentiellement au reclassement d'immobilisations corporelles en « actifs détenus en vue de la vente » (i) chez GPA pour un montant de 517 millions de réais (soit 82 millions d'euros) au titre des murs des 17 magasins objet d'une transaction de cession-bail (notes 2 et 3.5.1) et (ii) chez Sendas pour un montant de 349 millions de réais (59 millions d'euros) (notes 7.1.4 et 3.5.1)

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2021 selon la méthodologie décrite en note 10.5 "Dépréciation des actifs non courants" ; l'incidence est présentée dans cette même note.

10.3.3 Capitalisation des coûts d'emprunts

Principe comptable

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunts sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 8 millions d'euros sur l'exercice 2021 contre 3 millions d'euros sur l'exercice 2020 avec un taux d'intérêt moyen de 7,4% contre 4,1% en 2020.

10.4 Immeubles de placement

Principe comptable

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe ou pris en location par le Groupe et au titre duquel est enregistré un droit d'utilisation, pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

10.4.1 Composition

en millions d'euros	2021			2020		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Immeubles de placement	540	(129)	411	546	(118)	428

10.4.2 Variations des immeubles de placement

en millions d'euros	2021	2020
Au 1^{er} janvier, valeur nette	428	493
Variation de périmètre	-	-
Augmentations et acquisitions	22	3
Sorties de l'exercice	-	-
Dotations aux amortissements	(13)	(12)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(3)	(2)
Effet des variations de change	(31)	(62)
Reclassements IFRS 5	-	-
Autres reclassements et autres mouvements ⁽ⁱ⁾	9	7
Au 31 décembre, valeur nette	411	428

(i) Dont 19 millions d'euros en 2021 et 12 millions d'euros en 2020 de réévaluation chez Libertad en application de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste

Les immeubles de placement s'élèvent à 411 millions d'euros au 31 décembre 2021 dont 68% (soit 279 millions d'euros) concernent la filiale Éxito. À la clôture de l'exercice 2020, ils s'élevaient à 428 millions d'euros (dont 71% relatifs à la filiale Éxito).

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

en millions d'euros	2021	2020
Produits locatifs des immeubles de placement	66	67
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement :		
- qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(13)	(15)
- qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(21)	(28)

METHODE DE DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement se trouvent principalement dans la filiale Éxito au 31 décembre 2021 tout comme au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, la juste valeur des immeubles de placement s'élève à 687 millions d'euros (2020 : 671 millions d'euros). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes indépendants. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché soutenue par des indicateurs de marché conformément aux standards internationaux d'évaluation et est considérée comme étant une juste valeur de niveau 3.

Par ailleurs, la juste valeur des immeubles de placement classés en actifs détenus en vue de la vente s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2021 et concerne essentiellement le secteur Latam Retail (5 millions d'euros au 31 décembre 2020 concernant essentiellement le secteur Latam Retail).

10.5 Dépréciation des actifs non courants (incorporels, corporels, immeubles de placement et goodwill)

Principe comptable

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe un indice montrant que l'actif a pu perdre de sa valeur et au minimum une fois par an, en fin d'année, pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et le discount, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail,
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement,
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés généralement sur la base d'un plan d'affaires établi sur trois ans, les flux étant au-delà généralement extrapolés sur une période de trois ans par application d'un taux de croissance déterminé par la Direction (habituellement constant) ;
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisé en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

10.5.1 Variations

Les pertes nettes de valeur constatées en 2021 sur goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs au titre des droits d'utilisation s'élèvent à 249 millions d'euros (note 6.5) dont 73 millions d'euros relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteur France Retail pour 65 millions d'euros, Latam Retail pour 7 millions d'euros et le E-commerce pour 2 millions d'euros), dont 131 millions d'euros relatifs à des opérations de périmètre (principalement Latam Retail pour 113 millions d'euros et France Retail pour 18 millions d'euros) et 45 millions d'euros relatifs à des opérations de restructuration (principalement France Retail pour 34 millions d'euros et Latam Retail pour 11 millions d'euros).

Pour rappel les tests de perte de valeur pratiqués en 2020 avaient conduit le Groupe à enregistrer les pertes nettes de valeur sur goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs au titre des droits d'utilisation de 237 millions d'euros (note 6.5) dont 205 millions d'euros relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteur France Retail pour 189 millions d'euros, Latam Retail pour 13 millions d'euros et le E-commerce pour 4 millions d'euros) et de 31 millions d'euros relatifs à des opérations de restructuration (principalement France Retail pour 15 millions d'euros et Latam Retail pour 16 millions d'euros).

10.5.2 Pertes de valeur sur les goodwill

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT auxquels sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés. Il est précisé que les goodwill dégagés lors des acquisitions initiales de réseaux sont rattachés à des groupes d'UGT selon les classifications présentées dans la note 10.1.1. De manière ponctuelle, quelques goodwill sont également attachés directement à des UGT.

Le test annuel consiste à déterminer la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 10.1. Cette valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisé en interne en 2021

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini 2021 ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation après impôt 2021 ⁽ⁱⁱ⁾	Taux de croissance à l'infini 2020 ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation après impôt 2020 ⁽ⁱⁱ⁾
France (grande distribution)	1,4%	5,5%	1,6%	5,6%
France (autres activités) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1,4% et 1,9%	5,5% et 7,5%	1,6% et 2,1%	5,6% et 8,0%
Argentine	4,0%	11,6%	5,0%	19,6%
Brésil - GPA ⁽ⁱⁱⁱ⁾	4,6%	10,0%	4,6%	7,9%
Brésil - Assaí ⁽ⁱⁱⁱ⁾	6,6%	10,4%	4,6%	9,8%
Colombie ⁽ⁱⁱⁱ⁾	3,0%	7,4%	3,0%	6,6%
Uruguay	5,8%	8,6%	6,3%	9,4%

(i) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre 0% et 1,5% (en 2020 : entre 0% et 1,3%) selon la nature d'activité / enseigne et pays de l'UGT

(ii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe pour le périmètre France et local pour le périmètre international

(iii) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, Sendas, Éxito et Cnova s'élève respectivement à 928, 2 766, 1 115 et 2 382 millions d'euros au 31 décembre 2021. Hormis Cnova et Sendas, elles sont inférieures à leur valeur d'actif net comptable. S'agissant de GPA, Sendas et Éxito, le Groupe s'est référé à la valeur d'utilité dans la réalisation des tests de dépréciation (voir ci-après)

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2021.

A l'exception de Franprix et l'Argentine, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime, sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

S'agissant de Franprix, la valeur recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections de flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la Direction générale sur une période de trois ans, une extrapolation des projections sur 3 ans, une valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions et selon un taux d'actualisation de 5,5% (2020 : 5,6%).

Les projections de flux de trésorerie de la période budgétaire reposent sur les hypothèses suivantes :

- La poursuite de la forte dynamique d'expansion initiée depuis 2021,
- L'accélération du développement du E-commerce,
- Le renforcement des synergies avec Monoprix.

La Direction estime qu'une modification d'une hypothèse clé pourrait conduire à une valeur comptable supérieure à la valeur recouvrable. Aussi, le tableau ci-dessous présente le montant de la variation individuelle des hypothèses clés qui serait nécessaire pour que la valeur recouvrable estimée de l'unité génératrice de trésorerie de Franprix soit égale à sa valeur comptable (dont 1 449 millions d'euros de goodwill).

Variation requise pour que la valeur comptable de Franprix soit égale à sa valeur recouvrable	31 Décembre 2021 ⁽ⁱ⁾
Taux d'actualisation après impôt	+87 pb
Taux de croissance à l'infini net d'inflation	-116 pb
Taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif	-130 pb

(i) Avec une variation raisonnable d'une augmentation de 100 points du taux d'actualisation ou/et d'une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif ou/et une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini net d'inflation, la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie Franprix excéderait sa valeur recouvrable entre 0 et 270 millions d'euros

S'agissant de l'Argentine, la valeur recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections de flux de trésorerie de la filiale et une valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions et selon un taux d'actualisation de 11,6% (2020 : 19,6%). La valeur recouvrable de l'UGT correspond à sa valeur comptable.

En cas de modification raisonnable des principales hypothèses de ce test (une hausse de 100 points du taux d'actualisation ou/et une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif ou/et une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini net d'inflation), une dépréciation complémentaire pourrait être comptabilisée pour un montant entre 0 et 40 millions d'euros.

10.5.3 Pertes de valeur sur les marques

S'agissant des marques, un test consistant à examiner leur valeur recouvrable selon la méthode des flux de trésorerie actualisés a été réalisé à la clôture. Les principales marques concernent les filiales GPA et Monoprix. A noter que l'enseigne Extra au Brésil qui détient la marque pour une valeur nette comptable de 205 millions d'euros au 31 décembre 2021 a fait l'objet d'un test qui a conduit à comptabiliser une perte de valeur de 78 millions d'euros sur l'exercice (notes 6.5 et 10.2.2). Cette perte de valeur est liée à l'opération de conversion d'hypermarchés Extra en magasins Assaí (note 2).

Le tableau ci-dessous présente le montant de provision complémentaire relatif à la marque Extra à comptabiliser en cas de variation individuelle des hypothèses clés du test de dépréciation :

Incidence de la variation des hypothèses clés du test de dépréciation de la marque Extra En millions d'euros	31 Décembre 2021
Augmentation de 100 pb du taux d'actualisation après impôt	124
Diminution de 25 pb du taux de croissance à l'infini net d'inflation	28
Diminution de 50 pb du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif	121

Note 11 Structure financière et coûts financiers

Principe comptable

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts de transaction des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (FVOCI) ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes attendues au titre du risque de crédit. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Cette catégorie inclut principalement les créances commerciales (sauf les créances sur les établissements de cartes de crédit chez GPA et Sendas), la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres prêts et créances.

Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (OCI)

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres.

- Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés en OCI. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en OCI sont reclassés en résultat.

Cette catégorie inclut principalement les créances envers les établissements de cartes de crédit chez GPA et Sendas.

- Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en OCI et ne sont jamais reclassés en résultat. A date, le Groupe ne fait pas significativement usage de cette option.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et des titres de participation non consolidés pour lesquels l'option juste valeur par OCI n'a pas été prise.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

Généralement, la trésorerie du Groupe est placée sur des comptes rémunérés ou des comptes de dépôts à terme de moins de 3 mois.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

IFRS 9 impose un modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti y compris les instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs sur contrats et les instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI.

Les principaux actifs financiers du Groupe qui sont concernés sont les créances liées aux activités de crédit brésiliennes, les créances commerciales envers les franchisés / affiliés et les créances locatives.

Pour ses créances commerciales, créances locatives et les actifs sur contrats, le Groupe applique la mesure de simplification d'IFRS 9 permettant d'estimer, dès la comptabilisation initiale de la créance, les pertes de crédit attendues à maturité à l'aide généralement d'une matrice de dépréciation selon la durée de l'impayé.

Pour les autres actifs financiers, le Groupe applique le modèle général.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou,
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Passifs financiers

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

La comptabilisation des « PUTs minoritaires » est présentée en note 3.4.1.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'émission à la juste valeur de la contrepartie reçue, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais de transaction, primes d'émission et primes de remboursement directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Au sein du Groupe, certains passifs financiers au coût amorti et notamment les emprunts font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Plusieurs filiales ont des accords d'affacturage inversé (« reverse factoring ») avec des institutions financières afin de permettre à certains fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués. La politique comptable relative à ces opérations est fonction de la modification ou non des caractéristiques des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, valeur faciale), elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elles s'apparentent à une opération de financement et sont présentées dans la composante « Dettes fournisseurs conventionnés » des dettes financières.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent principalement les instruments dérivés (voir ci-dessous). Il n'y a pas de passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Le Groupe ne détient pas de passifs financiers à des fins de transaction à l'exception de dérivés à la juste valeur par résultat.

Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur.

DERIVES QUALIFIES DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRESENTATION

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IFRS 9 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur d'une dette (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la composante couverte est comptabilisée pour sa juste valeur et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé désigné dans la relation de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;

- en cas de couverture de flux de trésorerie (par exemple emprunt à taux variable swappé à taux fixe, emprunt swappé dans une autre devise, couverture d'un budget d'achat en devise), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la part inefficace et en « autres éléments du résultat global » pour la part efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures). La valeur de la composante report / déport des contrats de change à terme est traitée comme un coût de la couverture. Les variations de juste valeur de cette composante sont enregistrées en « autres éléments du résultat global » et recyclées en résultat comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise (application de la méthode du « basis of adjustment ») ;
- en cas de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère, la variation de juste valeur est comptabilisée nette d'impôt en autres « éléments du résultat global » pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat financier pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRESENTATION

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Définition de la dette financière nette

La dette financière nette comprend les dettes financières brutes incluant les dérivés passifs de couverture de juste valeur et les dettes fournisseurs conventionnés, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (iii) des dérivés actifs de couverture de juste valeur, (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants et (v) de la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente.

11.1 Trésorerie nette

en millions d'euros	2021	2020
Equivalents de trésorerie	1 169	1 383
Trésorerie	1 114	1 362
Trésorerie brute	2 283	2 744
Concours bancaires courants (note 11.2.4)	(59)	(69)
Trésorerie nette	2 224	2 675

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction significative.

Les cautions et garanties bancaires sont mentionnées en note 6.11.1.

11.2 Emprunts et dettes financières

11.2.1 Composition

Les dettes financières brutes s'élèvent à 8 829 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 8 056 millions d'euros) et comprennent les éléments suivants :

en millions d'euros	Notes	2021			2020		
		Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires ⁽ⁱ⁾	11.2.3	4 918	492	5 410	4 663	615	5 278
Autres emprunts et dettes financières	11.2.4	2 533	876	3 409	2 034	732	2 766
Dérivés passifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	11.5.1	9	1	11	3	8	11
Dettes financières brutes ⁽ⁱⁱⁱ⁾		7 461	1 369	8 829	6 701	1 355	8 056
Dérivés actifs de couverture de juste valeur ^(iv)	11.5.1	(28)	(7)	(35)	(77)	(15)	(92)
Autres actifs financiers ^{(iii) (v)}	6.8.1 / 6.9.1	(41)	(613)	(654)	(68)	(518)	(586)
Emprunts et dettes financières ^(vi)		7 392	749	8 141	6 555	823	7 378
<i>Dont France Retail</i>		4 818	122	4 940	4 504	(163)	4 341
<i>Dont Latam Retail ^(vii)</i>		2 514	329	2 843	1 932	876	2 808
<i>Dont E-commerce</i>		60	298	358	120	109	229
Part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente	3.5.1	-	(798)	(798)	-	(720)	(720)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	-	(2 283)	(2 283)	-	(2 744)	(2 744)
<i>Dont France Retail</i>				(541)			(803)
<i>Dont Latam Retail</i>				(1 721)			(1 926)
<i>Dont E-commerce</i>				(21)			(16)
Trésorerie active et actifs nets détenus en vue de la vente		-	(3 080)	(3 080)	-	(3 464)	(3 464)
DETTE FINANCIERE NETTE		7 392	(2 331)	5 060	6 555	(2 642)	3 914
<i>Dont France Retail</i>				3 737			2 835
<i>Dont Latam Retail</i>				991			866
<i>Dont E-commerce</i>				333			213

- (i) Dont 3 687 et 1 724 millions d'euros respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2021 (2020 : dont 3 551 et 1 727 millions d'euros respectivement en France et au Brésil) (note 11.2.3)
- (ii) Dont 4 millions et 7 millions d'euros respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2021 (2020 : dont 8 et 3 millions d'euros respectivement en France et au Brésil)
- (iii) Dont un montant de dette brute sécurisée de 2 107 millions d'euros (net du compte séquestre sécurisé d'un montant de 145 millions d'euros). Il s'agit de l'agrégat qui est utilisé pour le calcul des covenants depuis le 30 juin 2021 suite à l'amendement du RCF (notes 2 et 11.5.4)
- (iv) Dont 30 et 5 millions d'euros respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2021 (2020 : 79 et 12 millions d'euros respectivement en France et au Brésil)
- (v) Dont principalement 514 millions d'euros placés en comptes séquestres et en garantie (y compris 484 millions d'euros au titre du refinancement « RCF » - voir note 11.5.4) et 122 millions d'euros d'actifs financiers consécutifs à une cession d'actifs non courants au 31 décembre 2021 comprenant 94 millions d'euros au titre de compléments de prix reconnus sur l'exercice dont 5 millions d'euros en part non courante (note 6.5) (2020 : 505 millions d'euros placés en comptes séquestre et en garantie, y compris 487 millions d'euros au titre du refinancement « RCF », et 60 millions d'euros d'actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants)
- (vi) Le Groupe définit l'agrégat emprunts et dettes financières comme étant les dettes financières brutes ajustées des dérivés actifs de couverture de juste valeur et des autres actifs financiers. Cet agrégat était utilisé pour le calcul des covenants jusqu'au 31 mars 2021 tel que défini dans le RCF avant signature de l'avenant de juillet 2021
- (vii) Dont Segisor à hauteur de 149 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 188 millions d'euros)

11.2.2 Variation des dettes financières

en millions d'euros	2021	2020
<i>Dettes financières brutes à l'ouverture</i>	8 056	9 649
<i>Dérivés actifs de couverture de juste valeur</i>	(92)	(78)
<i>Autres actifs financiers</i>	(586)	(342)
Emprunts et dettes financières à l'ouverture	7 378	9 229
Nouveaux emprunts ^{(i) (iii) (viii)}	4 203	2 066
Remboursements ^{(ii) (iii) (viii)}	(3 514)	(2 632)
Variation juste valeur des emprunts couverts	(13)	27
Variation des intérêts courus	57	32
Ecart de conversion ^(iv)	4	(915)
Variation de périmètre ^(v)	62	(101)
Reclassement des passifs financiers associés à des actifs détenus en vue de la vente	-	-
Variation des autres actifs financiers ^(vi)	(67)	(247)
Autres et reclassements ^(vii)	31	(81)
Emprunts et dettes financières à la clôture	8 141	7 378
<i>Dettes financières brutes à la clôture (note 11.2.1)</i>	8 829	8 056
<i>Dérivés actifs de couverture de juste valeur (note 11.2.1)</i>	(35)	(92)
<i>Autres actifs financiers (note 11.2.1)</i>	(654)	(586)

- (i) En 2021, les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (a) les émissions chez Casino, Guichard-Perrachon d'un emprunt obligataire non sécurisé de maturité avril 2027 et d'un nouveau Term Loan B de maturité août 2025 pour un montant nominal total de 1 950 millions d'euros (note 2), (b) l'émission chez GPA d'un emprunt obligataire (*debentures*) pour 1 500 millions de réais soit 235 millions d'euros, de *Notas Promissórias* pour 1 000 millions de réais soit 157 millions d'euros, ainsi que des nouveaux emprunts bancaires pour un montant de 1 067 millions de réais soit 167 millions d'euros, (c) l'émission chez Sendas d'emprunts obligataires (*debentures*) pour 3 100 millions de réais soit 486 millions d'euros, de *Notas Promissórias* pour 2 500 millions de réais soit 392 millions d'euros, ainsi que des nouveaux emprunts bancaires pour un montant de 591 millions de réais soit 93 millions d'euros, (d) l'utilisation de lignes bancaires confirmées chez Monoprix pour 170 millions d'euros, (e) l'utilisation de lignes bancaires confirmées et l'émission de nouveaux emprunts bancaires chez Exitto pour 810 milliards de pesos colombiens soit 183 millions d'euros, (f) le refinancement chez Ségisor de l'emprunt bancaire de 188 millions d'euros de maturité décembre 2021 se traduisant par un remboursement sur la période à hauteur de 188 millions d'euros et de l'émission d'une nouvelle dette de même montant (voir ci-dessous (ii)) et (g) l'émission chez GreenYellow de nouveaux emprunts obligataires pour 30 millions d'euros et de nouveaux emprunts bancaires et dettes auprès des actionnaires de ses filiales pour 82 millions d'euros.
- En 2020, les nouveaux emprunts comprenaient principalement les opérations décrites ci-après : (a) l'émission chez Casino, Guichard-Perrachon d'un emprunt obligataire non sécurisé de maturité janvier 2026 et l'abondement au Term Loan B pour un montant total de 625 millions d'euros (note 2), (b) l'émission chez GPA d'un emprunt obligataire (*debentures*) pour 2 000 millions de réais soit 339 millions d'euros ainsi que des nouveaux emprunts bancaires pour un montant de 3 070 millions de réais soit 521 millions d'euros, (c) l'émission chez Exitto de nouveaux emprunts bancaires pour 1 025 milliards de pesos colombiens soit 243 millions d'euros et (d) l'obtention par Cdiscount d'un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 120 millions d'euros.
- (ii) En 2021, les remboursements d'emprunts sont liés principalement à Casino, Guichard-Perrachon (dont 1 225 millions d'euros de remboursement anticipé du Term Loan B initial (note 2), 148 millions d'euros de remboursements obligataires des souches 2021 et 2022 et 165 millions d'euros de remboursements partiels anticipés des souches obligataires janvier 2023, mars 2024, février 2025 et août 2026 dans le cadre des offres publiques de rachats de fin d'année (note 2)), à GPA (dont 2 450 millions de réais soit 384 millions d'euros de remboursements d'emprunts obligataires et 902 millions de réais soit 141 millions d'euros de remboursements d'emprunts bancaires), à Sendas (dont 5 796 millions réais soit 908 millions d'euros de remboursements d'emprunts obligataires et 279 millions de réais soit 44 millions d'euros de remboursements d'emprunts bancaires), à Exitto pour 916 milliards de pesos colombiens soit 207 millions d'euros de remboursements de lignes confirmées et d'emprunts bancaires et à Ségisor pour 226 millions d'euros.
- En 2020, les remboursements d'emprunts étaient liés principalement à Casino, Guichard-Perrachon (dont 257 millions d'euros de remboursements d'emprunts obligataires à échéance mars 2020 et 1 400 millions d'euros de rachats anticipés d'obligations – note 2), à GPA (dont 2 734 millions réais soit 464 millions d'euros de remboursements d'emprunts obligataires et 1 186 millions de réais soit 201 millions d'euros de remboursements d'emprunts bancaires) et à Exitto pour 786 milliards de pesos colombiens soit 186 millions d'euros de remboursements de lignes confirmées et d'emprunts bancaires.
- (iii) En 2021, les flux de trésorerie de financement se résument par un encaissement net de 245 millions d'euros ; ils sont composés de nouveaux emprunts pour 4 203 millions d'euros compensés par des remboursements d'emprunts pour 3 514 millions d'euros et d'intérêts financiers nets versés hors intérêts sur passifs de loyer pour 444 millions d'euros.
- En 2020, les flux de trésorerie de financement se résument par un décaissement net de 966 millions d'euros ; ils étaient composés de remboursements d'emprunts pour 2 632 millions d'euros et d'intérêts financiers nets versés hors intérêts sur passifs de loyer pour 400 millions d'euros (note 4.10) compensés à hauteur de 2 066 millions d'euros par de nouveaux emprunts.
- (iv) En 2020 les écarts de conversion concernaient principalement le Brésil.
- (v) En 2020 : dont -102 millions d'euros relatifs au contrat de TRS portant sur les titres de Mercialis.
- (vi) En 2021, la variation des autres actifs financiers est liée principalement à la reconnaissance de compléments de prix non encaissés pour un montant de -94 millions d'euros (notes 11.2.1 et 6.5).
- En 2020, la variation des autres actifs financiers était essentiellement liée à la variation du compte séquestre.
- (vii) Dont -11 et -58 millions d'euros de variation des concours bancaires courants respectivement en 2021 et en 2020.
- (viii) Les variations des titres négociables court terme « NEU CP » sont présentés nettes dans ce tableau.

11.2.3 Détail des emprunts obligataires

en millions d'euros	Montant nominal ⁽ⁱ⁾	Taux d'intérêt d'émission ⁽ⁱⁱ⁾	Taux d'intérêt effectif ⁽ⁱⁱ⁾	Date émission	Date échéance	2021 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2020 ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Emprunts Casino, Guichard Perrachon en EURO	2 834					2 892	2 758
Emprunt obligataire 2021	-	F : 5,98%	6,53%	mai 2011	mai 2021	-	131
Emprunt obligataire 2022	314	F : 1,87%	2,55%	juin 2017 janvier 2018	juin 2022	313	329
Emprunt obligataire 2023	220 ^(iv)	F : 4,56%	4,47%	janvier 2013 mai 2013	janvier 2023	224	283
Emprunt obligataire 2024	558 ^(iv)	F : 4,50%	4,88%	mars 2014	mars 2024	574	643
Emprunt obligataire 2025	357 ^(iv)	F : 3,58%	3,62%	décembre 2014	février 2025	333	396
Emprunt obligataire 2026	460 ^(iv)	F : 4,05%	4,09%	août 2014	août 2026	528	578
Emprunt obligataire 2026	400	F : 6,625%	7,00%	décembre 2020	janvier 2026	396	398
Emprunt obligataire 2027	525	F : 5,25%	5,46%	avril 2021	avril 2027	523	-
Emprunts Quatrim en EURO	800					790	793
Emprunt obligataire 2024	800	F : 5,88%	6,31%	novembre 2019	janvier 2024	790	793
Emprunts GreenYellow en EURO	5					5	-
Emprunt obligataire 2023	5	F : 6%	6%	juin 2021	juin 2023	5	-
Emprunts GreenYellow en BRL	25					24	-
Emprunt obligataire 2028	25	V : CDI + 3,5%	V : CDI + 3,5%	septembre 2021	septembre 2028	24	-
Emprunts GPA en BRL	713					710	704
Debentures - 15ème émission	-	V : 104,75% CDI	V : 104,75% CDI	janvier 2018	janvier 2021	-	71
Debentures - 16ème émission - 1ère série	-	V : 106,0% CDI	V : 106,0% CDI	septembre 2018	septembre 2021	-	111
Debentures - 16ème émission - 2ème série	-	V : 107,4% CDI	V : 107,4% CDI	septembre 2018	septembre 2022	-	81
Promissory notes - 4ème émission	-	V : 105,75% CDI	V : 105,75% CDI	janvier 2019	janvier 2022	-	128
Debentures - 17ème émission	317	V : CDI + 1,45%	V : CDI + 1,45%	janvier 2020	janvier 2022 et janvier 2023	317	313
Debentures - 18ème émission - 1ère série	155	V : 106% CDI	V : 106% CDI	mai 2021	mai 2025 et mai 2026	155	-
Debentures - 18ème émission - 2ème série	82	V : 107,4% CDI	V : 107,4% CDI	mai 2021	mai 2027 et mai 2028	82	-
Promissory notes - 5ème émission - 1ère série	79	V : 105,75% CDI	V : 105,75% CDI	juillet 2021	juillet 2025	79	-
Promissory notes - 5ème émission - 2ème série	79	V : 105,75% CDI	V : 105,75% CDI	juillet 2021	juillet 2026	79	-
Frais d'émission						(3)	-
Emprunts Sendas en BRL	998					989	1 023
Promissory notes - 1ère émission - 2ème série	-	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	juillet 2019	juillet 2021	-	8
Promissory notes - 1ère émission - 3ème série	8	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	juillet 2019	juillet 2022	8	8
Promissory notes - 1ère émission - 4ème série	40	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	juillet 2019	juillet 2023	40	39
Promissory notes - 1ère émission - 5ème série	32	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	juillet 2019	juillet 2024	32	31
Promissory notes - 1ère émission - 6ème série	32	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	juillet 2019	juillet 2025	32	31
Debentures - 1ère émission - 2ème série	-	V : CDI + 1,74%	V : CDI + 1,74%	septembre 2019	août 2021	-	274
Debentures - 1ère émission - 3ème série	-	V : CDI + 1,95%	V : CDI + 1,95%	septembre 2019	août 2022	-	315
Debentures - 1ère émission - 4ème série	-	V : CDI + 2,20%	V : CDI + 2,20%	septembre 2019	août 2023	-	316
Debentures - 2ème émission - 1ère série	149	V : CDI + 1,70%	V : CDI + 1,70%	juin 2021	mai 2026	149	-
Debentures - 2ème émission - 2ème série	105	V : CDI + 1,95%	V : CDI + 1,95%	juin 2021	mai 2028	105	-
Promissory notes - 2ème émission - 1ère série	198	V : CDI + 1,47%	V : CDI + 1,47%	août 2021	août 2024	198	-
Promissory notes - 2ème émission - 2ème série	198	V : CDI + 1,53%	V : CDI + 1,53%	août 2021	août 2025	198	-
Debentures - 3ème émission - 1ère série - CRI	156	V : IPCA + 5,15%	V : IPCA + 5,15%	octobre 2021	octobre 2028	156	-
Debentures - 3ème émission - 2ème série - CRI	82	V : IPCA + 5,27%	V : IPCA + 5,27%	octobre 2021	octobre 2031	82	-
Frais d'émission						(9)	-
Total emprunts obligataires						5 410	5 278

(i) Correspond au montant nominal des emprunts obligataires en cours au 31 décembre 2021

(ii) F (taux fixe) – V (taux variable) – CDI (Certificado de depósito interbancário) – IPCA (Extended National Consumer Price Index). Les taux d'intérêts effectifs liés aux emprunts CGP ne reflètent pas les éventuels effets des composantes de réévaluation de dettes liées à des couvertures

(iii) Les montants ci-dessus incluent le cas échéant la composante de réévaluation liée aux couvertures de juste valeur ; les montants sont présentés hors intérêts courus

(iv) Sur l'exercice 2021, le Groupe a procédé à des rachats partiels anticipés des souches obligataires à échéances janvier 2023, mars 2024, février 2025 et août 2026 pour des montants respectifs de 51, 53, 13 et 48 millions d'euros (note 2)

11.2.4 Détail des autres emprunts et dettes financières

En millions d'euros	Montant nominal ⁽ⁱ⁾	Nature du taux	Date émission	Date échéance	2021	2020
France						
Term Loan B	1 425	Variable ⁽ⁱⁱ⁾	avril 2021 novembre 2021	août 2025	1 416	1 193
Titres négociables à court terme "NEU CP" (Casino Guichard Perrachon)	308	Fixe	⁽ⁱⁱⁱ⁾	⁽ⁱⁱⁱ⁾	308	180
Prêt garanti par l'Etat (Cdiscount)	120	Variable	août 2020	août 2026 ^(iv)	120	120
Lignes confirmées Monoprix	170	Variable	juillet 2021	janvier 2023 à janvier 2026 ^(v)	170	-
Autres ^(vi)					99	9
International						
GPA	492	Variable ^(vii)	novembre 2014 à novembre 2021	mai 2023 à novembre 2026	491	458
Sendas	244	Variable ^(vii)	janvier 2015 à décembre 2021	avril 2022 à mai 2027	240	191
Éxito	193	Variable / Fixe ^(vii)	juin 2017 à mars 2021	juin 2022 à mars 2030	193	237
Segisor	150	Variable	mai 2021	juillet 2023	149	188
Autres					-	4
Concours bancaires courants ^(viii)					59	69
Intérêts courus ^(ix)					164	118
Total autres emprunts					3 409	2 766
Dont variable					2 828	2 287

(i) Correspond au montant nominal au 31 décembre 2021

(ii) Cet emprunt est rémunéré sur la base du taux Euribor assorti d'un taux plancher nul augmenté d'une marge abaissée à 4% après l'opération de refinancement du 1^{er} semestre 2021 (note 2)

(iii) Ces titres négociables à court terme « NEU CP » sont des financements à court terme qui ont une durée inférieure à 12 mois

(iv) Prêt arrivant à échéance initialement en août 2021 et pour lequel Cdiscount a exercé l'option d'extension pour 5 ans portant la maturité à août 2026 avec des échéances intermédiaires. Ce prêt est présenté en dette financière non courante et dette financière courante au 31 décembre 2021 pour respectivement 60 et 60 millions d'euros

(v) Dont 130 millions d'euros à échéance janvier 2026. En février 2022, l'échéance de la ligne confirmée de 40 millions d'euros a été étendue de janvier 2023 à janvier 2024

(vi) Dont 90 millions d'euros relatifs à GreenYellow et 13 millions d'euros relatifs à Cdiscount (2020 : 8 millions d'euros relatifs à Cdiscount)

(vii) Les emprunts à taux variable au Brésil (GPA et Sendas) et en Colombie sont respectivement rémunérés sur la base du CDI et IBR. Concernant la Colombie, comprend des dettes financières émises en pesos pour un montant de 303 milliards de pesos (66 millions d'euros) (2020 : 389 milliards de pesos soit 93 millions d'euros) qui ont été swappées à taux fixe

(viii) Les concours bancaires courants sont essentiellement localisés en France

(ix) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires. Ces intérêts courus concernent principalement Casino, GPA et Sendas pour respectivement 90, 35 et 39 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : Casino et GPA pour respectivement 76 et 39 millions d'euros)

DETAIL DES LIGNES BANCAIRES CONFIRMÉES 2021 ET 2020

2021 - En millions d'euros	Taux	Echéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes syndiquées – Casino, Guichard-Perrachon, Casino Finance ⁽ⁱ⁾	Variable ⁽ⁱ⁾	-	2 051	2 051	-
Autres lignes bancaires confirmées ⁽ⁱⁱ⁾	Variable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	160	192	352	187
Total		160	2 243	2 403	187

2020 - En millions d'euros	Taux	Echéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes syndiquées – Casino, Guichard-Perrachon, Casino Finance ⁽ⁱ⁾	Variable ⁽ⁱ⁾	198	2 020	2 218	-
Autres lignes bancaires confirmées ⁽ⁱⁱ⁾	Variable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	135	143	277	-
Total		333	2 163	2 496	-

- (i) En 2021, les lignes syndiquées comprennent un RCF d'un montant total de 2 051 millions d'euros dont (a) une tranche de 1 799 millions d'euros à échéance juillet 2026 (mai 2025 si le prêt à terme *Term Loan B* à échéance août 2025 n'est pas remboursé ou refinancé à cette date) rémunéré sur la base du taux Euribor limité à zéro, augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio « emprunts et dettes financières »/EBITDA des segments France Retail (hors GreenYellow) et E-commerce ainsi que de la holding Segisor (avec un maximum de 3%) et (b) une tranche de 252 millions d'euros à échéance octobre 2023 (octobre 2022 si la souche obligataire à échéance janvier 2023 n'est pas remboursée ou refinancée à cette date) rémunéré sur la base du taux Euribor limité à zéro, augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio « emprunts et dettes financières »/EBITDA des segments France Retail et E-commerce ainsi que de la holding Segisor (avec un maximum de 3,50%).
- En 2020, les lignes syndiquées comprenaient (a) le RCF de 2 000 millions d'euros à échéance octobre 2023 (octobre 2022 si la souche obligataire à échéance janvier 2023 n'est pas refinancée à cette date) rémunéré sur la base du taux Euribor limité à zéro, augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio « emprunts et dettes financières »/EBITDA des segments France Retail et E-commerce ainsi que de la holding Segisor (avec un maximum de 3,50%), (b) une ligne de 198 millions d'euros à échéance février 2021 rémunérée sur la base du taux Euribor augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio DFN/EBITDA du Groupe (note 11.5.4) et (c) une ligne de 25 millions de dollars US à échéance juillet 2022 rémunérée sur la base du taux US Libor, augmenté d'une marge variant selon le niveau du ratio DFN/EBITDA du Groupe (note 11.5.4).
- (ii) En 2021, les autres lignes bancaires confirmées concernent Monoprix, GreenYellow et Exito à hauteur respectivement de 170 (dont 130 millions d'euros de ligne syndiquée – note 2), 30 et 152 millions d'euros (700 milliards de pesos colombiens) dont 170 millions d'euros de lignes tirées chez Monoprix. En février 2022, l'échéance de la ligne confirmée de 40 millions d'euros chez Monoprix a été étendue de janvier 2023 à janvier 2024.
- (iii) En 2020, les autres lignes bancaires confirmées concernaient Monoprix et Exito à hauteur respectivement de 111 et 166 millions d'euros (700 milliards de pesos colombiens).
- (iv) Les autres lignes sont rémunérées selon le taux de référence (dépendant de la devise de la ligne) + une marge. En ce qui concerne Monoprix, la marge de la ligne de 130 millions d'euros varie selon l'atteinte ou non d'objectifs relatifs à la performance sociétale et environnementale et le montant du tirage.

11.3 Résultat financier

Principe comptable

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières pendant la période, notamment les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, la charge d'intérêts attachée aux emprunts et dettes financières, les résultats de couverture de taux (y compris la part inefficace) et les effets de change y afférents ainsi que les coûts liés aux dettes fournisseurs conventionnés.

Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées (dont frais relatifs aux paiements CB4X chez Cdiscount), les commissions de non-utilisation des lignes de crédit (y compris frais d'émission), les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite), les intérêts financiers sur les passifs de loyers, les variations de juste valeur des dérivés actions et les pertes de valeur et résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie et équivalents de trésorerie. Cette rubrique comprend également les effets de change hors ceux portant sur les éléments constitutifs de trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières qui sont présentés en coût de l'endettement financier net ainsi que ceux liés à la part efficace des couvertures comptables d'opérations d'exploitation qui sont présentés en résultat opérationnel.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

11.3.1 Coût de l'endettement financier net

en millions d'euros	2021	2020
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	-	-
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	27	16
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	27	16
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(449)	(373)
Coût de l'endettement financier brut	(449)	(373)
Total du coût de l'endettement financier net	(422)	(357)
<i>Dont France Retail ⁽ⁱ⁾</i>	<i>(267)</i>	<i>(210)</i>
<i>Dont Latam Retail</i>	<i>(144)</i>	<i>(135)</i>
<i>Dont E-commerce</i>	<i>(11)</i>	<i>(12)</i>

(i) Dont incidence de -38 millions d'euros reconnue sur 2021 en lien avec la décomptabilisation de l'ancien Term Loan B (note 2).

11.3.2 Autres produits et charges financiers

en millions d'euros	2021	2020 retraité
Total des Autres Produits Financiers	116	210
Total des Autres Charges Financières	(507)	(601)
	(391)	(391)
Gains / (Pertes) nets de change (hors opérations de financement) ⁽ⁱ⁾	(11)	(8)
Variation de juste valeur des dérivés hors couverture comptable ⁽ⁱⁱ⁾	11	(73)
Variation de juste valeur des actifs financiers	(6)	(5)
Intérêts financiers sur les passifs de loyers (note 7.1.2)	(313)	(320)
Coûts de non tirage, coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	(88)	(60)
Produits / (Charges) nets liées à l'hyperinflation en Argentine	(10)	(7)
Autres ⁽ⁱⁱⁱ⁾	28	82
Total autres produits et charges financiers nets	(391)	(391)

- (i) Dont 29 millions d'euros de gains de change et 40 millions d'euros de pertes de change en 2021 (2020 : respectivement 52 et 60 millions d'euros de gains et pertes de change)
- (ii) En 2020, la charge nette de 73 millions d'euros reflétait principalement la variation de valeur du TRS GPA (-70 millions d'euros). Cet instrument avait fait l'objet d'un dénouement sur le 1^{er} semestre 2020 générant un décaissement de 248 millions d'euros (note 4.11)
- (iii) En 2021 comprend un montant de 41 millions de réais (soit 6 millions d'euros) reconnu par Sendas au titre de l'exclusion de l'ICMS de l'assiette imposable au PIS COFINS et 109 millions de réais (soit 17 millions d'euros) reconnus chez GPA (note 5.1). En 2020 comprenait 613 millions de réais (soit 104 millions d'euros) reconnus par GPA correspondant à l'actualisation monétaire relative au bénéfice de l'exclusion de l'ICMS de la base du PIS et COFINS à la suite d'une décision de justice favorable prononcée en octobre 2020 (note 13.3)

11.4 Juste valeur des instruments financiers

Principe comptable

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

11.4.1 Ventilation des actifs et passifs financiers par catégorie d'instrument

ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des actifs financiers selon les catégories de la norme IFRS 9.

en millions d'euros	Valeur des actifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	Instruments de couverture comptable	Actifs financiers au coût amorti
Au 31 décembre 2021					
Autres actifs non courants ⁽ⁱ⁾	534	33	44	29	428
Créances clients	772	-	41	-	731
Autres actifs courants ⁽ⁱ⁾	1 381	5	-	15	1 361
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 283	-	-	-	2 283

en millions d'euros	Valeur des actifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	Instruments de couverture comptable	Actifs financiers au coût amorti
Au 31 décembre 2020					
Autres actifs non courants ⁽ⁱ⁾	449	38	5	77	329
Créances clients	941	-	33	-	908
Autres actifs courants ⁽ⁱ⁾	1 237	1	-	15	1 222
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 744	-	-	-	2 744

(i) Actifs non financiers exclus

PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les passifs financiers par catégorie.

En millions d'euros	Valeur des passifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés
Au 31 décembre 2021				
Emprunts obligataires	5 410	5 410	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3 419	3 409	-	11
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	195	-	195	-
Passifs de loyers	4 891	4 891	-	-
Dettes fournisseurs	6 097	6 097	-	-
Autres dettes ⁽ⁱ⁾	2 080	2 056	-	24

En millions d'euros	Valeur des passifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés
Au 31 décembre 2020				
Emprunts obligataires	5 278	5 278	-	-
Autres emprunts et dettes financières	2 777	2 766	-	11
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	163	-	163	-
Passifs de loyers	4 987	4 987	-	-
Dettes fournisseurs	6 190	6 190	-	-
Autres dettes ⁽ⁱ⁾	1 906	1 840	-	65

(i) Passifs non financiers exclus

11.4.2 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs

Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des actifs et des passifs consolidés, autres que ceux dont les valeurs comptables correspondent à des approximations raisonnables des justes valeurs tels que les créances clients, les dettes fournisseurs, les actifs et passifs sur contrat, et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs				
	Valeur comptable	Juste valeur	Prix du marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3
Actifs	166	166	5	128	33
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat ⁽ⁱ⁾	33	33	-	-	33
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI ⁽ⁱ⁾	85	85	5	80	-
Dérivés actifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	35	35	-	35	-
Dérivés actifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net ⁽ⁱⁱ⁾	8	8	-	8	-
Autres dérivés actifs	5	5	-	5	-
Passifs	13 940	13 949	3 663	10 088	197
Emprunts obligataires ⁽ⁱⁱⁱ⁾	5 410	5 382	3 663	1 719	-
Autres emprunts ^(iv)	3 409	3 446	-	3 443	3
Passifs de loyers	4 891	4 891	-	4 891	-
Dérivés passifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	11	11	-	11	-
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net ⁽ⁱⁱ⁾	24	24	-	24	-
Autres dérivés passifs ⁽ⁱⁱ⁾	-	-	-	-	-
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle ^(v)	195	195	-	-	195

Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs				
	Valeur comptable	Juste valeur	Prix du marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3
Actifs	169	169	4	126	39
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat ⁽ⁱ⁾	39	39	-	-	39
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI ⁽ⁱ⁾	38	38	4	34	-
Dérivés actifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	92	92	-	92	-
Dérivés actifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net ⁽ⁱⁱ⁾	-	-	-	-	-
Autres dérivés actifs	-	-	-	-	-
Passifs	13 271	13 290	3 505	9 622	163
Emprunts obligataires ⁽ⁱⁱⁱ⁾	5 278	5 298	3 505	1 793	-
Autres emprunts ^(iv)	2 766	2 766	-	2 766	-
Passifs de loyers	4 987	4 987	-	4 987	-
Dérivés passifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	11	11	-	11	-
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net ⁽ⁱⁱ⁾	56	56	-	56	-
Autres dérivés passifs ⁽ⁱⁱ⁾	9	9	-	9	-
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle ^(v)	163	163	-	-	163

(i) La juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur est généralement déterminée en utilisant les techniques d'évaluation usuelles. Les actifs financiers pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable ne sont pas présentés dans cette note

(ii) Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment les courbes des taux d'intérêts) et la qualité de contrepartie. Les dérivés de couverture de juste valeur sont quasi intégralement adossés à des emprunts financiers

(iii) La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier prix de marché à la date de clôture

(iv) La juste valeur des autres emprunts a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture

(v) La juste valeur relative aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle est déterminée en appliquant les formules de calcul du contrat et est, le cas échéant, actualisée ; ces formules sont considérées comme représentatives de la juste valeur et utilisent notamment des multiples de résultat net (note 3.4.1)

11.5 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur action), de contrepartie et de liquidité.

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction du Corporate Finance, rattachée à la Direction financière Groupe. Cette équipe gère l'ensemble des expositions financières, en coordination avec les Directions financières des principales filiales du Groupe. Elle est responsable du reporting à l'attention de la Direction Générale.

Le contrôle des politiques de financement, d'investissement de la trésorerie et de gestion des risques financiers est réalisé par la Direction du Corporate Finance Groupe en coordination avec les Directions financières des filiales, en s'appuyant sur des principes de prudence et d'anticipation, particulièrement en matière de gestion des contreparties et du risque de liquidité. Le suivi des opérations significatives est individualisé.

Un guide, établi par la Direction du Corporate Finance Groupe, spécifiant les bonnes pratiques de financement, de placement de la trésorerie et de couverture des risques financiers est diffusé aux Directions financières des filiales. Ce guide précise à la fois les principes à appliquer pour la mise en place de financement au sein des filiales, les critères de sélection des partenaires bancaires, les instruments de couverture appropriés ainsi que les niveaux d'autorisations nécessaires.

La situation des entités françaises et internationales du Groupe fait l'objet d'un suivi continu et d'un reporting hebdomadaire des positions de trésorerie réelles et prévisionnelles. Les autres risques financiers auxquels le Groupe est exposé, notamment le risque de taux, le risque de change associé aux opérations financières ou le risque de contrepartie bancaire, sont quantifiés et analysés dans le cadre d'un reporting mensuel transmis à la Direction générale, incluant également des plans d'action lorsque des risques importants sont identifiés.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers standards tels que des swaps de taux, des options de taux (caps, floors, swaptions), des swaps de devises, des opérations de change à terme et des options de change. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.

Afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de ses expositions de taux ou de change, le Groupe a la possibilité d'avoir une part, minoritaire et strictement encadrée, d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de corporates.

11.5.1 Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

en millions d'euros	Notes	2021	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	2020
Dérivés actif						
Dérivés actif - à la juste valeur par le résultat	6.8.1 - 6.9	5	-	3	2	-
Dérivés actif - couverture de flux de trésorerie	6.8.1	8	1	7	-	-
Dérivés actif - couverture de juste valeur	6.8.1 - 6.9 - 11.2.1	35	34	-	-	92
Total dérivés actif		48	36	10	2	92
dont non courant		29	28	-	-	77
dont courant		19	7	10	2	15
Dérivés passif						
Dérivés passif - à la juste valeur par le résultat	6.10	-	-	-	-	9
Dérivés passif - couverture de flux de trésorerie	6.10	24	24	-	-	56
Dérivés passif - couverture de juste valeur	11.2.1	11	4	7	-	11
Total dérivés passif		35	28	7	-	77
dont non courant		33	27	6	-	50
dont courant		2	1	1	-	27

Au 31 décembre 2021, les dérivés de couverture de juste valeur présentent un solde net de 24 millions d'euros (montant notionnel de 3 098 millions d'euros). Ils se décomposent principalement en des dérivés « risque de taux » et « risque de change » en France pour 26 millions d'euros et au Brésil pour -2 millions d'euros, pour des montants notionnels de respectivement 2 725 et 373 millions d'euros. L'intégralité de ces dérivés de taux et de change est adossée à des emprunts bancaires ou obligataires libellés soit dans la même devise soit dans une devise différente de celle de l'entité qui emprunte. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de juste valeur n'est pas significative.

Au 31 décembre 2021, la réserve de couverture de flux de trésorerie futurs incluse dans les capitaux propres représente un solde débiteur de 14 millions d'euros net d'impôt (2020 : solde débiteur de 43 millions d'euros net d'impôt). Ces dérivés sont liés au périmètre France et sont en relation avec des achats de marchandises dans des devises autres que l'euro (principalement le dollar), représentant une couverture d'achats futurs pour un montant notionnel de 215 millions de dollars US (190 millions d'euros – note 11.5.2). Par ailleurs, pour la France, la Colombie et la Thaïlande, la comptabilité de

couverture de flux de trésorerie, en termes de couverture de taux, est appliquée pour des emprunts à taux variables pour un montant notionnel de 834, 66 et 16 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2021. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens d'IFRS 9 s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : -9 millions d'euros).

L'évaluation des dérivés au 31 décembre 2021 a été effectuée en prenant en compte l'ajustement de crédit de valeur (CVA) et l'ajustement de débit de valeur (DVA) conformément à IFRS 13. L'incidence de ces ajustements est non significative.

11.5.2 Gestion du risque de marché

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'objectif du Groupe est de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux.

Dans le cadre de sa gestion de taux, le Groupe utilise différents instruments standards. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux et des options de taux (caps, floors, swaptions). Bien qu'ils puissent ne pas être systématiquement comptabilisés en couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

Notamment, la dette brute de Casino, Guichard-Perrachon est principalement composée d'émissions obligataires émises à taux fixe et du Term Loan B émis à taux variable (3 634 millions d'euros et 1 425 millions d'euros de montant nominal à fin décembre 2021 respectivement - note 11.2.3). Ces émissions obligataires ont pu faire l'objet de couvertures de juste valeur à travers des swaps de taux qui les variabilisent, mis en place le plus souvent à la date d'émission ; ces swaps de taux sont tous qualifiés de couverture comptable.

Au 31 décembre 2021, Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un portefeuille résiduel de 41 swaps de taux contractés avec une dizaine de contreparties bancaires. La maturité de ces instruments s'échelonne entre 2022 et 2026.

Ainsi au 31 décembre 2021, le risque de taux lié à la dette obligataire de Casino, Guichard-Perrachon et au Term Loan B se décompose comme suit : 36 % à taux fixe (1 846 millions d'euros), 28 % à taux variable capé ou flooré (1 425 millions d'euros) et 35 % à taux variable (1 788 millions d'euros).

ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le calcul de sensibilité à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Dettes obligataires à taux variable Casino Guichard Perrachon ⁽ⁱ⁾		1 788	2 083
Term Loan B Casino Guichard Perrachon ⁽ⁱ⁾		1 425	1 225
Dettes obligataires à taux variable du Brésil ⁽ⁱⁱ⁾	11.2.3	1 712	1 717
Autres emprunts et dettes financières à taux variable ^{(iii) (iv) (v)}	11.2.4	1 393	1 062
Total emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières à taux variable		6 317	6 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	(2 283)	(2 744)
Position nette à taux variable		4 035	3 343
Variation de 100 points de base		32	27
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	422	357
Impact variation coût de l'endettement net		7,6%	7,5%

(i) Correspond aux dettes obligataires à taux fixe et au Term Loan B pour un montant nominal de 5 059 millions d'euros (2020 : 4 647 millions d'euros) (note 11.2.3) pour lesquelles un montant nominal de 1 788 millions d'euros (2020 : 2 083 millions d'euros) fait l'objet, après swap, d'une exposition à taux variable et 1 425 millions d'euros de Term Loan B à taux variable flooré (2020 : 1 225 millions d'euros)

(ii) Montant nominal

(iii) Hors intérêts courus

(iv) Concernant le Brésil, comprend des dettes financières à taux variable pour un montant de 4 645 millions de réais (736 millions d'euros) (2020 : 4 152 millions de réais soit 652 millions d'euros)

(v) Concernant la Colombie, comprend des dettes financières à taux variable pour un montant de 589 milliards de pesos (128 millions d'euros) (2020 : 610 milliards de pesos soit 145 millions d'euros)

À structure d'endettement financier net et politique de gestion constante, une hausse annuelle uniforme des taux de 100 points de base aurait conduit à une augmentation de 7,6 % du coût de l'endettement (soit une hausse de 32 millions d'euros). Une baisse des taux de 100 points de base aurait conduit à une diminution de 6,2 % du coût de l'endettement (soit une baisse de 26 millions d'euros). Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion des bilans et comptes de résultat de ses filiales hors zone euro ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

Le risque de conversion (ou risque de change bilanciel) est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer le bilan, le compte de résultat et par conséquent les ratios de structure financière du Groupe, lors de la conversion en euros dans les comptes consolidés du Groupe des comptes des filiales étrangères hors zone euro.

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie libellés en devises.

En matière de risque de change transactionnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars US couverts par des achats à terme de devises. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.

Généralement, le Groupe effectue ces couvertures avec des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

En matière de risque de change financier, l'exposition de change issue des dettes financières libellées dans une autre devise que celle de l'entité emprunteuse est par ailleurs intégralement couverte, à moins que les dettes ne soient elles-mêmes documentées en comptabilité de couverture d'investissement net.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur le dollar US (hors devises fonctionnelles des entités) :

en millions d'euros	Total exposé 2021	Dont USD	Total exposé 2020
Créances commerciales exposées	(6)	(6)	(19)
Autres actifs financiers exposés	(67)	(31)	(50)
Dérivés à la juste valeur par le résultat exposés	-	-	(224)
Dettes fournisseurs exposées	179	164	114
Dettes financières exposées	237	237	245
Autres passifs financiers exposés	53	53	44
Exposition brute dette / (créance)	395	416	109
Autres actifs financiers couverts	-	-	-
Dettes fournisseurs couvertes	141	127	62
Dettes financières couvertes	235	235	243
Autres passifs financiers couverts	49	49	42
Exposition nette dette / (créance)	(30)	6	(237)
Couverture d'achats futurs	190	190	144
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle exposées ⁽ⁱ⁾	113	113	100

(i) Les variations de juste valeur (y compris les incidences liées aux variations de change) des dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'ont pas d'impact sur le résultat. En effet, ces transactions étant traitées comme des transactions entre actionnaires, les variations sont enregistrées en capitaux propres (note 3.4.1).

Au 31 décembre 2020, l'exposition bilancielle nette d'un montant de -237 millions d'euros s'expliquait par un décalage de quelques jours entre la mise en place de l'instrument de couverture (mise en place pré 31 décembre 2020 pour une date d'effet post 31 décembre 2020) et la dette couverte (date d'effet post 31 décembre 2020). Elle portait essentiellement sur le dollar US.

ANALYSE DE SENSIBILITE DE L'EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE AU RISQUE DE CHANGE

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2021 et 2020 par rapport aux devises auxquelles le Groupe est exposé, aurait des conséquences sur le résultat financier à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

en millions d'euros	2021	2020
Dollar américain	1	(23)
Autres devises	(4)	(1)
Impact sur le résultat financier	(3)	(24)

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2021 et 2020 par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE CONVERSION DES COMPTES

En cas d'appréciation de 10% de l'euro par rapport aux principales devises, les incidences sur la conversion des éléments du compte de résultat et des capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro seraient les suivantes :

en millions d'euros	2021		2020	
	Real brésilien	Peso colombien	Real brésilien	Peso colombien
Revenus totaux	(985)	(268)	(1 008)	(264)
ROC	(41)	(15)	(54)	(11)
Résultat net	(8)	(8)	(23)	(5)
Capitaux propres	(242)	(123)	(234)	(130)

Une dépréciation de 10% de l'euro aurait eu les mêmes incidences, mais de sens contraire.
Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

ANALYSE DE LA TRESORERIE BRUTE PAR DEVISES

en millions d'euros	2021	%	2020	%
Euro	523	23%	780	28%
Dollar américain	39	2%	58	2%
Real brésilien	1 167	51%	1 345	49%
Peso colombien	473	21%	494	18%
Peso uruguayen	41	2%	36	1%
Autres devises	40	2%	32	1%
Trésorerie brute	2 283	100%	2 744	100%

COURS DE CONVERSION POUR UN EURO

Cours en devises pour un euro	2021		2020	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Real brésilien (BRL)	6,3101	6,3797	6,3735	5,8936
Peso colombien (COP)	4 611,32	4 426,54	4 204,58	4 216,03
Peso argentin (ARS) ⁽ⁱ⁾	116,7629	116,7629	103,1176	103,1176
Peso uruguayen (UYU)	50,5625	51,5217	51,7764	47,9825
Dollar américain (USD)	1,1326	1,1829	1,2271	1,1419
Zloty polonais (PLN)	4,5969	4,5655	4,5597	4,4445

(i) En application de la norme IAS 29, les états financiers de Libertad ont été convertis au taux de clôture

GESTION DU RISQUE ACTION

Au 31 décembre 2021, le Groupe ne détient pas d'investissements financiers dans des sociétés cotées autres que ses filiales ou de titres auto-détenus.

Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'options ou de dérivés adossés à ses propres actions. Enfin, il ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

11.5.3 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change. Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements et les engagements réciproques des contreparties avec le Groupe).

LIE AUX CREANCES CLIENTS

Risque de crédit commercial :

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition au risque de crédit ainsi que le risque de perte de valeur estimée des créances commerciales se présentent comme suit :

en millions d'euros	Montant non échu	Créances clients échues à la date de clôture				Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois	Total des créances échues	
Au 31 Décembre 2021						
Créances clients	503	135	93	150	378	882
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	(5)	(10)	(8)	(88)	(105)	(110)
Total valeurs nettes (note 6.7.1)	499	125	86	62	273	772
Au 31 Décembre 2020						
Créances clients	709	104	78	150	332	1 041
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	(11)	(2)	(13)	(75)	(89)	(100)
Total valeurs nettes (note 6.7.1)	698	102	65	75	243	941

LIE AUX AUTRES ACTIFS

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments de capitaux propres, les prêts, les dépôts judiciaires versés par GPA et Sendas et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de différentes contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

11.5.4 Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

Cette analyse de liquidité est réalisée à la fois au périmètre France Retail (en prenant en compte la mutualisation de la trésorerie, via des accords de cash pooling, de la majorité des entités françaises contrôlées) et pour chacune des filiales internationales du Groupe.

Toutes les filiales du périmètre de la holding Casino, Guichard-Perrachon font parvenir au Groupe un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Corporate Finance.

Au 31 décembre 2021, la situation de liquidité du Groupe s'appuie sur :

- des lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant total de 2 216 millions d'euros (dont 2 051 millions d'euros au niveau du périmètre France à plus d'un an) ;
- une trésorerie brute de 2 283 millions d'euros (dont 562 millions d'euros disponibles en France) ;
- un solde de 504 millions d'euros sur des comptes séquestre en France utilisable à tout moment pour le remboursement de dettes financières dont 145 millions d'euros placés sur un compte séquestre sécurisé.

Casino Guichard-Perrachon bénéficie des financements suivants au 31 décembre 2021 (France Retail) :

- des emprunts obligataires non sécurisés pour un montant de 2 863 millions d'euros dont 400 millions d'euros d'obligations High Yield à échéance janvier 2026 et 525 millions d'euros d'obligations High Yield de maturité avril 2027 (note 2) ;
- des obligations High Yield sécurisées de 800 millions d'euros, de maturité janvier 2024 ;
- un Term Loan B de 1 425 millions d'euros, de maturité août 2025 (note 2).

Casino, Guichard-Perrachon peut également se financer via des titres négociables à court terme « NEU CP » ; leurs encours au 31 décembre 2021 s'élèvent à 308 millions d'euros (France Retail) ; ces financements sont réalisés dans le cadre d'un programme dont le plafond s'élève 2 000 millions d'euros et dont la disponibilité varie en fonction des conditions de marchés et de l'appétit des investisseurs. Ce financement n'est soumis à aucun covenant financier.

Les principales actions entreprises dans la gestion du risque de liquidité sont :

- diversification des sources de financement : marchés de capitaux publics et privés, banques (ressources confirmées et non confirmées), titres négociables à court terme « NEU CP », escompte ;
- diversification des devises de financement : euro, devises fonctionnelles du Groupe, dollar US ;
- maintien d'un montant de ressources confirmées excédant significativement les engagements du Groupe à tout moment ;
- limitation des échéances de remboursement annuelles et gestion proactive de l'échéancier de remboursement ;
- gestion de la maturité moyenne des financements, avec, si pertinent, un refinancement anticipé de certaines ressources.

Gestion de la dette court terme

L'accès au marché des titres négociables à court terme « NEU CP » demeure soumis aux conditions de marchés et à l'appétit des investisseurs pour le crédit Casino. L'encours s'élève à 308 millions d'euros au 31 décembre 2021 (vs 179 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Par ailleurs, le Groupe effectue des cessions de créances sans recours et sans implication continue au sens IFRS 7 et effectue également des opérations de financement des fournisseurs.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2021 incluent un montant de 1 158 millions d'euros (dont 509, 604 et 45 millions d'euros respectivement liés aux segments France Retail, Latam Retail et E-commerce) ayant fait l'objet d'un programme de « reverse factoring » vs 1 181 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dont 434, 709 et 38 millions d'euros respectivement liés aux segments France Retail, Latam Retail et E-commerce).

Gestion de la dette moyen et long terme

En 2021, le Groupe a poursuivi le refinancement de sa dette pour en allonger la maturité et en améliorer les conditions financières.

Au 1^{er} semestre, le Groupe a d'abord procédé au remboursement anticipé du prêt à terme (Term Loan B) existant de 1,225 milliard d'euros, de maturité janvier 2024, et de taux d'intérêt Euribor + 5,5% via l'émission :

- d'un nouveau prêt à terme (Term Loan B) de maturité août 2025, pour un montant de 1 milliard d'euros et un prix d'émission de 99,75% du nominal, portant un taux d'intérêt Euribor + 4,0%, et avec les mêmes sûretés que le prêt à terme existant ;
 - d'une nouvelle obligation non sécurisée de 525 millions d'euros, de maturité avril 2027 et portant un coupon de 5,25%.
- Ce remboursement anticipé a été effectué à un prix de 101% du nominal soit une prime de remboursement de 12 millions d'euros.

Cette opération a été traitée comme une extinction de dette financière ayant comme conséquence comptable (i) la décomptabilisation du Term Loan B initial et (ii) la comptabilisation du nouveau Term loan B. La différence entre le prix de remboursement du Term Loan B initial de 1 237 millions d'euros et sa valeur comptable à la date de l'opération a été reconnue immédiatement en « coût de l'endettement financier net » pour un montant de -38 millions d'euros. Les frais attachés à cette opération et intégrés au coût amorti de la dette se sont élevés à 10 millions d'euros.

Le Groupe a également procédé à :

- l'abondement en novembre 2021 du prêt à terme (Term Loan B) de maturité août 2025 aux mêmes conditions pour un montant de 425 millions d'euros à un prix d'émission de 99,25% du nominal. Cet abondement porte le nominal du prêt à terme à 1 425 millions d'euros ; et,
- deux offres publiques de rachat de ses souches obligataires non sécurisées réalisées en novembre et décembre 2021 pour un montant total nominal de 165 millions d'euros dont 51, 53, 13 et 48 millions d'euros pour les obligations à échéance respectivement de janvier 2023, mars 2024, février 2025 et août 2026.

Par ailleurs, le 19 juillet 2021 le Groupe a annoncé avoir étendu la maturité de son crédit syndiqué (« RCF ») et amélioré ses conditions financières (note 11.5.4). L'avenant à la documentation de crédit qui est entré en vigueur le 22 juillet 2021 prévoit :

- l'extension de la maturité du crédit d'octobre 2023 à juillet 2026 (mai 2025 si le prêt à terme *Term Loan B* à échéance août 2025 n'est pas remboursé ou refinancé à cette date) pour un montant de 1,8 milliard d'euros ;
- la revue des covenants financiers, en ligne avec l'amélioration de la structure financière du Groupe et le plan de développement de GreenYellow (ci-dessous). Ainsi, depuis le 30 juin 2021 le Groupe s'engage sur le périmètre France Retail et e-commerce, hors GreenYellow, à respecter chaque trimestre, en lieu et place des précédents covenants :
 - un ratio de dette brute sécurisée / EBITDA après loyers $\leq$ 3,5
 - un ratio EBITDA après loyers / frais financiers $\geq$ 2,5

Les sûretés et garanties initialement octroyées aux prêteurs restent inchangées. La documentation conserve les restrictions de dividendes incluses dans les financements levés depuis novembre 2019 (note 11.5.4 - § Autres clauses et restrictions).

Les frais non amortis attachés au « RCF » ayant fait l'objet d'un avenant sont amortis de manière actuarielle sur la durée résiduelle du « RCF » ainsi modifié.

Le crédit syndiqué Monoprix qui venait à échéance en juillet 2021 a fait l'objet d'un renouvellement. Le nouveau crédit syndiqué d'un montant de 130 millions d'euros et de maturité janvier 2026 contient une clause d'ajustement annuel de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs RSE ainsi qu'une clause de covenant (ratio de levier) dont les conditions sont indiquées plus bas.

Suite à ces deux derniers événements, le montant des lignes de crédit confirmées du secteur France Retail (hors GreenYellow) disponibles à tout moment s'établit à 2,2 milliards d'euros, avec une maturité moyenne de 4,2 ans au 31 décembre 2021.

Le tableau ci-dessous détaille la notation de Moody's, de Standard & Poor's et de Scope Ratings des instruments financiers

Notation des instruments financiers	Moody's	Standard & Poor's	Scope Ratings
Casino, Guichard-Perrachon	B3, perspective stable (le 6 août 2020)	B, perspective stable (le 3 novembre 2021)	BB-, perspective stable (le 11 janvier 2022)
Obligations sécurisées (High Yield)	B2, perspective stable (le 6 août 2020)	B+, perspective stable (le 3 novembre 2021)	BB (le 11 janvier 2022)
Term Loan B	B2, perspective stable (le 6 août 2020)	B+, perspective stable (le 3 novembre 2021)	BB (le 11 janvier 2022)
Obligations issues du programme EMTN	Caa1, perspective stable (le 6 août 2020)	B, perspective stable (le 3 novembre 2021)	S-3 (le 11 janvier 2022)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)	Caa2, perspective stable (le 6 août 2020)	CCC (le 28 mai 2019)	B- (le 11 janvier 2022)

L'émission obligataire High-Yield, émise par Quatrim, est sécurisée par les titres de L'Immobilier Groupe Casino, filiale à 100% de Quatrim, qui détient des actifs immobiliers (hors actifs immobiliers de Monoprix, de Franprix - Leader Price et certains actifs dont la cession était en cours).

Le RCF de 2 051 millions d'euros et le Term Loan B de 1 425 millions d'euros bénéficient de sûretés sur les titres, les principaux comptes bancaires et créances intra-groupes des principales filiales opérationnelles et holdings françaises du Groupe détenant les participations du Groupe en Amérique latine.

Enfin, diverses dettes pour un montant de 27 millions d'euros de bénéficient de sûretés (principalement des prêts octroyés à des sociétés-magasins).

Hormis ces financements, les dettes de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales principales (GPA, Sendas, Exito et Monoprix) ne font l'objet d'aucun collatéral ni d'actifs nantis.

Financements corporate soumis à covenants

Suite à la signature de l'avenant au « RCF » de juillet 2021 et applicable dès le 30 juin 2021 en ce qui concerne les covenants (voir ci-dessus), Casino, Guichard-Perrachon est soumis sur le périmètre France Retail (hors GreenYellow) et E-Commerce aux covenants suivants sur une fréquence trimestrielle (sur la base d'agrégats 12 mois glissants) :

Nature du covenant à respecter (France hors GreenYellow et E-commerce)	Nature des financements soumis à covenants	Fréquence des tests	Résultat du covenant au 31 décembre 2021
Dettes brutes sécurisées ⁽¹⁾ / EBITDA ⁽²⁾ <= 3,5	■ RCF de 2 051 millions d'euros	Trimestrielle	2,70
EBITDA ⁽²⁾ / coût de l'endettement financier net ⁽³⁾ >= 2,5			2,69

(1) La dette brute sécurisée telle que définie dans la documentation bancaire ne concerne que les dettes financières bénéficiant de sûretés, des segments France Retail (hors GreenYellow), E-commerce tels que présentés en note 11.2.1 et de certaines holdings de GPA et Sendas présentées dans le secteur Latam Retail (notamment Segisor). Les dettes concernées au 31 décembre 2021 sont principalement (i) le Term Loan B d'un montant de 1 425 millions d'euros, (ii) les obligations High Yield pour 800 millions d'euros, et (iii) de la part tirée de la ligne « RCF » (non tirée au 31 décembre 2021)

(2) L'EBITDA tel que défini dans les contrats bancaires correspond au Résultat Opérationnel Courant France Retail (hors GreenYellow) et E-commerce, retraité (i) des dotations nettes aux amortissements et provisions, (ii) des remboursements de passifs de loyers et (iii) des intérêts financiers versés liés aux passifs de loyers calculés au périmètre France Retail (hors GreenYellow) et E-commerce

(3) Le coût de l'endettement financier net tel que défini dans le contrat bancaire correspond à celui du périmètre France Retail (hors GreenYellow) et E-commerce

Autres clauses et restrictions

Les documentations du RCF, du Term Loan B et des obligations High Yield, mises en place depuis 2019, incorporent des restrictions usuelles pour les emprunts de catégorie High Yield sur l'ensemble du Groupe (hors Latam et sociétés détenues à moins de 50% mais incluant certaines holdings présentées dans le secteur Latam (notamment Segisor)), portant notamment sur le versement de dividendes par Casino, Guichard-Perrachon, les ventes d'actifs tels que définis dans la documentation, l'endettement additionnel, les sûretés additionnelles ou encore les garanties émises.

Le Term Loan B et les High Yield Bonds incluent également des covenants dits « incurrence covenants » qui ne seront testés que lors de la survenance d'événements particuliers ou afin de permettre certaines transactions, notamment :

- Un « incurrence covenant » testé en cas de paiement de dividendes exceptionnels, au-delà d'un dividende ordinaire¹ comme suit : dette brute / EBITDA (France Retail + E-commerce) < 3,5x
- Des covenants de levier, de levier de dette sécurisée ou de « Fixed Charge Coverage Ratio » (« FCCR »), tels que définis dans les documentations, peuvent être testés de manière indépendante ou complémentaire en fonction des différentes transactions envisagées :
 - « FCCR » : EBITDA² / « Fixed charges »² > 2
 - Levier de dette sécurisée : « Consolidated Leverage² » / EBITDA² < 2

¹ 50% du Résultat Net Part du Groupe (RNPG) avec minimum de 100 millions d'euros par an dès 2021 et 100 millions d'euros supplémentaires utilisables en une ou plusieurs fois pendant la durée de vie des instruments

² tels que définis dans les contrats bancaires

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent généralement des clauses d'engagement et de défaut usuelles pour ce type de contrats notamment : maintien de l'emprunt à son rang (« pari passu »), limitation des suretés attribuées aux autres prêteurs (« negative pledge ») et défaut croisé (« cross default »).

L'ensemble de la documentation de financement obligataire de Casino émise jusqu'en 2018 contient des clauses de changement de contrôle, à l'exception de la documentation relative aux 600 millions d'euros de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) émis en 2005. La notion de changement de contrôle est définie par deux éléments cumulatifs :

- L'acquisition par un tiers, autre que Rallye et ses affiliés, agissant seul ou de concert, d'actions leur conférant plus de 50% des droits de vote de Casino ; et
- Ce changement de contrôle provoque directement une dégradation de la notation de crédit long-terme de Casino (d'au moins un cran dans le cas où Casino n'est pas investment grade).

Les conséquences sur les financements obligataires seraient les suivantes :

- Pour les obligations issues du programme EMTN représentant un nominal cumulé au 31 décembre 2021 de 1 909 millions d'euros, chaque investisseur obligataire aurait la faculté de demander individuellement à Casino le remboursement anticipé au pair de la totalité des obligations qu'il détient ;
- Pour les TSSDI émis en 2013, représentant un nominal de 750 millions d'euros, le coupon serait augmenté d'une marge supplémentaire de 5% par an et Casino aurait par ailleurs la faculté de racheter la totalité de ces titres au pair.

Dans le cadre des opérations de refinancement menées depuis 2019, les différentes documentations incluent également des clauses de changement de contrôle portant sur trois entités :

- Casino Guichard Perrachon (RCF/Term Loan B/ Emprunt High Yield de Quatrim, Emprunt obligataire High Yield 2026 et 2027) : une entité autre que Rallye ou affiliée à Rallye détient plus de 50% du capital de Casino ou en cas de cessions/transferts de la quasi-totalité des actifs du Groupe ;
- Casino Finance (RCF) : un tiers (autre que Rallye et ses affiliés) prend le contrôle de Casino Finance ;
- Monoprix (RCF) : Monoprix cesse d'être contrôlé par Casino et/ou ses Filiales ou si le pourcentage de détention ou des droits de votes (détenu par Casino et/ou ses Filiales) est inférieur à 40%.

La réalisation d'un cas de changement de contrôle offrirait la possibilité aux prêteurs d'annuler individuellement leurs engagements (limité à un tiers du nominal du RCF dans le cas d'un changement de contrôle de Monoprix). Dans le cadre de la dette obligataire High Yield, Quatrim (émetteur de l'instrument, filiale détenue à 100% par Casino, Guichard - Perrachon), devrait lancer une offre de rachat (à un prix prédéfini) à laquelle les investisseurs auront la possibilité de participer.

Financements des filiales soumis à covenants

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales GPA, Sendas, Monoprix et Segisor (voir tableau ci-dessous).

Filiale	Nature du covenant à respecter	Fréquence des tests	Nature des financements soumis à covenants
Monoprix Exploitation	Dette financière brute / EBITDA < 2,0 ⁽ⁱ⁾	Annuelle	▪ Ligne de crédit syndiquée de 130 millions d'euros
GPA ⁽ⁱⁱ⁾	Dette financière nette ⁽ⁱⁱⁱ⁾ ne doit pas être supérieure aux capitaux propres ^(iv) Dette nette consolidée / EBITDA < 3,25	Trimestrielle	▪ Tous les financements obligataires et une partie des financements bancaires
Sendas ⁽ⁱⁱ⁾	Dette financière nette / capitaux propres < 3,0 Dette financière nette / EBITDA < 3,0	Trimestrielle	▪ Tous les financements obligataires et une partie des financements bancaires
Segisor	Dette financière nette / valeur de titres de GPA < 50% ^(v)	Trimestrielle	▪ Emprunts bancaires de 150 millions d'euros (note 11.2.4)

(i) Le covenant de Monoprix Exploitation est déterminé sur la base des comptes annuels de cette société

(ii) L'ensemble des covenants de GPA et de Sendas s'entend sur les données consolidées

(iii) Dette minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des clients

(iv) Capitaux propres consolidés (part du Groupe et intérêts ne donnant pas le contrôle)

(v) Le covenant de Segisor est déterminé sur la base de ses comptes individuels

Au 31 décembre 2021, ces ratios sont respectés.

EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2021, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation. Pour la partie des instruments financiers dérivés, le tableau a été élaboré sur la base des flux contractuels à payer ou à recevoir nets ou bruts selon la modalité de règlement des instruments. Lorsque le montant à payer ou à recevoir n'est pas fixe pour les instruments de taux, le montant présenté a été déterminé par référence à la courbe de taux d'intérêt prévalant à la date de clôture.

31 décembre 2021	Échéance des contrats					Total des flux de trésorerie contractuels	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus		
En millions d'euros							
Instruments financiers passifs non dérivés :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	1 668	1 410	2 137	4 396	1 153	10 765	8 819
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	133	52	-	5	12	202	195
Passifs de loyers	996	964	902	1 372	2 875	7 110	4 891
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	8 044	20	15	17	56	8 153	8 153
Total	10 841	2 446	3 055	5 790	4 097	26 229	22 057
Instruments financiers dérivés actifs / (passifs) :							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés – reçus	16	9	4	3	-	33	
Contrats dérivés – payés	(11)	(8)	(5)	(4)	-	(29)	
Contrats dérivés – réglés en net	15	12	13	28	(46)	22	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	374	19	-	-	-	393	
Contrats dérivés – payés	(364)	(19)	-	-	-	(383)	
Contrats dérivés – réglés en net	(11)	(16)	(3)	-	-	(29)	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	2	-	-	-	-	2	
Contrats dérivés – payés	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – réglés en net	-	-	-	-	-	-	
Total	21	(3)	9	27	(46)	8	13

31 décembre 2020	Échéance des contrats					Total des flux de trésorerie contractuels	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus		
En millions d'euros							
Instruments financiers passifs non dérivés :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	1 508	2 038	1 224	3 432	1 043	9 244	8 044
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	119	10	38	-	-	167	163
Passifs de loyers	929	908	872	1 392	2 946	7 046	4 987
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	7 992	3	-	-	35	8 030	8 030
Total	10 547	2 959	2 134	4 824	4 024	24 487	21 224
Instruments financiers dérivés actifs / (passifs) :							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés – reçus	17	17	15	22	5	76	
Contrats dérivés – payés	(13)	(10)	(9)	(15)	(3)	(51)	
Contrats dérivés – réglés en net	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	592	1	-	-	-	593	
Contrats dérivés – payés	(613)	(1)	-	-	-	(613)	
Contrats dérivés – réglés en net	-	9	(3)	-	-	6	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – réglés en net	-	-	-	-	-	-	
Total	(16)	15	3	7	2	10	15

Note 12 Capitaux propres et résultat par action

Principe comptable

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (intérêts ne donnant pas le contrôle des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées avec les intérêts ne donnant pas le contrôle induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement.

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et
- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Le Groupe examine également les modalités particulières des contrats afin de s'assurer de l'absence d'obligation indirecte de rachat des instruments de capitaux propres en trésorerie, par la remise d'un autre actif financier ou encore par la remise d'actions d'une valeur sensiblement supérieure au montant de trésorerie ou de l'autre actif financier à remettre.

En particulier, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Dès lors qu'il existe une composante « dette », cette dernière est évaluée de manière séparée et classée en « dette financière ».

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes, lorsqu'éligibles, directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Options sur actions propres

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 11.

12.1 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché tout en assurant la flexibilité financière nécessaire à la poursuite du développement futur de l'activité. Le Groupe cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net, son EBITDA et ses capitaux propres. Ainsi, il peut adapter le montant des dividendes versés aux actionnaires (en respectant les restrictions selon les documentations du RCF, du Term Loan B et des obligations High Yield – note 11.5.4), rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres ou émettre de nouvelles actions. En ce qui concerne le rachat de ses propres actions, le Groupe procède à des achats ponctuels sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver, de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel salarié du Groupe ou tout autre dispositif de rémunération en actions.

Les objectifs politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

En dehors des exigences légales, le Groupe n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum.

12.2 Éléments sur capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 165 892 132 euros et est composé de 108 426 230 actions émises et entièrement libérées tout comme au 31 décembre 2020. Les actions ont une valeur nominale de 1,53 euro.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, ne doit pas excéder une valeur nominale de 59 millions d'euros.

Vesa Equity Investment

Le 20 janvier 2020, Vesa Equity Investment a annoncé avoir franchi le seuil de 5% du capital de Casino, Guichard-Perrachon pour atteindre 5,64% du capital. A la date du 31 décembre 2021, sa participation au capital était de 7,07%.

12.3 Titres donnant accès à des nouvelles actions

Le Groupe est engagé dans des plans d'attribution d'actions (note 8.3). Le Conseil d'administration a décidé de remettre aux bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions, lors de l'attribution définitive, des actions existantes de la Société.

12.4 Actions propres et d'autocontrôle

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe. Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 409 967, représentant 14 millions d'euros (642 414 actions représentant 22 millions d'euros au 31 décembre 2020). Elles ont été acquises principalement dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites.

En janvier 2019, le Groupe a signé un nouveau contrat de liquidité avec Rothschild Martin Maurel entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité et conformément à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018. A la date de signature du contrat en janvier 2019, les moyens figurant au compte de liquidité s'élevaient à 30 millions d'euros et aucun titre. Au 31 décembre 2021, aucune action propre n'est détenue dans le cadre de ce contrat.

L'incidence des opérations d'achats et de ventes de la période est non significative (en 2020 : l'incidence de ces opérations représentait une diminution des capitaux propres de 1 million d'euros représentant également le flux de décaissement de la période).

12.5 TSSDI

En début d'année 2005, le Groupe a émis 600 000 titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI) représentant une valeur de 600 millions d'euros. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. Ces titres portent intérêt au taux de *Constant Maturity Swap* à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9%). En 2021, le coupon moyen s'est établi à 1% (contre 1% en 2020).

Le Groupe a procédé le 18 octobre 2013 à la mise sur le marché d'une émission obligataire hybride perpétuelle de 750 millions d'euros portant sur 7 500 titres. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe avec une première option non exercée, le 31 janvier 2019, la suivante intervenant le 31 janvier 2024. Le coupon initial de ces titres était de 4,87% jusqu'au 31 janvier 2019. Depuis cette date, et en application du prospectus, le coupon a été revu à 3,992%. Ce taux sera revu tous les cinq ans.

En raison de leurs caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, ces instruments sont classés en capitaux propres pour un montant de 1 350 millions d'euros. Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

12.6 Composition des autres réserves

En millions d'euros	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Instruments de capitaux propres ⁽ⁱ⁾	Instruments de dette ⁽ⁱ⁾	Total autres réserves
Au 1 ^{er} janvier 2020 publié	(32)	(1)	(2 385)	(118)	(3)	(1)	(2 539)
Incidences IAS 19	-	-	-	19	-	-	19
Au 1 ^{er} janvier 2020 retraité	(32)	(1)	(2 385)	(99)	(3)	(1)	(2 521)
Variations retraitées	(12)	-	(548)	(6)	-	-	(566)
Au 31 décembre 2020 retraité	(43)	(1)	(2 933)	(105)	(3)	(1)	(3 087)
Variations	29	-	(30)	2	-	-	1
Au 31 décembre 2021	(14)	(1)	(2 963)	(103)	(4)	(1)	(3 086)

(i) Instruments évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI)

12.7 Autres informations sur les réserves consolidées

12.7.1 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion, positifs ou négatifs, sont liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2021

en millions d'euros	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total Clôture 2021
	Ouverture 2021	Variation 2021	Clôture 2021	Ouverture 2021	Variation 2021	Clôture 2021	
Brésil	(2 277)	12	(2 265)	(3 515)	17	(3 498)	(5 763)
Argentine	(230)	(8)	(239)	(72)	(11)	(82)	(321)
Colombie	(342)	(29)	(371)	(481)	(101)	(582)	(953)
Uruguay	(110)	(2)	(113)	(105)	11	(93)	(206)
Etats-Unis	20	-	20	1	-	1	21
Pologne	7	(1)	6	-	-	-	6
Hong-Kong	-	1	1	-	-	-	1
Autres	(1)	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(4)
Total écarts de conversion	(2 933)	(30)	(2 963)	(4 173)	(83)	(4 256)	(7 219)

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2020

en millions d'euros	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total Clôture 2020
	Ouverture 2020	Variation 2020	Clôture 2020	Ouverture 2020	Variation 2020	Clôture 2020	
Brésil	(1 854)	(423)	(2 277)	(2 962)	(554)	(3 515)	(5 793)
Argentine	(209)	(21)	(230)	(38)	(34)	(72)	(302)
Colombie	(281)	(61)	(342)	(300)	(181)	(481)	(823)
Uruguay	(69)	(42)	(110)	(64)	(40)	(105)	(215)
Etats-Unis	20	-	20	1	-	1	21
Pologne	15	(8)	7	-	-	-	7
Océan Indien	(9)	9	-	(3)	3	-	-
Hong-Kong	1	(1)	-	-	-	-	-
Autres	2	(3)	(1)	-	(1)	(1)	(1)
Total écarts de conversion	(2 385)	(548)	(2 933)	(3 366)	(807)	(4 173)	(7 106)

12.7.2 Annexe à l'état du résultat global consolidé

en millions d'euros	2021	2020 retraité
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture ⁽ⁱ⁾	28	(12)
Variation de juste valeur	40	(15)
Reclassement en stock	-	-
Recyclage en résultat	(2)	(2)
(Charge) ou produit d'impôt	(10)	5
Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	-	1
Variation nette de juste valeur	(1)	1
Perte de valeur	-	-
Recyclage en résultat	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Ecarts de conversion (note 12.7.1)	(108)	(1 328)
Variation des écarts de conversion	(108)	(1 342)
Couverture d'investissement net	-	-
Recyclage en résultat	-	13
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	-	-
Variation nette de juste valeur	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Ecarts actuariels	2	(6)
Variation des écarts actuariels	2	(10)
(Charge) ou produit d'impôt	-	4
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global	(3)	(27)
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture – variation nette de juste valeur	2	-
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture – recyclage en résultat	-	-
Ecarts de conversion – variation nette	(5)	(27)
Ecarts de conversion – recyclage en résultat	-	-
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI – variation nette de juste valeur	-	-
Ecarts actuariels – variation nette	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Total	(82)	(1 373)

(i) La variation de la réserve de coût de couverture sur les exercices 2021 et 2020 n'est pas significative

12.8 Intérêts ne donnant pas le contrôle significatifs

Le tableau suivant présente le détail des intérêts ne donnant pas le contrôle significatifs :

en millions d'euros	GPA ⁽ⁱ⁾ ⁽ⁱⁱ⁾	Sendas	Autres	Total
Pays	Brésil	Brésil		
1^{er} janvier 2020 retraité	3 419		69	3 488
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱⁱ⁾	58,7%			
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱⁱ⁾	0,06%			
Résultat net	223		3	225
Autres éléments du résultat global ^(iv)	(798)		(8)	(807)
Dividendes versés / à verser	(75)		(5)	(80)
Autres mouvements	13		16	29
31 décembre 2020 retraité	2 782		75	2 856
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱⁱ⁾	58,8%			
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱⁱ⁾	58,8%			
Résultat net	(8)	149	(9)	133
Autres éléments du résultat global ^(iv)	(84)	3	(2)	(83)
Dividendes versés / à verser	(40)	(28)	(1)	(69)
Autres mouvements ^(v)	(574)	620	(1)	46
31 décembre 2021	2 075	745	62	2 883
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱⁱ⁾	59,0%	59,0%		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱⁱ⁾	59,0%	59,0%		
% de détention moyen sur 2021 du Groupe	41,1%	41,1%		
% de détention du Groupe au 31 décembre 2021	41,0%	41,0%		

- (i) A compter de 2021, reflète GPA après opération de scission des actifs (note 2) et y compris Éxito, l'Uruguay et l'Argentine (note 17)
- (ii) Jusqu'au 31 décembre 2020, reflète GPA avant opération de scission des actifs (note 2) et y compris Éxito, l'Uruguay et l'Argentine (note 17)
- (iii) Les pourcentages des intérêts ne donnant pas le contrôle mentionnés dans ce tableau s'entendent aux bornes du groupe Casino et ne comprennent pas les propres intérêts ne donnant pas le contrôle des sous-groupes. Au 31 décembre 2021, Casino détient 41% des intérêts et des droits de vote dans GPA et dans Sendas qui sont consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe compte tenu d'un contrôle de fait résultant (i) d'une dilution et dispersion des autres investisseurs et (ii) d'une majorité de membres Casino nommés au Conseil d'administration (au 31 décembre 2020 : détention de 41,2% des intérêts et des droits de vote dans GPA)
- (iv) Les autres éléments du résultat global résultent essentiellement des écarts de conversion liés à la conversion des comptes des filiales étrangères
- (v) En 2021, les autres mouvements chez GPA et Sendas reflètent l'opération de scission décrite en note 2

INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES DES PRINCIPALES FILIALES PRESENTANT DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE SIGNIFICATIVES

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous sont en conformité avec les normes IFRS, ajustées le cas échéant des réévaluations de juste valeur à la date de prise ou perte de contrôle et des retraitements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe. Les montants sont présentés avant éliminations des comptes et opérations réciproques.

En millions d'euros	2021		2020
Pays	GPA ⁽ⁱ⁾	Sendas	GPA ⁽ⁱⁱ⁾
	Brésil	Brésil	Brésil
Chiffre d'affaires	7 879	6 568	14 656
Résultat net des activités poursuivies	(29)	253	330
Résultat net des activités abandonnées	(3)	-	17
Résultat net consolidé	(32)	253	346
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités poursuivies</i>	<i>(6)</i>	<i>149</i>	<i>213</i>
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités abandonnées</i>	<i>(2)</i>	<i>-</i>	<i>10</i>
Autres éléments du résultat global	(110)	5	(1 319)
Résultat global de l'exercice	(142)	258	(972)
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(92)</i>	<i>152</i>	<i>(576)</i>
Actifs non courants	5 961	3 002	8 767
Actifs courants	2 792	1 327	4 100
Passifs non courants	(2 843)	(1 743)	(4 165)
Passifs courants	(2 673)	(1 317)	(4 258)
Actif net	3 237	1 269	4 443
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>2 075</i>	<i>745</i>	<i>2 782</i>
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	462	433	803
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(37)	(452)	(115)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements	(425)	(134)	(44)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(52)	3	(496)
Variation de trésorerie	(52)	(150)	147
<i>Dividendes versés aux Groupe ⁽ⁱⁱⁱ⁾</i>	<i>38</i>	<i>10</i>	<i>11</i>
<i>Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'exercice ⁽ⁱⁱⁱ⁾</i>	<i>86</i>	<i>14</i>	<i>37</i>

(i) GPA après opération de scission des actifs (note 2) et y compris Éxito, l'Uruguay et l'Argentine (note 17)

(ii) GPA avant opération de scission des actifs (note 2) et y compris Éxito, l'Uruguay et l'Argentine (note 17)

(iii) GPA, Sendas et Éxito ont une obligation de distribuer des dividendes à hauteur de respectivement 25%, 25% et 50% du bénéfice net de l'exercice

12.9 Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2021 a approuvé la décision de ne pas distribuer de dividendes en 2021, au titre de l'exercice 2020.

Les décisions liées aux futures distributions seront prises en fonction de la situation financière du Groupe, dans son intérêt social et dans le respect de la documentation bancaire et obligataire.

Les coupons attribuables aux porteurs de TSSDI se présentent comme suit :

en millions d'euros	2021	2020
Coupons attribuables aux porteurs de TSSDI (Impact capitaux propres)	36	34
Dont montant versé au cours de l'exercice	34	33
Dont montant à verser	2	1
Régularisation	-	-
Impact tableau de flux de trésorerie de l'exercice	35	36
Dont coupons attribués et payés sur l'exercice	34	33
Dont coupons attribués sur l'exercice précédent et payés sur l'exercice	1	3

12.10 Résultat net par action

Principe comptable

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui :

- au numérateur, corrige le résultat du dividende des TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

12.10.1 Nombre d'actions

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul	2021	2020
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice		
Actions ordinaires totales	108 426 230	108 426 230
Actions ordinaires auto-détenues	(521 070)	(748 772)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution (1)	107 905 160	107 677 458
Equivalents actions provenant des :		
Plan d'option de souscription	-	-
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	-	-
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	-	-
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché	-	-
Effet de dilution des plans d'options de souscription	-	-
Plans d'attribution d'actions gratuites	-	-
Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Total des actions après dilution (2)	107 905 160	107 677 458

12.10.2 Résultats attribuables aux actions ordinaires et résultat par action

en millions d'euros	2021			2020 retraité		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées ⁽ⁱ⁾	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées ⁽ⁱ⁾	Total
Résultat net, part du Groupe	(275)	(254)	(530)	(374)	(516)	(890)
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI	(36)	-	(36)	(34)	-	(34)
Résultat net, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires (3)	(312)	(254)	(566)	(408)	(516)	(924)
Effet potentiellement dilutif des plans d'attributions d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-
Résultat net dilué, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires (4)	(312)	(254)	(566)	(408)	(516)	(924)
Résultat de base par action, part du Groupe (en euros) (3)/(1)	(2,89)	(2,36)	(5,24)	(3,79)	(4,79)	(8,58)
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros) (4)/(1)	(2,89)	(2,36)	(5,24)	(3,79)	(4,79)	(8,58)

(i) Note 3.5.2

Note 13 Autres provisions

Principe comptable

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

13.1 Décomposition et variations

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2021	Dotations 2021	Reprises utilisées 2021	Reprises non utilisées 2021	Variation de périmètre	Variation de change	Autres	31 décembre 2021
Litiges	409	120	(57)	(94)	1	3	(1)	381
Divers risques et charges	98	39	(24)	(11)	-	-	(2)	100
Restructurations	57	104	(33)	(17)	-	-	1	112
Total autres provisions	563	262	(113)	(122)	1	3	(2)	592
<i>dont non courant</i>	374	99	(29)	(89)	-	3	18	376
<i>dont courant</i>	189	164	(84)	(33)	1	-	(20)	216

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...) ou de fiscalité indirecte.

De manière plus spécifique, les provisions pour litiges qui s'élèvent à 381 millions d'euros comprennent 345 millions d'euros de provisions relatives au Brésil (note 13.2) dont les dotations, reprises utilisées et reprises non utilisées afférentes s'élèvent respectivement à 99, -27 et -82 millions d'euros.

13.2 Détail des provisions pour litiges du Brésil

en millions d'euros	Litiges PIS / Cofins / CPMF ⁽ⁱ⁾	Autres litiges fiscaux ⁽ⁱⁱ⁾	Litiges salariaux	Litiges civils	Total
31 décembre 2021	45	197	66	37	345
<i>Dont GPA</i>	33	192	55	33	313
<i>Dont Sendas</i>	12	5	11	4	32
31 décembre 2020	48	224	55	25	351

(i) TVA et taxes assimilées

(ii) Taxes indirectes (ICMS principalement)

Dans le cadre des litiges présentés ci-dessus et ci-après en note 13.3, GPA et Sendas contestent le paiement de certains impôts, cotisations et obligations salariales. Dans l'attente des décisions définitives des tribunaux administratifs, ces diverses contestations ont donné lieu à des versements au titre de dépôts judiciaires présentés en « autres actifs non courants » (note 6.9.1). À ces versements, s'ajoutent les garanties données par GPA et Sendas, présentées en engagements hors bilan (note 6.11.1).

en millions d'euros	2021						2020		
	Dépôts judiciaires versés ⁽ⁱ⁾		Actifs immobilisés donnés en garantie ⁽ⁱⁱ⁾		Garanties bancaires ⁽ⁱⁱ⁾		Dépôts judiciaires versés ⁽ⁱ⁾	Actifs immobilisés donnés en garantie ⁽ⁱⁱ⁾	Garanties bancaires ⁽ⁱⁱ⁾
	GPA	Sendas	GPA	Sendas	GPA	Sendas			
Litiges fiscaux	33	10	115	-	1 573	100	29	118	1 618
Litiges salariaux	79	8	-	-	183	16	74	-	112
Litiges civils et autres	4	1	1	-	78	35	5	1	91
Total	116	19	116	-	1 834	151	109	119	1 821

(i) Voir note 6.9.1

(ii) Voir note 6.11.1

13.3 Passifs et actifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers, des organismes sociaux ou l'administration fiscale de certains pays (dont principalement le Brésil – voir ci-dessous - et à hauteur de 41 millions d'euros au titre de contentieux avec les douanes et l'URSSAF du périmètre France Retail).

Comme indiqué en note 3.3.5, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

▪ Assignations par la DGCCRF d'AMC et d'INCAA et enquêtes des autorités de la concurrence française et européenne

En février 2017, le ministre de l'Économie, représenté par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a assigné AMC et les enseignes du Groupe Casino devant le Tribunal de commerce de Paris en remboursement à 41 fournisseurs d'une somme globale de 22 millions d'euros portant sur une série d'avoirs émis en 2013 et 2014, assorti d'une amende civile de 2 millions d'euros.

Par jugement rendu le 27 avril 2020, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la DGCCRF pour la majorité de ses demandes, a jugé que les manquements allégués concernant 34 fournisseurs n'étaient pas démontrés et n'a fait droit que partiellement aux demandes de la DGCCRF concernant les 7 autres fournisseurs. Au final, AMC a été condamnée au remboursement d'avoirs émis en 2013 et 2014 par 7 fournisseurs portant sur un montant de 2 millions d'euros, ainsi qu'au versement d'une amende civile d'1 million d'euros.

Cependant, la DGCCRF a interjeté appel de ce jugement en janvier 2021. L'exécution provisoire n'a pas été demandée et l'appel est donc suspensif.

La procédure judiciaire est toujours en cours et le groupe Casino maintient sa position quant au respect de la réglementation en vigueur dans le cadre de ses négociations avec les fournisseurs concernés. Sur cette base appuyée par l'avis de son conseiller juridique, le Groupe considère que le risque sur les comptes est limité.

De plus, la centrale de négociation commune d'Intermarché et Casino, la société INCA Achats et chacune de ses mères respectives ont été assignées le 11 avril 2017 pour déséquilibre dans la relation économique et pratiques commerciales abusives en 2015 à l'encontre de 13 multinationales du secteur de l'hygiène-parfumerie, assortie d'une demande d'amende civile de 2 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris a rendu son jugement le 31 mai 2021 et a condamné Casino à une amende civile de 2 millions d'euros. Le Groupe a interjeté appel le 12 juillet 2021 devant la cour d'appel de Paris et maintient sa position quant au respect de la réglementation en vigueur dans le cadre de ses négociations avec les fournisseurs concernés. Néanmoins, l'exécution provisoire ayant été accordée, l'amende a dû être soldée en décembre 2021.

Enfin, en février 2017, la Commission européenne a conduit des opérations de visite et saisies dans les locaux des sociétés Casino, Guichard-Perrachon Achats Marchandises Casino – A.M.C. (anciennement E.M.C. Distribution) et Intermarché-Casino Achats (INCA-A) concernant les marchés de l'approvisionnement en biens de consommation courante, de la vente de services aux fabricants de produits de marque et de vente aux consommateurs de biens de consommation courante.

En outre, en mai 2019, la Commission européenne a procédé à de nouvelles opérations de visite et saisies dans les locaux des mêmes sociétés (sauf INCA-A, qui a depuis cessé son activité et est en cours de liquidation).

Aucune communication de griefs n'a été adressée par la Commission européenne.

Le 5 octobre 2020, le Tribunal de l'Union européenne a rendu un arrêt annulant partiellement les opérations de visite et saisies intervenues en février 2017. Cet arrêt fait actuellement l'objet d'un pourvoi des sociétés plaignantes devant la Cour de Justice de l'Union européenne visant à obtenir l'annulation totale des opérations de 2017 et des recours contre les opérations de visite et saisies de mai 2019 sont actuellement pendants devant le Tribunal de l'Union européenne. A ce stade, le groupe Casino n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de cette procédure judiciaire pendante.

▪ Arbitrage entre GPA et Peninsula

Le 12 septembre 2017, GPA a reçu une demande d'arbitrage de la part de Fundo de Investimento Imobiliário Peninsula ("Peninsula") afin de discuter du mode de calcul des charges de location et d'autres sujets opérationnels liés à des contrats de location portant sur des magasins détenus par Peninsula et exploités par GPA. Les contrats concernés ont une durée de 20 ans depuis 2005 et sont renouvelables pour une nouvelle période de 20 ans à la seule discrétion de GPA ; ces contrats définissent le calcul des loyers.

Le 7 juillet 2021, GPA a annoncé avoir conclu un accord amiable avec Fundo de Investimento Imobiliário Peninsula ("Peninsula") permettant de solder les différends entre les parties tout en maintenant la pérennité des baux et en modifiant les modalités des contrats dorénavant plus adaptées aux conditions actuelles du marché. Cet accord s'est traduit comptablement par une réévaluation du droit d'utilisation au titre de ces contrats de location et du passif de loyer.

▪ Litige entre Cnova et Via Varejo

Le 31 octobre 2016, en amont de l'annonce de décision de GPA d'engager le processus de cession de sa participation dans Via Varejo, Via Varejo a concrétisé son rapprochement avec Cnova Brésil qui représentait l'activité e-commerce au Brésil à l'issue duquel Via Varejo a acquis 100 % de Cnova Brésil auprès de Cnova N.V (« Cnova »). Cet accord contenait, entre autres, des clauses habituelles d'indemnisation au titre de garantie de passif.

En septembre 2019, Via Varejo a notifié à Cnova un appel en garantie pour un montant non documenté d'environ 65 millions de réais (11 millions d'euros), concernant des litiges sociaux et clients. Suite à cette notification, Cnova et Via Varejo ont échangé des informations dans le but d'analyser l'existence et, le cas échéant, l'étendue de la demande d'indemnisation. Compte tenu de la longue analyse en cours et des discussions potentielles qui vont en découler, Cnova n'était pas en mesure de déterminer l'étendue de son exposition à ce risque. Le 20 juillet 2020, Cnova a reçu une notification indiquant que Via Varejo avait débuté la procédure d'arbitrage. Le 22 janvier 2021, Via Varejo a soumis sa déclaration dans le cadre de cette procédure mais aucune nouvelle preuve n'a été apportée au dossier. Par conséquent, Cnova n'est toujours pas en mesure de déterminer l'étendue du risque et / ou de sa responsabilité, le cas échéant.

▪ Passifs fiscaux, sociaux et civils éventuels au Brésil

en millions d'euros	2021	Dont GPA	Dont Sendas	2020
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	100	91	9	78
IRPJ - IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	195	119	76	163
PIS, COFINS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	835	739	97	560
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	25	22	2	24
ICMS (TVA)	974	795	179	967
Litiges civils	59	52	7	65
Total	2 188	1 819	369	1 858

GPA et Sendas ont recours à des sociétés de conseils dans le cadre de litiges fiscaux, dont les honoraires dépendent de la résolution des litiges en faveur de la société. Au 31 décembre 2021, le montant estimé s'élève à 25 et 2 millions d'euros respectivement pour GPA et Sendas, soit un montant total de 27 millions d'euros (31 décembre 2020 : 30 millions d'euros).

Par ailleurs, Casino a accordé à GPA une garantie spécifique qui porte sur des notifications reçues de l'administration pour un montant cumulé au 31 décembre 2021 de 1 467 millions de réais, soit 232 millions d'euros (31 décembre 2020 : 1 432 millions de réais), intérêts et pénalités compris et sur lesquelles Casino s'engage à indemniser sa filiale à hauteur de 50% du préjudice que cette dernière subirait pour autant que ce préjudice soit définitif. Sur la base de l'engagement donné par Casino à sa filiale, l'exposition ressort à 734 millions de réais, soit 116 millions d'euros (31 décembre 2020 : 716 millions de réais, soit 112 millions d'euros). Les risques sous-jacents sont considérés possibles ; à ce titre, aucune provision n'est constatée dans les comptes.

▪ Actifs éventuels du Brésil

Exclusion de l'ICMS du calcul des taxes PIS et COFINS

Depuis l'adoption du régime non-cumulatif des crédits de taxes PIS et COFINS, GPA et Sendas défendent le droit de déduire la taxe ICMS de la base de calcul de ces deux taxes. Le 15 mars 2017, la Cour suprême fédérale brésilienne (STF) a statué sur le fait que l'ICMS devait être exclu de la base de calcul des taxes PIS et COFINS, donnant ainsi droit à la thèse défendue par GPA et Sendas.

GPA a obtenu le 29 octobre 2020 la décision définitive et positive de son action principale initiée en 2003. Sur la base de cette décision de justice, GPA a considéré que l'incertitude qui la conduisait à considérer, jusqu'alors, cet actif comme « éventuel » selon les principes d'IAS 37, s'est éteinte et a reconnu dans les comptes 2020 un crédit de taxes, net de provisions, de 1 608 millions de réais (soit un produit de 273 millions d'euros) dont 995 millions de réais (soit 169 millions d'euros) reconnus en chiffre d'affaires (note 5.1) et 613 millions de réais (soit 104 millions d'euros) en « Autres produits financiers » (note 11.3.2). Sur l'année 2021, GPA a réévalué le montant des crédits fiscaux reconnus en 2020 et a, à ce titre, repris la provision qui avait été constituée en 2020 pour un montant de 280 millions de réais (soit 44 millions d'euros) (notes 5.1 et 11.3.2).

Le 16 juillet 2021, Sendas a obtenu la décision favorable à son jugement individuel. Dans le cadre de cet événement, associé à la décision du tribunal suprême fédéral brésilien (STF) de mai 2021 décrit dans la note 5.1, Sendas a considéré que l'incertitude qui la conduisait à considérer, jusqu'alors, cet actif comme « éventuel » selon les principes d'IAS 37, s'est éteinte et a reconnu en 2021 un crédit de taxes de 216 millions de réais (soit 34 millions d'euros), dont 175 millions de réais (soit 28 millions d'euros) en chiffre d'affaires et 41 millions de réais (soit 6 millions d'euros) en autres produits financiers.

Par ailleurs, et conformément aux accords d'actionnaires entre GPA et la famille Klein suite à la création de Via Varejo, toujours en vigueur au 31 décembre 2021, GPA a légalement le droit d'obtenir de Via Varejo le remboursement des mêmes crédits fiscaux que ceux mentionnés ci-dessus, au titre de son ancienne filiale Globex, pour la période allant de 2003 à 2010. Via Varejo ayant obtenu un jugement en dernière instance de son procès vis-à-vis de l'administration fiscale en mai 2020, GPA a en conséquence un droit inconditionnel envers Via Varejo pour le remboursement de ces crédits fiscaux. GPA avait reconnu en 2020 à ce titre un montant brut de 231 millions de réais en résultat (soit 39 millions d'euros) (note 3.4.2). Dans l'attente de la justification complète à fournir par Via Varejo pour la période allant de 2003 à 2007, GPA considère ces crédits fiscaux comme un actif éventuel, estimé à 277 millions de réais (soit 44 millions d'euros) au 31 décembre 2021.

Note 14 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères (principalement Rallye, Foncière Euris, Finatis, Euris et Euris Holding)
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales (note 17)
- les entreprises associées (principalement Mercialys) (note 3.3)
- les coentreprises (note 3.3)
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction (note 8.4)

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. La Société et ses filiales bénéficient de l'assistance en matière stratégique de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle des conventions de conseil et d'assistance en matière stratégique ont été conclues. Elles bénéficient également d'autres prestations courantes de la part d'Euris et de Foncière Euris (mise à disposition de personnel et de locaux). Le montant enregistré en charge sur l'exercice relatif à ces conventions envers Casino et ses filiales s'élève à 4,2 millions d'euros dont 3,8 millions d'euros au titre de l'assistance en matière stratégique et 0,4 million d'euros au titre de la mise à disposition de personnel et de locaux.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

Note 15 Événements postérieurs à la clôture

Réalisation de la cession de FLOA à BNP Paribas

Le 31 janvier 2022, le groupe Casino et Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont réalisé la cession de FLOA à BNP Paribas (note 2).

Signature d'un protocole d'accord avec OCADO visant à étendre leur partenariat

Le 17 février 2022, le groupe Casino et OCADO ont annoncé la signature d'un protocole d'accord visant à étendre leur partenariat privilégié en France. Ce protocole prévoit :

- la création d'une société commune qui fournira des services logistiques d'entrepôts automatisés équipés de la technologie d'Ocado et à destination de l'ensemble des acteurs de la distribution alimentaires en ligne en France ;
- un accord aux termes duquel Ocado intégrera dans sa plateforme de services la solution marketplace d'Octopia (filiale de Cdiscount), ce qui permettra aux partenaires internationaux d'Ocado de lancer leur propre marketplace ;
- le déploiement par le groupe Casino de la solution de préparation de commandes en magasin d'Ocado (In-Store Fulfilment) dans son parc de magasins Monoprix.

Cession de 6,5% du capital de Mercialys

Le 21 février 2022, le groupe Casino a procédé à la cession définitive de 6,5% supplémentaires du capital de Mercialys au travers d'un nouveau TRS. Le montant encaissé au titre de cette opération s'élève à 59 millions d'euros. A l'issue de cette opération, la participation du Groupe dans Mercialys en termes de droits de vote est de 10,3%.

Opérations de financement chez GreenYellow

Le 21 février 2022, GreenYellow a annoncé avoir levé près de 200 millions d'euros de financements dont :

- 109 millions d'euros d'obligations convertibles en actions, avec bons de souscription d'actions d'une maturité de 5 ans, souscrites auprès d'un investisseur institutionnel, Farallon Capital ;
- 87 millions d'euros de crédit syndiqué auprès d'un pool de banques de premier plan, d'une maturité initiale d'un an (31 décembre 2022).

Note 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes de l'exercice 2021 (en milliers d'euros)	EY	Deloitte
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	4 871	4 423
Services autres que la certification des comptes	1 644	571
TOTAL	6 515	4 994

Les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à Casino, Guichard-Perrachon, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne.

Note 17 Principales sociétés consolidées

Au 31 décembre 2021, le groupe Casino comprend 1 324 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

Sociétés	2021			2020		
	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Casino, Guichard-Perrachon SA			Société mère			Société mère
France – Distribution						
Achats Marchandises Casino (« AMC »)	100	100	IG	100	100	IG
Casino Carburants	100	100	IG	100	100	IG
Casino Services	100	100	IG	100	100	IG
Casino International	100	100	IG	100	100	IG
Distribution Casino France (« DCF »)	100	100	IG	100	100	IG
Distridyn	49,99	49,99	MEE	49,99	49,99	MEE
Easydis	100	100	IG	100	100	IG
Floréal	100	100	IG	100	100	IG
Geimex	100	100	IG	100	100	IG
AUXO Achats Alimentaires	30	30	MEE	-	-	-
AUXO Achats Non-Alimentaires	70	70	MEE	-	-	-
Groupe Monoprix						
Les Galeries de la Croisette	100	100	IG	100	100	IG
Monoprix	100	100	IG	100	100	IG
Monoprix Exploitation	100	100	IG	100	100	IG
Monoprix On Line (ex Sarenza)	100	100	IG	100	100	IG
Monop'	100	100	IG	100	100	IG
Naturalia France	100	100	IG	100	100	IG
Société Auxiliaire de Manutention Accélérée de Denrées Alimentaires "S.A.M.A.D.A."	100	100	IG	100	100	IG
Société L.R.M.D.	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Franprix – Leader Price						
Cofilead	100	100	IG	100	100	IG
Distribution Franprix	100	100	IG	100	100	IG
Distribution Leader Price	100	100	IG	100	100	IG
Franprix Holding	100	100	IG	100	100	IG
Franprix – Leader Price Holding	100	100	IG	100	100	IG
Franprix – Leader Price Finance	100	100	IG	100	100	IG
Holding Ile de France 2	100	100	IG	100	100	IG
Holding Spring Expansion	49	100	MEE	49	100	MEE
Holdi Mag	100	100	IG	100	100	IG
Pro Distribution	70	70	IG	70	70	IG
Sarjel	100	100	IG	100	100	IG
Sédifrais	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Codim						
Codim 2	100	100	IG	100	100	IG
Hyper Rodeo 2	100	100	IG	100	100	IG
Pacam 2	100	100	IG	100	100	IG
Poretta 2	100	100	IG	100	100	IG
Prodis 2	100	100	IG	100	100	IG
Immobilier et Energie						
GreenYellow	72,36	72,36	IG	72,51	72,51	IG
L'Immobilière Groupe Casino	100	100	IG	100	100	IG
Sudéco	100	100	IG	100	100	IG
Uranie	100	100	IG	100	100	IG

Sociétés	2021			2020		
	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Groupe Mercialys						
Mercialys (société cotée)	16,86	16,86	MEE	20,27	20,27	MEE
Autres activités						
Floa Bank	50	50	MEE	50	50	MEE
Casino Finance	100	100	IG	100	100	IG
Perspecteev	49	49	MEE	49	49	MEE
RelevanC	100	100	IG	100	100	IG
Inlead	100	91,31	IG	-	-	-
Infinity Advertising	50	50	MEE	-	-	-
IRTS	100	100	IG	100	100	IG
Global Retail Services	50	50	MEE	-	-	-
E-commerce						
Groupe Cnova N.V. (société cotée)	99,48	78,87	IG	99,48	78,92	IG
Cdiscount	100	78,94	IG	100	78,99	IG
C-Logistics	100	82,24	IG	100	82,29	IG
Cnova Pay	100	78,87	IG	100	78,92	IG
International – Pologne						
Mayland Real Estate	100	100	IG	100	100	IG
International – Brésil						
Wilkes	100	100	IG	100	100	IG
Groupe GPA (société cotée) (iii)	41,04	41,04	IG	41,21	41,21	IG
Financeira Itaú CBD S.A. – Crédito, Financiamento e Investimento ("FIC") (i) (ii)	25	17,88	MEE	50	35,76	MEE
GPA Malls & Properties Gestão de Ativos e Serviços. Imobiliários Ltda. ("GPA M&P") (i)	100	100	IG	100	100	IG
Novasoc Comercial Ltda. ("Novasoc") (i)	100	100	IG	100	100	IG
Sendas Distribuidora S.A. ("Sendas") (société cotée) (iii)	41,02	41,02	IG	41,21	41,21	IG
Financeira Itaú CBD S.A. – Crédito, Financiamento e Investimento ("FIC") (i) (ii)	25	17,88	MEE	-	-	-
International – Colombie, Uruguay et Argentine						
Groupe Éxito (société cotée) (vii)	96,57	39,64	IG	96,57	39,79	IG
Éxito Industrias S.A.S. (iv)	97,95	97,95	IG	97,95	97,95	IG
Trust Viva Malls (iv) (vi)	51	51	IG	51	51	IG
Trust Viva Villavincencio (iv)	51	26,01	IG	51	26,01	IG
Trust Barranquilla (iv)	90	45,90	IG	90	45,90	IG
Logistica y transporte de Servicios S.A.S (iv)	100	100	IG	100	100	IG
Tuya SA (iv)	50	50	MEE	50	50	MEE
Grupo Disco (Uruguay) (iv) (v)	75,10	62,49	IG	75,10	62,49	IG
Devoto (Uruguay) (iv)	100	100	IG	100	100	IG
Libertad (Argentine) (iv)	100	100	IG	100	100	IG

	2021			2020		
Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Holdings – France et International						
Casino Participations France	100	100	IG	100	100	IG
Forézienne de Participations	100	100	IG	100	100	IG
Géant Holding BV	100	100	IG	100	100	IG
Géant International BV	100	100	IG	100	100	IG
Gelase	100	39,62	IG	100	39,79	IG
Helicco	100	100	IG	100	100	IG
Intexa (société cotée)	98,91	97,91	IG	98,91	97,91	IG
Quatrim	100	100	IG	100	100	IG
Segisor SA	100	100	IG	100	100	IG
Tevir SA	100	100	IG	100	100	IG
Tonquin BV	100	100	IG	100	100	IG

- (i) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par GPA et Sendas
- (ii) La société FIC finance les achats des clients de GPA et Sendas. Cette entité résulte d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco") et GPA et Sendas, et est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, GPA et Sendas n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières
- (iii) GPA a réalisé le 31 décembre 2020 la scission de son activité de cash and carry (Assaí) avec le reste de ses activités. A l'issue de cette opération, le Groupe Casino, qui détenait une participation de 41,2% au capital de GPA, a détenu alors 41,2% de GPA et une participation identique dans la nouvelle entité Sendas Distribuidora S.A. (Assaí) dont la cotation a débuté le 1^{er} mars 2021 (note 2)
- (iv) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Éxito.
- (v) Éxito a signé le 27 avril 2015 un accord contractuel d'une durée initiale de 2 ans lui octroyant plus de 75% des droits de vote et ainsi le contrôle exclusif sur les décisions stratégiques du Groupe Disco. Cet accord a fait l'objet le 29 décembre 2016 d'une extension jusqu'au 30 juin 2019 qui a été automatiquement renouvelé jusqu'au 30 juin 2021. Un nouvel accord a été signé en août 2021 conférant à Éxito 75% des droits de votes et lui octroyant le contrôle (note 3.1)
- (vi) L'accord entre les parties précise le fonctionnement de la gouvernance du trust où Éxito est majoritaire et, en particulier, accorde des droits à FIC sur certaines décisions de Viva Malls, comme les acquisitions ou les cessions au-delà d'un certain seuil ou les modalités de fixation des budgets et plans à long terme. L'accord prévoit également qu'Éxito soit le prestataire exclusif de la gestion immobilière, des services administratifs et de commercialisation de Viva Malls dans des conditions de marché. L'analyse de la substance des droits accordés a permis de confirmer que ces derniers relèvent de la protection de l'investissement effectué par FIC et consécutivement qu'Éxito contrôle l'entité
- (vii) Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe en Amérique Latine réalisée fin 2019, GPA détient 96,57% d'Éxito

Note 18 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture mais non encore entrés en vigueur

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants, adoptés par l'Union européenne mais non entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Norme (date d'application pour le Groupe)	Description de la norme
Amendements à IFRS 3 Référence au cadre conceptuel (1 ^{er} janvier 2022)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils mettent à jour une référence au Cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables.
Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles – produits antérieurs à l'utilisation prévue (1 ^{er} janvier 2022)	Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils suppriment l'exception au principe général prévue au paragraphe IAS 16.17e, ce qui interdira à l'entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments sera nécessairement reconnu au compte de résultat.
Amendements à IAS 37 Contrats déficitaires – coûts d'exécution d'un contrat (1 ^{er} janvier 2022)	Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire et notamment que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat.
Améliorations annuelles des normes IFRS - Cycle 2018-2020 (1 ^{er} janvier 2022)	Les principales normes concernées sont : ▪ IFRS 9 : ces amendements précisent qu'il faut inclure les honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers ; ▪ IFRS 16 : ces amendements modifient l'exemple illustratif 13 afin de supprimer l'exemple traitant des paiements au titre des améliorations locatives versés par le bailleur. ▪ IFRS1 et IAS 41 font également l'objet d'amendements mineurs. Ces amendements ne sont pas applicables au Groupe.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et qui sont applicables au Groupe :

Norme (date d'application pour le Groupe sous réserve de l'adoption par l'UE)	Description de la norme
Amendements à IAS 1 Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (1 ^{er} janvier 2023)	Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils visent à clarifier la façon de classer les dettes et les autres passifs comme courants ou non courants.
Amendements à IAS 1 et au guide d'application pratique de la matérialité - Informations à fournir sur les méthodes comptables (1 ^{er} janvier 2023)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables.
Amendements à IAS 8 Définition d'une estimation comptable (1 ^{er} janvier 2023)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Dans sa nouvelle définition, les estimations comptables sont des montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à des incertitudes en ce qui concerne leur évaluation.
Amendements à IAS 12 Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (1 ^{er} janvier 2023)	Ces amendements sont d'application rétrospective limitée à la première période comparative présentée. Ils précisent la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Ils précisent notamment que l'exemption de comptabilisation d'un impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif ne s'applique pas à ces transactions.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés

Casino, Guichard-Perrachon

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex

S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Casino, Guichard-Perrachon

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société Casino, Guichard-Perrachon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités et conséquences de l'application rétrospective de la décision de l'IFRS IC relative à l'attribution des avantages au personnel aux périodes de services dans le cadre de certains régimes à prestations définies (IAS 19, Avantages du personnel).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de dépréciation des goodwill et des marques

Risque identifié	Notre réponse
Se référer aux notes 3 « Périmètre de consolidation », 10.1 « Goodwill », 10.2 « Autres immobilisations incorporelles » et 10.5 « Dépréciation des actifs non courants » de l'annexe aux comptes consolidés	
Au 31 décembre 2021, les valeurs nettes comptables des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie inscrites dans l'état de la situation financière consolidée s'élèvent respectivement à 6 667 et 1 176 millions d'euros, soit environ 26% du total des actifs consolidés. Une perte de valeur de la marque Extra a été comptabilisée sur l'exercice à hauteur de 78 millions d'euros. Dans le cadre de l'évaluation de ces actifs, le Groupe réalise des tests de dépréciation sur ses goodwill et ses marques au moins une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié selon les modalités décrites dans les notes 10.1, 10.2 et 10.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré que les évaluations des valeurs d'utilité appliquées dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des goodwill et des marques, constituent un point clé de l'audit en raison : ▪ de leur caractère significatif dans les comptes consolidés ; ▪ de l'importance des estimations sur lesquelles repose notamment la détermination de leur valeur d'utilité, parmi lesquelles les prévisions de chiffres d'affaires et de taux de marge, les taux de croissance à l'infini utilisés pour la détermination de la valeur terminale, ainsi que les taux d'actualisation ; ▪ de la sensibilité de l'évaluation de ces valeurs d'utilité à certaines hypothèses.	Nous avons apprécié la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction. Nous avons également apprécié les principales estimations retenues en analysant, en particulier : ▪ La concordance des projections de flux de trésorerie avec les budgets et plans moyen terme établis par la Direction, ainsi que la cohérence des prévisions de chiffres d'affaires et taux de marge avec les performances historiques du Groupe, dans le contexte économique dans lequel le Groupe inscrit ses activités ; ▪ Les modalités et les paramètres retenus pour la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation intégrés dans notre équipe d'audit, nous avons recalculé ces taux d'actualisation à partir des dernières données de marché disponibles et comparé les résultats obtenus avec (i) les taux retenus par la Direction et (ii) les taux observés sur plusieurs acteurs évoluant dans le même secteur d'activité que le Groupe ; ▪ les scénarios de sensibilité retenus par la Direction dont nous avons vérifié l'exactitude arithmétique. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et notamment celles relatives aux analyses de sensibilité.

Respect des ratios bancaires

Risque identifié	Notre réponse
Se référer aux notes 2 « Faits marquants » et 11.5 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés	
Certains contrats d'emprunts et de lignes de crédit prévoient l'obligation pour la société et certaines filiales, de respecter des ratios au titre des « covenants bancaires », comme mentionné dans la note 11.5.4. « Risque de liquidité » de l'annexe aux comptes consolidés. Le non-respect des covenants bancaires est susceptible d'entraîner l'exigibilité immédiate de tout ou partie des dettes concernées. Nous avons considéré que le respect des ratios bancaires constitue un point clé de l'audit car leur non-respect serait susceptible d'avoir des incidences sur la disponibilité des lignes de crédits confirmées du Groupe telles que présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, sur la présentation en courant/non courant des dettes financières dans les comptes consolidés, sur la situation de liquidité et, le cas échéant, sur la continuité d'exploitation.	Dans le cadre de notre audit, nous avons : ▪ Analysé la documentation bancaire et obligataire du Groupe dont notamment les covenants, afin de comprendre la définition des ratios et corroborer notre compréhension dans le cadre d'entretiens avec la Direction du Groupe ; ▪ Pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi de la liquidité et de la dette financière nette du Groupe dont, notamment, les processus (i) d'établissement des prévisions de trésorerie, (ii) de suivi de la dette financière nette et (iii) de calcul des ratios et de suivi du respect des covenants bancaires ; ▪ Vérifié l'exactitude arithmétique du calcul des ratios produits par la Direction au 31 décembre 2021 ; et ▪ Apprécié le niveau des ratios bancaires ainsi calculé au regard des dispositions contractuelles. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés, notamment sur les covenants relatifs aux financements concernés.

Comptabilisation des crédits de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA et Sendas

Risque identifié	Notre réponse
Se référer aux notes 5.1 « Indicateurs clés par secteur opérationnel », 6.8 « Autres actifs courants », 6.9.1 « Composition des autres actifs non courants » et 13.3 "Passifs et actifs éventuels" de l'annexe aux comptes consolidés	
Dans le cadre de ses activités de distribution chez GPA et Sendas, le Groupe comptabilise des crédits de taxes ICMS. Le solde de ces crédits comptabilisés s'élève à 328 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ces crédits ont été reconnus dans la mesure où leur recouvrabilité est considérée comme probable par GPA et Sendas. Au Brésil, GPA et Sendas sont également engagés dans diverses procédures administratives et judiciaires découlant notamment de réclamations fiscales effectuées par l'administration brésilienne. Une partie de ces risques fiscaux, évalués à 2 129 millions d'euros au 31 décembre 2021, ont été qualifiés de passifs éventuels et n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision au 31 décembre 2021, comme indiqué dans la note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons estimé que la comptabilisation et la recouvrabilité des crédits de taxes, d'une part, et l'évaluation et le suivi des passifs fiscaux éventuels au Brésil, d'autre part, constituent des points clés de l'audit en raison (i) de l'importance dans les comptes du solde des crédits de taxes à recevoir et du montant des passifs fiscaux éventuels au 31 décembre 2021, (ii) de la complexité de la législation fiscale brésilienne en matière de taxes et (iii) de l'utilisation de jugements et estimations de la Direction dans le cadre de la comptabilisation des crédits de taxes et de l'évaluation des passifs fiscaux éventuels.	Nous avons mené des entretiens avec différentes personnes exerçant des responsabilités dans les organisations de GPA et Sendas pour identifier et obtenir une compréhension des crédits de taxes et des litiges existants, ainsi que des éléments de jugement s'y rapportant. Concernant ces crédits de taxes à recevoir, nous avons analysé, avec l'aide de nos spécialistes en taxes indirectes brésiliennes intégrés dans l'équipe d'audit : ▪ Le dispositif de contrôle interne relatif au processus mis en place par la Direction pour assurer leur suivi et leur recouvrabilité et avons testé les contrôles clés associés ; ▪ Les hypothèses retenues par la Direction dans l'établissement du plan de leur recouvrement ; et ▪ La documentation relative à la comptabilisation des crédits de taxe ICMS sur l'exercice. Concernant les passifs éventuels, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité brésilienne : ▪ Pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus d'identification, de suivi et d'estimation du niveau de risque associé aux différents litiges et avons testé les contrôles clés associés ; ▪ Rapproché la liste des litiges identifiés avec les informations fournies par les cabinets d'avocats des filiales brésiliennes que nous avons interrogés afin d'apprécier leur existence, l'exhaustivité du recensement et l'évaluation des demandes effectuées et des provisions nécessaires, le cas échéant ; ▪ Pris connaissance des éléments de procédures et/ou avis juridiques ou techniques rendus par les principaux cabinets d'avocats ou experts externes choisis par la Direction, en vue d'apprécier le traitement comptable des différents litiges ou la pertinence de leur qualification de passifs éventuels ; et ▪ Rapproché les éléments chiffrés communiqués dans l'annexe aux comptes consolidés au titre des passifs fiscaux éventuels avec les appréciations de risque établies par le Groupe. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des avantages commerciaux à percevoir des fournisseurs en fin d'exercice

<i>Risque identifié</i>	<i>Notre réponse</i>
<i>Se référer aux notes 6.2 « Coût d'achat complet des marchandises vendues » et 6.8 « Autres actifs courants » de l'annexe aux comptes consolidés</i>	
Dans le cadre de ses activités de distribution, le Groupe perçoit de ses fournisseurs des avantages commerciaux sous la forme de ristournes et de coopérations commerciales. Ces avantages, dont les montants sont généralement déterminés sur la base d'un pourcentage défini contractuellement en fonction du volume d'achats et appliqué aux achats effectués auprès des fournisseurs, sont comptabilisés en minoration du coût d'achat complet des marchandises vendues. Compte tenu de l'impact significatif de ces avantages sur le résultat de l'exercice, de la multiplicité des contrats concernés et de la nécessité pour la Direction d'évaluer, pour chacun des fournisseurs, le pourcentage final de remise déterminé en fonction du volume des achats associés, nous avons estimé que l'évaluation des avantages commerciaux à percevoir des fournisseurs en fin d'exercice constitue un point clé de l'audit.	Dans le cadre de notre audit, nous avons : ▪ Pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de suivi de ces avantages commerciaux dans les différentes filiales significatives du Groupe et avons effectué des tests sur les contrôles clés mis en place par la Direction ; ▪ Rapproché, pour un échantillon de contrats, l'évaluation du montant des avantages commerciaux à percevoir des fournisseurs avec les termes contractuels afférents ; ▪ Apprécié, pour un échantillon de contrats, (i) les estimations de volumes d'achats en fin d'année retenues par la Direction pour déterminer le pourcentage de remise par famille de produits pour chacun des fournisseurs (ii) et le montant des factures à émettre en fin d'année associé à cet échantillon de contrats ; et ▪ Rapproché les créances inscrites dans l'état de la situation financière consolidée avec les encaissements obtenus postérieurement à la date de clôture.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon par votre assemblée générale du 29 avril 2010.

Au 31 décembre 2021, nos cabinets étaient dans la douzième année de leur mission sans interruption. Antérieurement, le cabinet Ernst & Young Audit était commissaire aux comptes depuis 1978.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Moulin

Patrice Choquet

Alexis Hurtrel

Pierre Jouanne